



Atelier Thématique #39



Speedmeeting : rencontre territoriale sur les filières REP ?

Les éco-organismes RE-viennent à votre rencontre pour partager leurs outils, solutions et actualités

Mardi 8 novembre 2022

Depuis 2020, les Régions assurent la « Coordination des actions en matière d'Economie circulaire »



LOI NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République a transféré la **compétence de la planification des déchets aux Régions** et leur a confié la responsabilité d'élaborer un **Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET)** à vocation intégratrice (transports, biodiversité, énergie, déchets, agriculture...) et prescriptive

LOI AGECE n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire : confère à la Région une nouvelle compétence : **la Région assure la coordination et l'animation des actions conduites par les différents acteurs en matière d'économie circulaire**, notamment en matière d'écologie industrielle et territoriale. Elle définit également les orientations en matière de développement de l'économie circulaire, notamment en matière d'écologie industrielle et territoriale



22 millions de tonnes de déchets produits en région en 2020 et 800 unités de gestion sur le territoire

- ✓ 16 millions de tonnes de déchets inertes
- ✓ 5,6 millions de tonnes de déchets non dangereux non inertes
- ✓ 0,7 million de tonnes de déchets dangereux

Dont 3,6 millions de tonnes de déchets ménagers et assimilés collectés par les services publics



En 2020, les filières REP représentaient plus de 10% des quantités de déchets non dangereux produits en région

En 2022, l'ORD&EC crée une synthèse dédiée :



6

LES FILIÈRES À RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DU PRODUCTEUR [REP]

En 2020, les REP ont permis de collecter à l'échelle régionale
115 kg de déchets par habitant

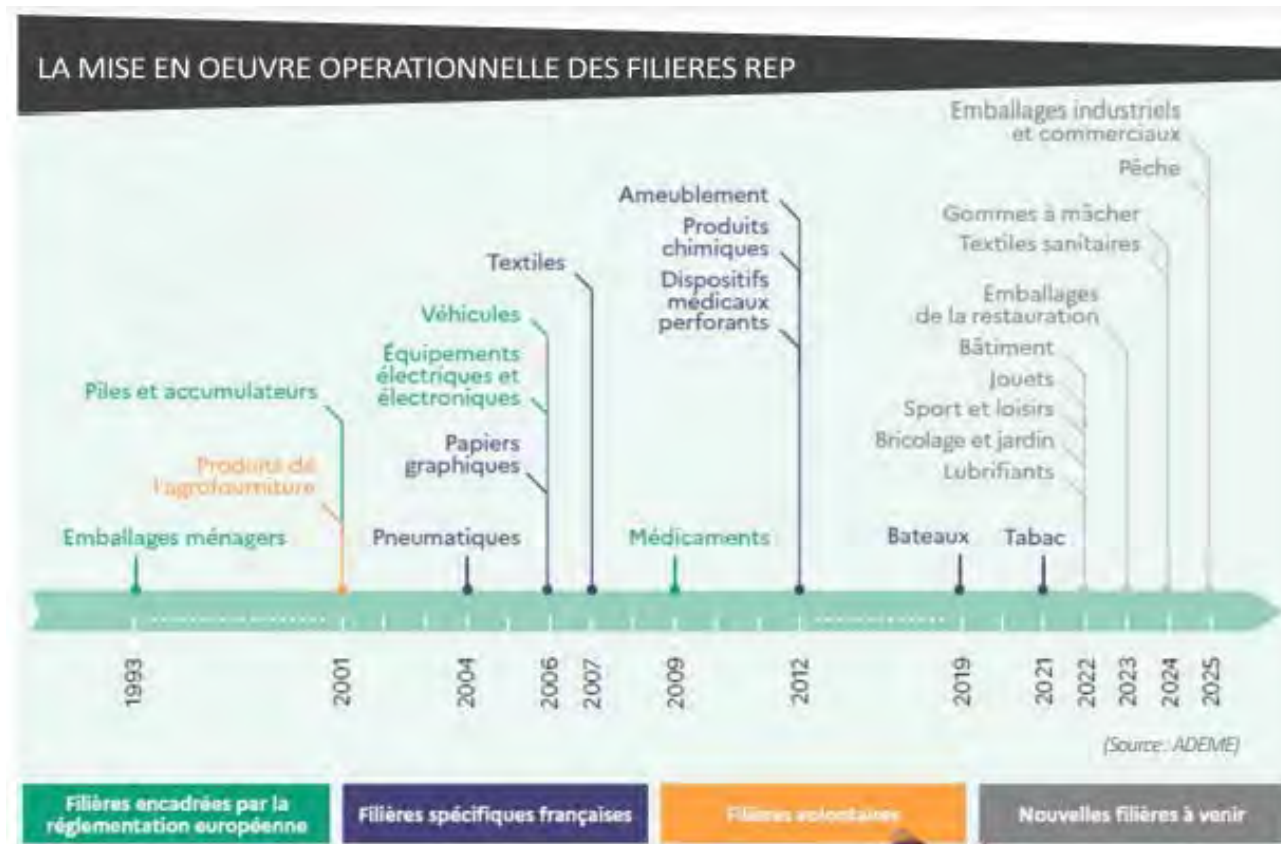
Les filières à responsabilité élargie des producteurs (REP) sont des dispositifs particuliers d'organisation de la prévention et de la gestion des déchets qui concernent certains types de produits. Ces dispositifs reposent sur le principe de responsabilité élargie du producteur, selon lequel les producteurs, c'est-à-dire les personnes responsables de la mise sur le marché de certains produits, peuvent être rendus responsables de financer ou d'organiser la gestion des déchets issus de ces produits en fin de vie.

La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 10 février 2020, dite loi AGEC, transforme considérablement l'organisation des filières REP, en renforçant la responsabilité des metteurs sur le marché de produits (allongement de la durée de vie, éco-conception, réparation et réemploi).

La loi portant sur la lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets, promulguée en août 2021, comporte des mesures en faveur du réemploi et prévoit la mise en place d'un observatoire du réemploi, en charge notamment d'observer l'atteinte des objectifs réglementaires des filières REP.

OBSERVATOIRE RÉGIONAL DES DÉCHETS
& DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

ZOOM 2020



La loi AGEC, toujours plus de biens relevant du principe de responsabilité élargie du producteur, un enjeu pour les collectivités et les Régions

- 1° Les **emballages servant à commercialiser les produits consommés ou utilisés par les ménages**, y compris ceux consommés hors foyer
- 2° Les **emballages servant à commercialiser les produits consommés ou utilisés par les professionnels** à compter du 1er janvier 2025
- 3° Les **imprimés papiers**
- 4° Les **produits ou matériaux de construction du secteur du bâtiment destinés aux ménages ou aux professionnels**, à compter du 1er janvier 2022
- 5° Les **équipements électriques et électroniques**, qu'ils soient destinés à être utilisés par les particuliers ou les professionnels
- 6° Les piles et accumulateurs ;
- 7° Les **contenus et contenants des produits chimiques**
- 9° Les **dispositifs médicaux** perforants utilisés par les patients en autotraitement et les utilisateurs des autotests
- 10° Les éléments d'ameublement ainsi que les produits rembourrés d'assise ou de couchage et, à compter du 1er janvier 2022, les éléments de décoration textile ;
- 11° Les **produits textiles d'habillement, les chaussures ou le linge de maison** neufs destinés aux particuliers et **les produits textiles neufs pour la maison**
- 12° Les **jouets** à compter du 1er janvier 2022
- 13° Les **articles de sport et de loisirs** à compter du 1er janvier 2022 ;
- 14° Les **articles de bricolage et de jardin** à compter du 1er janvier 2022 ;
- 15° Les **voitures particulières, les camionnettes, les véhicules à moteur à deux ou trois roues et quadricycles à moteur** à compter du 1er janvier 2022
- 16° Les **pneumatiques**, associés ou non à d'autres produits,
- 17° Les **huiles minérales ou synthétiques, lubrifiantes ou industrielles**, à compter du 1er janvier 2022 ;
- 18° Les **navires de plaisance ou de sport**
- 19° Les **produits du tabac équipés de filtres** composés en tout ou partie de plastique et les produits qui sont destinés à être utilisés avec des produits du tabac, à compter du 1er janvier 2021
- 20° Les **gommes à mâcher synthétiques non biodégradables**, à compter du 1er janvier 2024 ;
- 21° Les **textiles sanitaires à usage unique**, y compris les lingettes préimbibées pour usages corporels et domestiques, à compter du 1er janvier 2024 ;
- 22° Les **engins de pêche contenant du plastique** à compter du 1er janvier 2025.»





Nos prochains webinaires animés dans le cadre du projet européen LIFE IP SMART WASTE

- ✚ **Mardi 15 novembre** - Atelier # 40 Programme Zéro Déchet Plastique
« **Comment bien utiliser les outils régionaux pour lutter contre ces pollutions plastiques et les déchets sauvages ?** »
- ✚ **Mardi 13 décembre** Atelier # 41 Producteurs de déchets de chantier et installations de traitement – « **Quels changements concrets pour la gestion des produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment (PMCB) en 2023 ?** » Rencontre avec les éco-organismes de la filière REP PMCB
- ✚ **Jeudi 15 décembre** Atelier # 41 « Service Public Déchets - **Comment analyser les coûts de vos marchés de collecte et savoir se comparer aux autres collectivités régionales en régie et en prestation ?** »

Merci aux
représentant des
filiales REP et aux
acteurs des
territoires de nous
faire des
propositions pour
2023/2024

A suivre sur les sites web :

- www.ordeec.org
- <https://www.lifeipsmartwaste.eu>
- <https://www.reseau-prec.org/>



Les Contacts Région



- **Chef de service Economie Circulaire et Déchets**
vvolland@maregionsud.fr
- **Equipe Life IP Smart Waste**
adecazenove@maregionsud.fr
gevrard@maregionsud.fr
mabadie@maregionsud.fr
nviziale@maregionsud.fr
- **ORD&EC (suivi données REP)**
cgidel@maregionsud.fr



**Merci de votre
attention**



Speedmeeting Marseille

08/11/2022



- **Corepile en quelques mots**
- **La filière Corepile**
- **Les performances de collecte**
- **La collecte en déchetterie**
- **Améliorer la communication et la sensibilisation**



1

Corepile en quelques mots



Corepile en quelques chiffres

ORGANISATION



Société anonyme
fondée en 1999 sans
but lucratif avec une
mission d'intérêt
général

23 ANS!

VOCATION



Eco-organisme sous
agrément d'Etat
depuis 2010

Ré-agréé 2022-2024

ACTIONNARIAT



Carrefour
Duracell
Energizer
Intermarché
Varta
SPAP
GP Batteries

POSITIONNEMENT



Eco-organisme
N°1 en France
(63% de la filière)

N°1 en Europe

STRUCTURE



8 salariés
permanents basés à
Paris

Impliquent + de 280
ETP dans la filière

ADHERENTS



1 169 Adhérents P&AP

24 030 tonnes
+ 1,34 Milliards
d'unités

Chiffre d'affaires
12,5 M€

POINTS DE COLLECTE



32 000

Grande Distribution
Déchetteries
Entreprises
Administration

TAUX DE COLLECTE



45,2%
sur calcul agrément

+ 70%
sur le gisement
disponible à la collecte

RECYCLAGE



10 044 tonnes

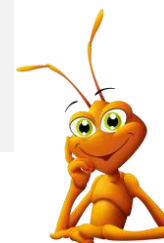
collectées et recyclées
à près de 80%

QUALITE



Label RSE
ISO 26 000
Taux de conformité au
CdC* de 91%

* Cahier des charges



Engagements de service



Interface de gestion VOLTA **fiable**
et **facile d'utilisation**



Collecte effectuée sous 10 jours
ouvrés



Traçabilité complète des volumes
collectés depuis le point de collecte
jusqu'au centre de traitement



Service « client » internalisé pour
une meilleure réactivité



Coûts des opérations de collecte,
tri et traitement **entièrement pris**
en charge par Corepile



Reporting des volumes collectés
accessible en ligne par chaque
collectivité sur VOLTA



Corepile, partenaire d'un réseau « grand public »



Partenariat avec près de **800 collectivités** (à date)
Partenariat avec près de **80 enseignes** (GSA/GSB/GSS*)



+ de 32 526 sites
enregistrés en tant que
point de collecte



+ de 21 000 demandes
de collecte reçues en
2021 représentant
10 044 tonnes
collectées



Note de satisfaction
des points de collecte:

4,34/5

*Questionnaire de satisfaction réalisé en 2019
auprès des points de collecte Corepile*



Evolution des volumes collectés et taux de collecte



→ Les volumes collectés par Corepile ont été en progression sur la période 2016 - 2020 permettant un respect des objectifs fixés dans le cahier des charges.

→ Erosion du taux de collecte 2021 liée à une forte progression des volumes mis sur le marché (+9%) et à l'abandon des certificats de recyclage de plomb portable à partir du T4 sur demande Ministère & ADEME



Actualités

- Renouvellement de l'agrément de Corepile pour 3 ans sur la période 2022 – 2024 (agrément de « transition »)
- Nouveau règlement européen applicable dès les (ré)agréments de 2025
 - évolution du périmètre « portable » - diversification de la classification industrielle
 - nouveaux objectifs et évolution des méthodes de taux de calcul: collecte et recyclage
 - marquage / passeport batteries ; réparation / reconditionnement
- Sécurisation des opérations sur l'ensemble de la chaîne logistique (technologie lithium primaire et secondaire)
- Appel d'offres collecte – tri – traitement pour la période 2023 – 2025
- Mise en place de nouveaux services aux collectivités (collecte des batteries de mobilité et soutien financier à la collecte)



2

La filière COREPILE



Périmètre de la filière P&A portables

✓ Piles et petites batteries acceptées



Piles bâtons



Piles boutons



Toute batterie d'appareils électriques



Toute batterie d'appareils portatifs



Batteries de clôtures électriques



Toute batterie au plomb gélifié (ex : systèmes d'ouverture de portail, batteries de tondeuses, mini-voitures électriques d'enfant...)

✗ Déchets non acceptés



Batteries au plomb et à l'acide (batterie de voiture ou de moto)



Piles et batteries industrielles



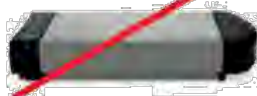
Télérelevés à retourner au fournisseur



Balises maritimes ou de secours (notamment de gilets de sauvetages) à retourner au fournisseur



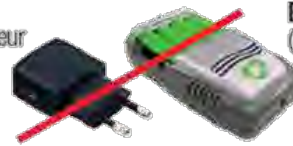
Seringues ou pacemaker



Batterie de vélo électrique ou de micro-mobilité (à rapporter chez un revendeur)



Onduleurs (nous prenons uniquement la batterie)



Chargeur pour piles rechargeables ou chargeur de batterie (à mettre avec les appareils électriques)



Condensateurs (à mettre avec les appareils électriques)



Déchets ménagers, déchets métalliques (sacs plastiques, etc.)

BON À SAVOIR

Pour les piles ou batteries d'usage spécifique (non vendues dans le commerce): consulter Corepile



Le schéma logistique

Résumé du schéma logistique en vidéo en cliquant sur le lien suivant
➔



<https://www.corepile.fr/presse-et-documentation/presse/>

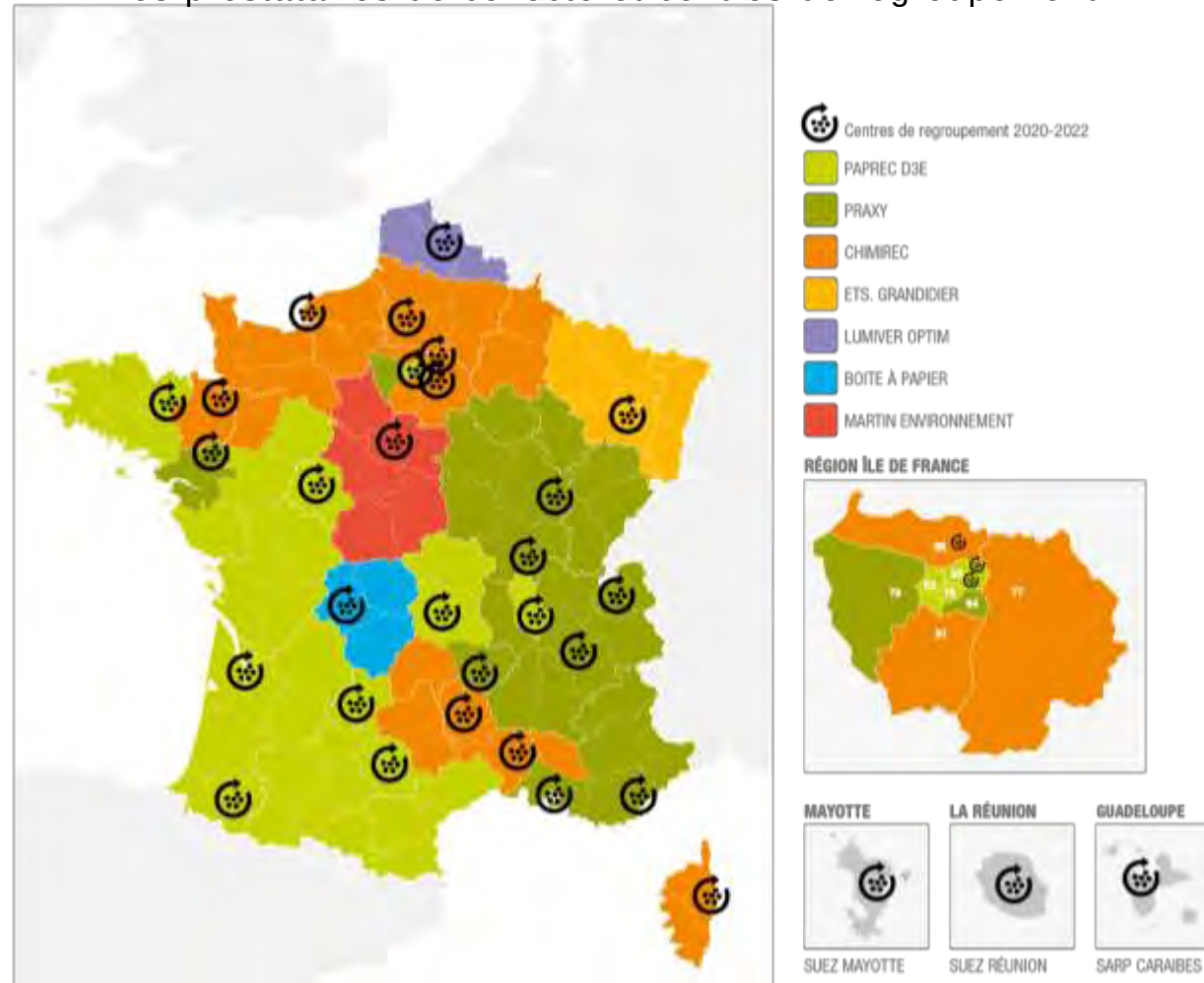
La collecte

- Les usagers stockent leur piles et petites batteries à domicile puis les déposent dans un des 32 000 points de collecte COREPILE (déchetterie, magasin ou autre) et un collecteur viendra les collecter et les regrouper sur son site.



Le schéma logistique

Les prestataires de collecte et centres de regroupement



Répartition sur l'appel d'offres 2020 – 2022



Le schéma logistique

Le tri

- › Une fois l'équivalent d'un semi-remorque regroupé chez le collecteur, une expédition est organisée vers un centre de tri
- › Les piles et petites batteries sont alors triées en fonction de leur propriétés pour être ensuite acheminées vers un centre de traitement adéquat.



Le schéma logistique

Les prestataires de collecte et centres de regroupement



CENTRE DE TRI



CENTRE DE RECYCLAGE

Répartition sur l'appel d'offres 2020 – 2022



Le schéma logistique

Le traitement

- › Une fois l'équivalent d'un semi-remorque regroupé chez le trieur, une expédition est organisée vers un centre de traitement



- › Les piles et petites batteries sont alors traitées par deux procédés :

- pyrométallurgie (procédé thermique)
- hydrométallurgie (procédé chimique)



- › Environ 80% (métaux essentiellement) seront recyclés et serviront à fabriquer de nouveaux objets

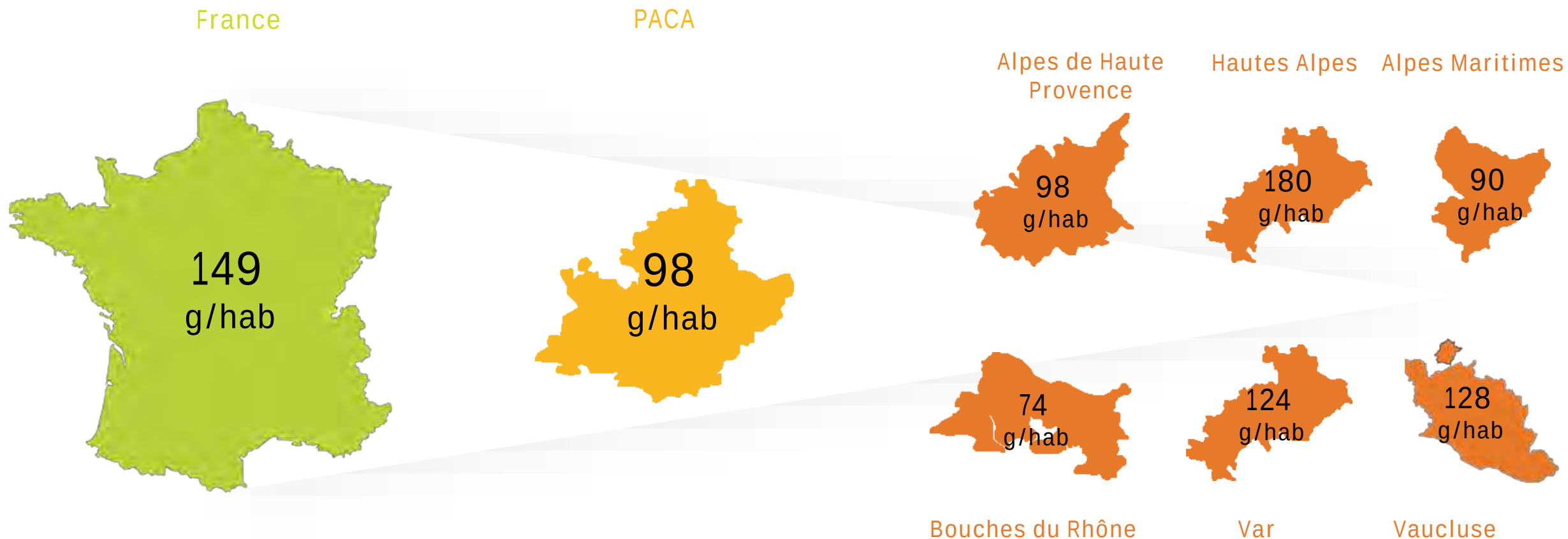


3

Les performances de collecte



Dynamisme territorial – collecte en g/habitant

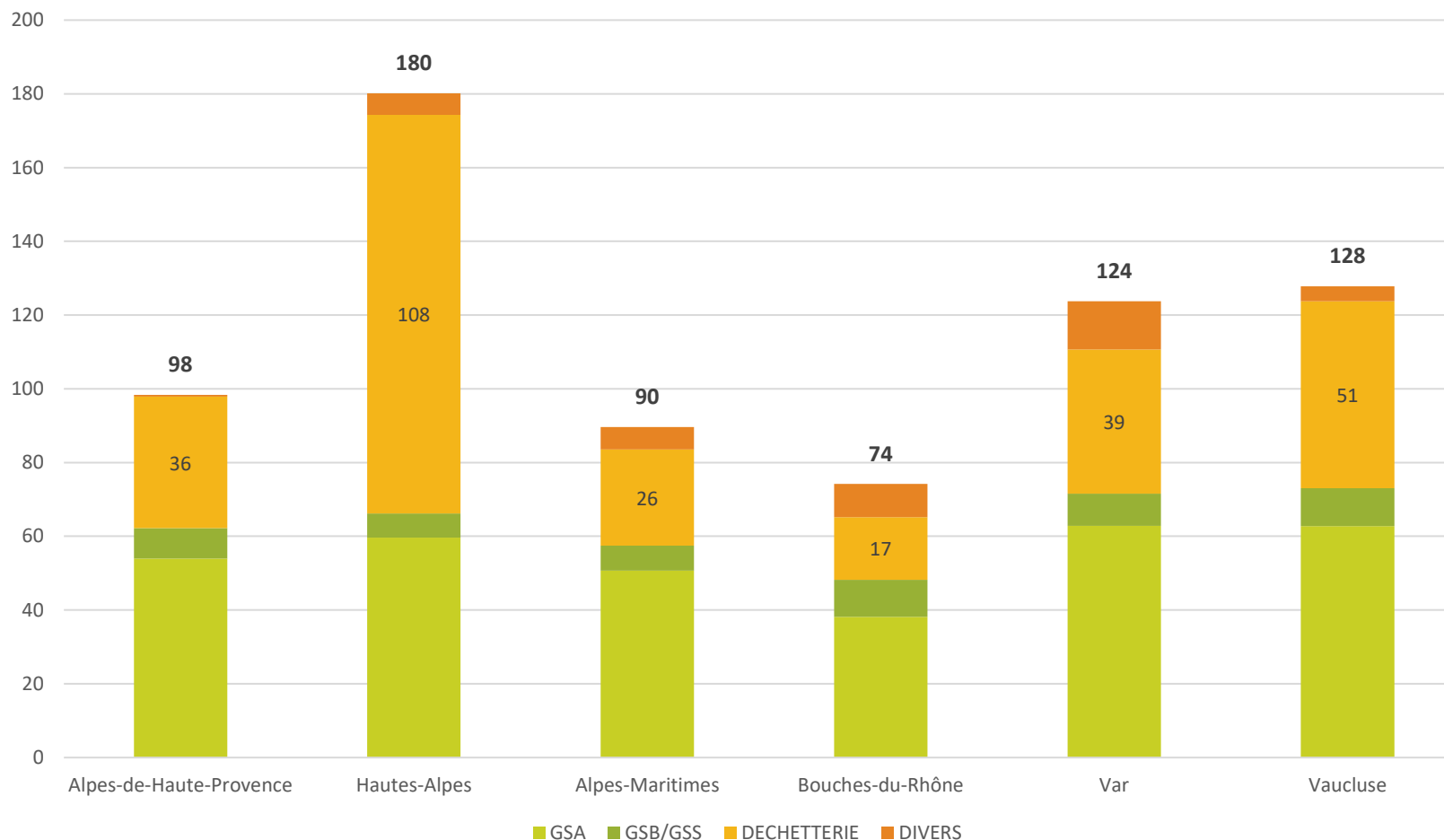


➤ Ratio à pondérer du fait des effets de bord et limites liées à la filière:

- points de vente de la grande distribution non collectés en direct par Corepile
- volumes de piles et batteries issus du démantèlement DEEE non collectés sur le département d'usage
- volumes remis à Corepile issus de l'activité commerciale des collecteurs de déchets non collectés sur le département d'usage
- territoires non collectés par Corepile



Dynamisme territorial – répartition par réseau



› Le réseau des déchetteries est le second point d'apport volontaire privilégié des usagers (sauf dans les Hautes-Alpes)



Dynamisme territorial – collecte en g/habitant

France



Occitanie



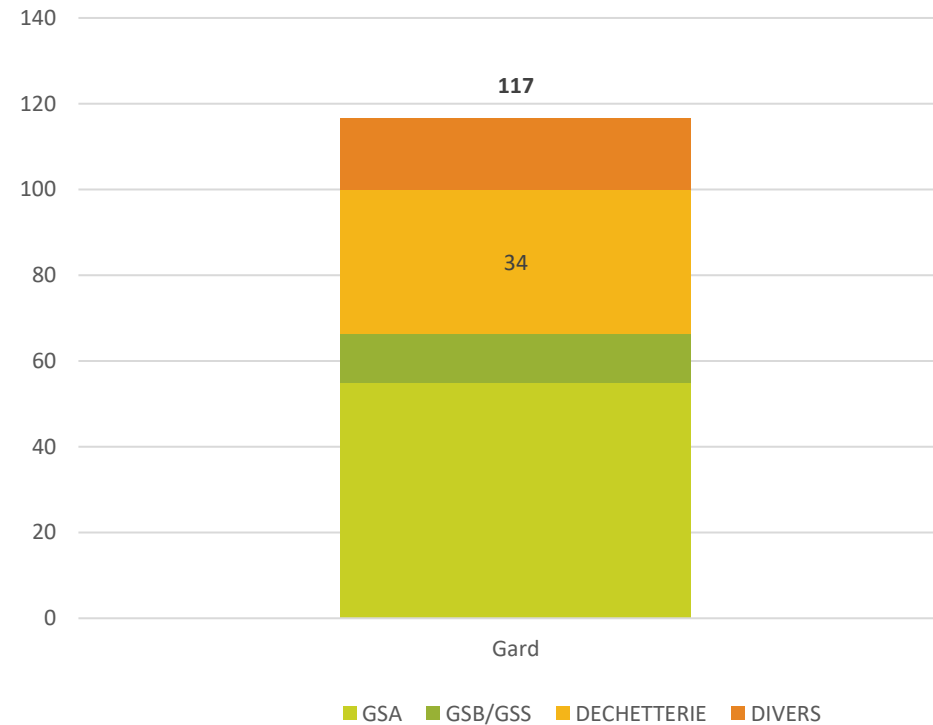
Gard



- Ratio à pondérer du fait des effets de bord et limites liées à la filière:
- points de vente de la grande distribution non collectés en direct par Corepile
 - volumes de piles et batteries issus du démantèlement DEEE non collectés sur le département d'usage
 - volumes remis à Corepile issus de l'activité commerciale des collecteurs de déchets non collectés sur le département d'usage
 - territoires non collectés par Corepile



Dynamisme territorial – répartition par réseau



➤ Le réseau des déchetteries est le second point d'apport volontaire privilégié des usagers



4

La collecte en déchetterie



Mise à disposition de matériel en déchetterie

Nouveau mobilier – présentation

- Corepile a mis en place un nouveau mobilier en déchetterie afin d'anticiper sur le vieillissement du parc et de prendre en compte les retours et avis des collectivités concernant la praticité des mobiliers existants.
- **Corepile prévoit un renouvellement de l'ensemble du parc échelonné sur 3 ans (2022 – 2024) à partir d'avril 2022.**
- Corepile fait appel à un installateur assurant le déploiement et permettant un renforcement de la présence de Corepile :
 - Suivi des dotations en déchetterie
 - Administration d'un questionnaire rapide
 - Rapport de mission avec photos



RAPPEL

L'ensemble des coûts est pris en charge par Corepile, avec un surinvestissement de l'ordre de 1,1M €.



Mise à disposition de matériel en déchetterie

Supports de communication

- Informe les usagers (affiche)
- Permet aux agents sur site d'avoir toutes les informations nécessaires concernant la filière



Une fiche synthétique pour les gardiens



Affiche Déchetterie



BON À SAVOIR

Eléments en commande libre sur le portail VOLTA de votre collectivité



Mise à disposition de matériel en déchetterie

Pour les Collectes de batteries de mobilité EDPM = Engins de Déplacement Personnel Motorisés

- **Corepile a mis en place dès 2018 une filière volontaire de collecte et de recyclage des batteries d'EDPM** en partenariat avec les adhérents de l'USC (Union Sport et Cycle – principaux metteurs sur le marché de vélo).
- **Nouvelle activité « hors agrément »**, cette filière est financée par une éco-participation versée par les 105 adhérents qui ont déjà signé le contrat de prestation de service (estimation 90% de la mise sur le marché).
- Filière en montée en puissance, **le dispositif de collecte a été fléché vers le réseau des distributeurs et points de vente d'EDPM et batteries d'EDPM**. Plus de 2000 points de collecte sont ainsi enregistrés à ce jour, géolocalisables sur la cartographie Corepile.



Corepile a pris la décision d'ouvrir cette filière de collecte aux collectivités locales après avoir réalisé en 2021 un test auprès d'une quinzaine de déchetteries.



Mise à disposition de matériel en déchetterie

Collecte de batteries d'engins de déplacement personnel motorisés (EDPM)

- Les batteries concernées par cette collecte sont des batteries de tailles et de formes variables de moins de 20kg alimentant tout type d'EDPM (vélos à assistance électrique, trottinettes, hoverboards, gyropodes, skateboard).
- Batteries à usage strictement personnel, **ne sont pas concernées les batteries issues d'engins en libre service ou d'engins en location longue durée.**
 - gestion de la fin de vie par les entreprises ou les collectivités concernées devant prendre contact en direct avec Corepile.



Exemple de batteries d'EDPM collectées par Corepile



Mise à disposition de matériel en déchetterie

Collecte de batteries d'engins de déplacement personnel motorisés (EDPM)

- Corepile met à disposition du matériel spécifique pour conditionner et stocker les batteries d'EDPM.
- Le matériel standard se compose d'un contenant de stockage (fût plastique 55L + sache) et d'éléments de sécurisation (sachets individuels + vermiculite).
- Le fut plastique est homologué et respecte les obligations réglementaires liées au stockage et au transport de ce type de déchet.



Dimensions:
H : 57cm D: 41cm
≈ 10 à 15 batteries



➤ Corepile demande un remplissage et conditionnement spécifique du fût selon une procédure fournie.



Mise à disposition de matériel en déchetterie

Collecte de batteries d'engins de déplacement personnel motorisés (EDPM)

1

Identification par Corepile et la collectivité
des déchetteries / sites à enregistrer comme point de collecte



2

Envoi par Corepile de la convention spécifique à signer par la
collectivité



3

Mise à disposition du matériel de stockage à réception par Corepile
de la convention signée



Soutien financier à la collecte

Contexte de mise en application

- Corepile souhaite expérimenter sur la période 2023-2024 en prévision du prochain agrément à partir de 2025 un nouveau soutien financier à la collecte aux collectivités locales sous convention.
- **La date de mise en application de ce soutien est fixé a minima au 1^{er} janvier 2023 ou au 1^{er} janvier de l'année de signature de l'avenant à signer.** La durée d'éligibilité s'étend jusqu'au 31 décembre 2024, date de la fin d'agrément de Corepile.
- **Le soutien proposé par Corepile se compose d'une part fixe et de deux parts variables (A et B).**
- L'intérêt de ce soutien est de valoriser les efforts consentis par les collectivités locales de mise en avant de la filière permettant de réaliser a minima une collecte par an par point de collecte enregistré sur le compte Corepile mais également d'encourager les efforts d'optimisation des demandes de collectes amenant un gain logistique et environnemental.

Toute collectivité souhaitant bénéficier du soutien doit signer au préalable l'avenant spécifique proposé par Corepile.
https://www.corepile.fr/assets/uploads/sites/1/Avenant-soutien-financier-a-la-collecte-COREPILE_VF.pdf



Soutien financier à la collecte

Décomposition du soutien

MONTANT PAR POINT DE COLLECTE	PART FIXE
60 € par an, si	→ A minima une collecte réalisée par an (fût(s) et / ou palette(s) de piles de clôtures électriques)

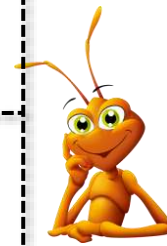
	MONTANT PAR POINT DE COLLECTE	PART VARIABLE	
OU	 60€ par an, si	→ 2 fûts collectés systématiquement à chaque collecte sur l'année → Taux de remplissage de l'ensemble des fûts collectés ≥ 66% (soit minimum 200kg par fut)	
	 90€ par an, si	→ 3 fûts ou plus collectés systématiquement à chaque collecte sur l'année → Taux de remplissage de l'ensemble des fûts collectés ≥ 66% (soit minimum 200kg par fut)	
ET	 20€ par an, si	→ Palette(s) de piles clôtures électriques collectée(s) systématiquement avec un ou plusieurs fût(s) <u>OU</u> plusieurs palettes de piles de clôtures électriques collectées systématiquement sur l'année. → Taux de remplissage de l'ensemble des fûts + palettes collectés ≥ 66% (soit minimum 200kg par fut et par palette)	 +   + 



Soutien financier à la collecte

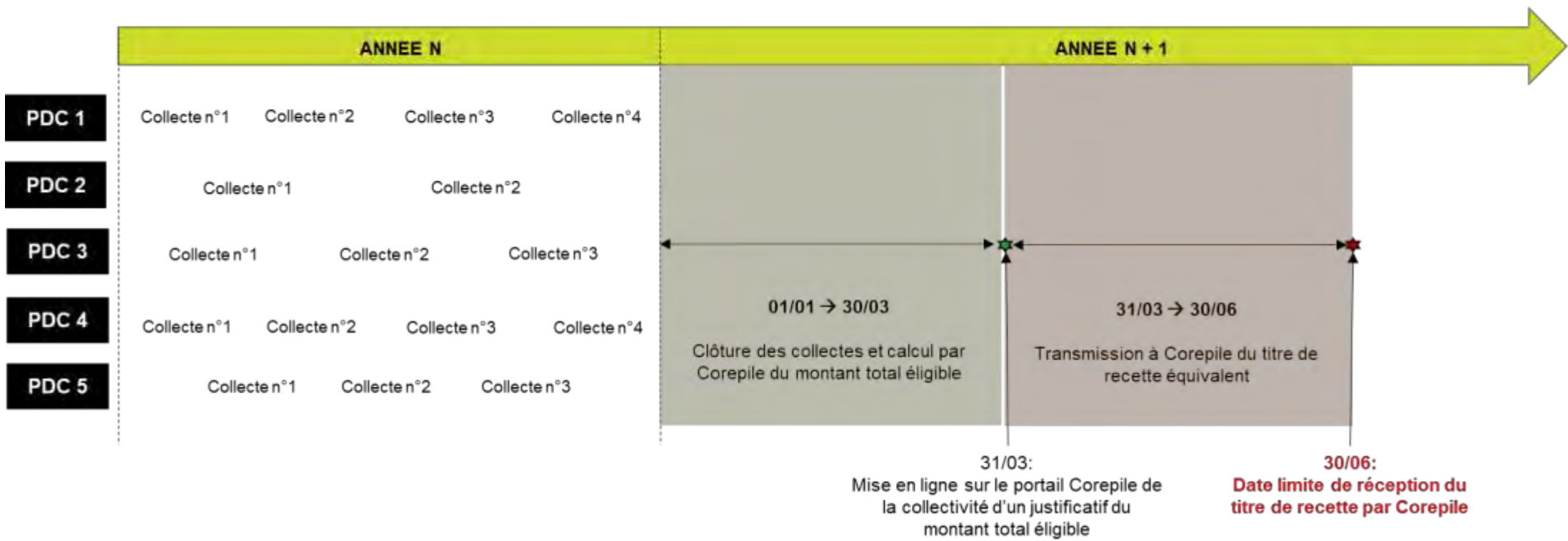
Exemple d'une collectivité qui gère 5 déchetteries

	Point de collecte 1	Point de collecte 2	Point de collecte 3	Point de collecte 4	Point de collecte 5
Collecte 1	 Tx remplissage ≥ 66%	 Tx remplissage ≥ 66%	 Tx remplissage ≥ 66%	 Tx remplissage ≥ 66%	 Tx remplissage ≥ 66%
Collecte 2	 Tx remplissage ≥ 66%	 Tx remplissage ≥ 66%	 Tx remplissage ≥ 66%	 Tx remplissage ≥ 66%	 Tx remplissage ≥ 66%
Collecte 3	 Tx remplissage ≥ 66%		 Tx remplissage ≥ 66%	 Tx remplissage ≥ 66%	 Tx remplissage ≥ 66%
Collecte 4	 Tx remplissage ≥ 66%			 Tx remplissage ≥ 66%	
ELIGIBILITE	PART FIXE 60€	PART FIXE + A + B 60€ + 60€ + 20€ = 140€	PART FIXE + A 60€ + 60€ = 120€	PART FIXE + B 60€ + 20€ = 80€	PART FIXE + A+ + B 60€ + 90€ + 20€ = 170€



Soutien financier à la collecte

Modalités d'obtention du versement du soutien



- **Toute collectivité n'ayant pas transmis son titre de recette avant le 30 juin de l'année N+1 ne pourra pas bénéficier du soutien au titre de l'année N.**
- **Corepile procède au versement de la totalité du montant du soutien sous 30 jours ouvrés fin de mois.** Chaque collectivité fait son affaire d'un éventuel reversement à ses membres adhérents du montant versé par Corepile.



5

Améliorer la communication et la sensibilisation



Soutien financier à la communication

Le cahier des charges de la filière instaure un soutien financier à la communication éligible aux collectivités locales:

Le montant du soutien s'élève à 1 centime d'euro par habitant et ne pourra être demandé qu'une seule fois sur la durée de l'agrément du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024.

Pour pouvoir en bénéficier :

- Avoir signé le contrat Corepile
- Avoir mis à jour les informations administratives sur VOLTA ou plateforme Territeo.
- Remplir le formulaire et joindre les justificatifs ([téléchargeable ici](#)).

La signature du contrat est conditionnée aux compétences des collectivités locales signataires.



Matériel de communication et sensibilisation

Des conteneurs de pré-collecte



LE GROS CUBE A PILES
En carton recyclé
Dimensions: 15x15x15cm
Contenance: 4 à 5kg



Bac 5 kg
En plastique avec couvercle
Dimensions: 17x11x18cm
Contenance: 4 à 5kg



La Borne Jet' PII
Pied en métal, capot en plastique
Dimensions: 130x40x25cm
Contenance: 20 à 25kg

- Permet d'équiper des sites dont le gisement ne permet pas une collecte en direct par Corepile (mairies, écoles, bibliothèques, centres aérés, camping, locaux administratifs, etc.).
- A vider en déchetterie ou sur un point de collecte Corepile.



Matériel de communication et sensibilisation

Le cube à piles: entre collecte et sensibilisation

69% des français
le connaissent



LE CUBE A PILES
En carton recyclé
Dimensions: 10x10x10cm
Contenance: 1kg (consommation moyenne
d'un foyer par an)

PLUS DE 25 MILLIONS
distribués par les collectivités,
les magasins et les entreprises

- Permet d'avoir un endroit identifié dans les foyers pour stocker les piles usagées.
- Chaque face informe sur un aspect de la filière.
- Ex d'usage: distribué avec les calendriers de collecte, des kits de bienvenues aux habitants, sacs jaune, en animation, en porte à porte, etc.



Matériel de communication et sensibilisation

Des supports imprimés

- › Permettent de communiquer sur la filière sur des supports à distribuer ou à afficher



DEPLIANT
Dimensions: 10x20cm



DISPOSITIF DE 2 AFFICHES
Dimensions: 30x42cm



TOTEM
Dimensions: 63x63x180cm

- › Permettent de communiquer sur la filière avec des supports à distribuer ou à afficher
- › Distribution des dépliants possible en complément du cube à piles.



Matériel de communication et sensibilisation

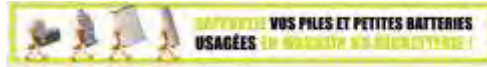
Des supports numériques et digitaux



PHOTOS ET ILLUSTRATIONS
Près d'une centaine de photos
Libre de droit



DES VIDEOS
7 vidéos expliquant tous les aspects de la
filière



BANNIERES WEB
Fixe ou animées



LISTE QUESTIONS / REPOSES
A inclure dans vos
publications



➤ A intégrer ou relayer sur vos sites internet et réseaux sociaux.



Matériel de communication et sensibilisation

Des supports pour la cible « enfant »



KUBAPIL'
A monter par l'enfant
Dimensions: 7x7x7cm
Contenance: entre 20 et 25 piles



AUTOCOLLANTS



GUIDE CONCOURS DE COLLECTE
A télécharger
Pour accompagner la mise en place
d'un concours de collecte de piles
dans les écoles

Ateliers destinés aux plus jeunes :

- ATELIER N°1
L'ÉLECTRICITÉ, L'ÉNERGIE ET L'ÉCLAIRAGE
A télécharger
- ATELIER N°2
L'ÉLECTRICITÉ, L'ÉNERGIE ET L'ÉCLAIRAGE
A télécharger
- ATELIER N°3
CONSTRUCTION D'UN JEU D'ADRESSE ÉLECTRIQUE
A télécharger
- ATELIER N°4
6 PETITS JEUX POUR TOUT SAVOIR SUR LA COLLECTE ET LE RECYCLAGE
A télécharger

Ateliers plutôt destinés aux CM2 ou 6ème :

- ATELIER N°5
RECOUVRIRE ET CLASSER LES PILES ET PETITES BATTERIES
A télécharger
- ATELIER N°6
COMMENT DE PILES ET BATTERIES POSSÈDE-T-ON CHEZ SOI ?
A télécharger

Ateliers pour le collège :

- ATELIER N°7
LES BATTERIES ÉCLAIRÉES
A télécharger
- ATELIER N°8
CONSTRUIS TA PILE !
A télécharger
- ATELIER N°9
CRÉATEUR D'ART
A télécharger

ATELIERS PEDAGOGIQUES
A télécharger

› Permettent de communiquer aux enfants de manière ludique sur la filière.



Temps forts Corepile



- Corepile incite également tous ses partenaires (adhérents, enseignes, collectivités, prestataires de collecte, tri, traitement, etc.) à les relayer à leur niveau.



Exemple de partenariats mis en place

CONCOURS DE COLLECTE

SMICTOM Saône Dombes

Organisation d'un concours de collecte dans 13 écoles du territoire permettant de collecter 2 716 kg de piles et batteries. Trois prix ont été proposés aux 3 premières écoles :

- 1^{er} prix : visite d'un centre de tri ;
- 2^e prix : jeu de piste organisé sur une recyclerie ;
- 3^e prix : jeu de 7 familles sur le recyclage.

Chaque élève des 3 premières écoles a également reçu un diplôme d'éco-citoyen, option trieur de piles.



Exemple de partenariats mis en place

ANIMATION

➡ **Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or**
Minibus pédagogique sur la thématique de la réduction, du tri et de la valorisation des déchets. Un panneau sur la partie piles et batteries a été intégré à l'exposition et chaque visiteur est reparti avec un flyer et un cube à piles.



Exemple de partenariats mis en place

COMMUNICATION GRAND PUBLIC

➔ Métropole Nice Côte-d'Azur

Campagne d'affichage sur l'importance du recyclage des piles pendant deux semaines au niveau de 103 supports urbains dans les villes de Nice, de Cagnes-sur-Mer et de Saint Laurent du Var.



➔ SYVEDAC

Opération en porte à porte dans le but de sensibiliser les citoyens sur l'importance de bien trier ses déchets et notamment les piles et batteries pour limiter les risques d'incendie dans les centres de tri. Plus de 30 000 dépliants personnalisés et autant de cubes à piles ont été distribués par les ambassadeurs du tri et les gardiens de déchetterie ont reçu une formation approfondie sur le recyclage des piles et batterie dispensé par Corepile.





RECYCLER
SES PILES ET BATTERIES
C'EST FACILE
ET **C'EST** UTILE !



... et c'est un véritable travail de fourmis, avec le concours de l'ensemble de nos partenaires pour une économie toujours plus circulaire...

... merci de votre confiance!



VOTRE CONTACT



Irchaad HOSSEN

Responsable des relations extérieures et dynamisation des réseaux



irchaad.hossen@corepile.fr
corepile@corepile.fr



01 56 90 30 97
01 56 90 30 90





DASTRI

Eco-Organisme agréé par l'Etat pour la collecte et l'élimination des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux perforants des Patients en Auto-Traitement (DASRI-PAT) et des utilisateurs d'autotests de diagnostic pour maladies infectieuses transmissibles

- L'éco-organisme DASTRI
- Comment fonctionne la filière des DASRI conventionnels ?
- Le nouveau circuit de collecte des DASRI avec électronique
- Comment obtenir des données statistiques ?
- Quels sont les outils pour informer les administrés ?

- **L'éco-organisme DASTRI**
- Comment fonctionne la filière des DASRI conventionnels ?
- Le nouveau circuit de collecte des DASRI avec électronique
- Comment obtenir des données statistiques ?
- Quels sont les outils pour informer les administrés ?



- **Agréé par les Pouvoirs Publics depuis décembre 2012**, DASTRI appartient à la catégorie des **éco-organismes opérationnels**
 - Les statuts ont été déposés le 8 février 2012
 - Son statut juridique est associatif
 - DASTRI ré-agrée à compter du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2022 sur un périmètre élargi intégrant les DASRI avec électronique
- **DASTRI réunit les entreprises du médicament et du dispositif médical** (fabricants, exploitants, distributeurs)
 - L'association compte aujourd'hui 76 adhérents* qui financent le dispositif à 100%

1.

La distribution gratuite des boîtes à l'ensemble des pharmacies du territoire français : Métropole et DROM

2.

La collecte et le traitement de ces boîtes remplies de DASRI perforants produits par les bénéficiaires

3.

La diffusion de l'information relative à cette filière nationale

L'éco-organisme DASTRI

Chiffres clés de la filière



36

Pathologies
concernées

76

Adhérents

+ de

1 600

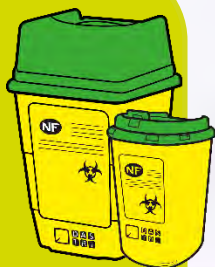
TONNES

de déchets collectés
2021- poids brut

4,5

MILLIONS

distribuées par le réseau
officiel en 2021



+ de

20 000

POINTS DE
COLLECTE

82 %

Du gisement
théorique collecté
2021 - territoire national

L'éco-organisme DASTRI

Rappel pathologies



❑ Liste des 36 pathologies conduisant les PAT à la production de DASRI perforants :

- Acromégalie
- Achondroplasie
- Acromégalie
- Algies vasculaires de la face et migraines
- Amylose à transthyrétine
- Anémie secondaire à l'insuffisance rénale chronique
- Arthrite juvénile idiopathique systémique
- Arthrite goutteuse
- Asthme sévère
- **Choc anaphylactique**
- Déficits immunitaires traités par immunoglobulines par voie sous-cutanée
- Dermatite atopique modérée
- **Diabète**
- Dysfonction érectile d'origine organique
- Episode de purpura thrombotique thrombocytopénique acquis (PTTa) conjointement à un traitement par échanges plasmatiques et par immunosuppresseurs
- Hémophilie sévère A et B
- Hépatites virales
- Hypercholestérolémie
- Hypertension artérielle pulmonaire idiopathique ou héréditaire
- Hypoparathyroïdie

Cas du diabète insulino-dépendant

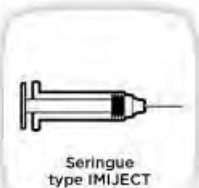
> Représente 90 % du volume des DASRI des patients en auto-traitement

- Hypophosphatasie
- Hypophosphatémie liée à l'X
- Infection à VIH
- Infertilité ovarienne
- Insuffisance rénale chronique
- Insuffisance surrénale aiguë
- Maladie de Parkinson
- Maladie de Willebrand
- **Maladie veineuse thrombo-embolique**
- **Maladies auto-immunes**
- Maladies chroniques inflammatoires de l'intestin (rectocolite hémorragique et maladie de Crohn)
- Neutropénies et incidence des neutropénies fébriles chez les patients adultes traités par une chimiothérapie cytotoxique pour une pathologie maligne (à l'exception des leucémies myéloïdes chroniques et des syndromes myélodysplasiques)
- Ostéoporose post-ménopausique grave
- Phénylcétonurie
- Polypose naso-sinusienne
- Psoriasis
- Retard de croissance de l'enfant et déficit en hormone de croissance



- ❑ **DASTRI collecte les DASRI perforants produits par les patients en auto-traitement ou par les utilisateurs des autotests de diagnostic (maladies infectieuses transmissibles)**

DASRI conventionnels



DASRI avec électronique



- Les **déchets mous** (compresses, pansements, cotons, etc.) ne sont pas concernés par cette filière.

- Les médecins, infirmières et autres producteurs de **DASRI professionnels** doivent avoir leur propre circuit d'élimination de DASRI.

- L'éco-organisme DASTRI
- **Comment fonctionne la filière des DASRI conventionnels ?**
- Le nouveau circuit de collecte des DASRI avec électronique
- Comment obtenir des données statistiques ?
- Quels sont les outils pour informer les administrés ?

La filière des DASRI conventionnels

Les modalités de collecte



- **Après inscription :**

- L'opérateur prend RDV pour son 1^{er} passage
- Il définit avec le site le calendrier de collecte (les collectes sont trimestrielles au démarrage)



- **Lors de sa venue, l'opérateur de collecte :**

- Reprend le stock existant si besoin
- Dépose des contenants vides (fûts plastiques et caisses cartons)
- Fait signer le bordereau de suivi des déchets
- Par la suite : dépôt d'un contenant vide contre un plein

PACA :
PACADEM

**Fûts plastiques
50L**



**Caisses cartons
50L**



La filière des DASRI conventionnels

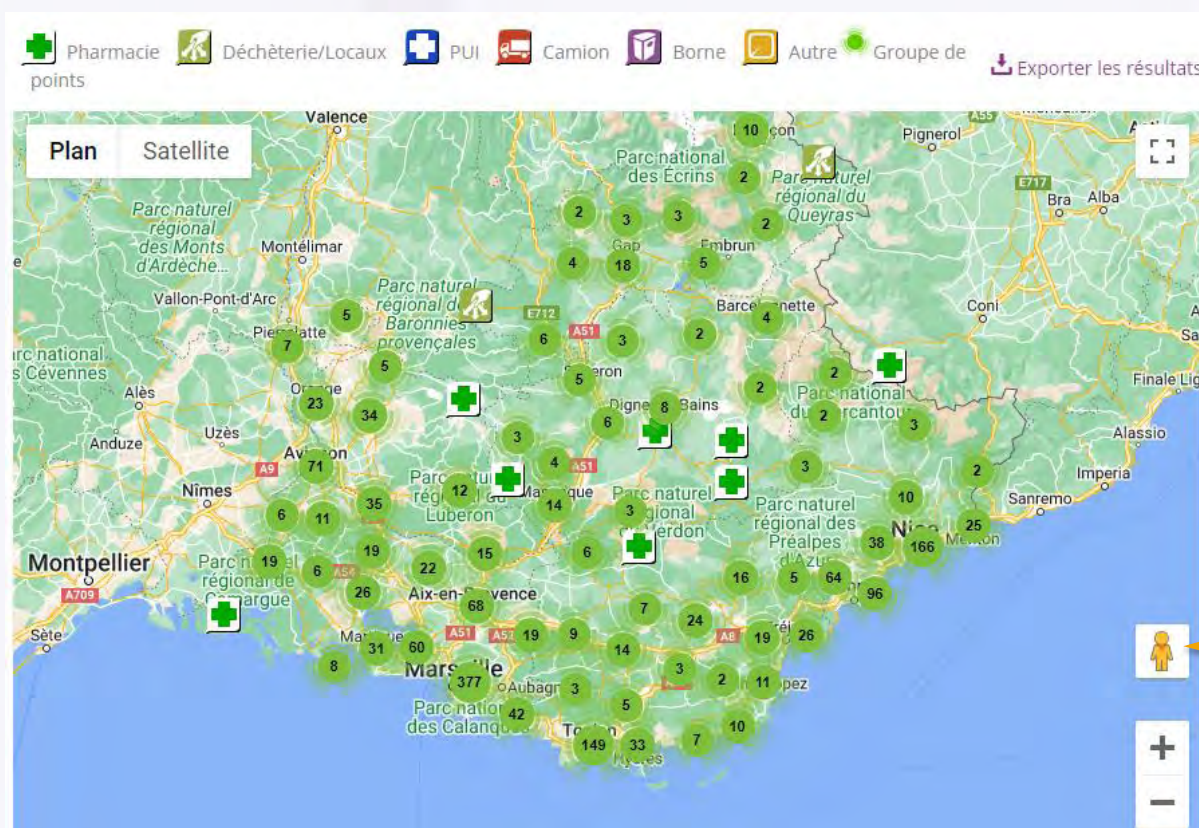
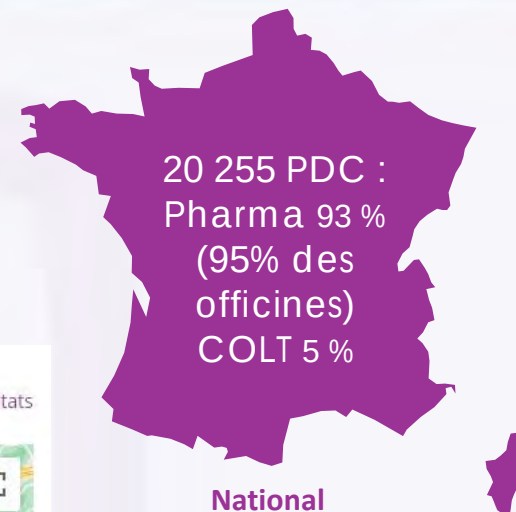
Le dispositif de collecte en région PACA



1799 points de collecte

97 % du réseau officinal impliqué

64 % des DASRI PAT collectés (2021)



Où rapporter mes
boîtes ?
Dastri.fr

La filière des DASRI conventionnels

Le dispositif de collecte en détail



Département	Nb total PDC	Nb Pharma PDC	% du réseau officinal	Nb PDC autres	Taux de collecte 2021
04 – Alpes-de-Haute-Provence	59	54	93%	5	72%
05 – Hautes-Alpes	59	43	78%	16	83%
06 – Alpes Maritimes	411	410	95%	1	47%
13 – Bouches-du-Rhône	723	723	98%	0	71%
83 - Var	356	356	99%	0	55%
84 - Vaucluse	194	194	98%	0	81%
TOTAL	1799	1777	97%	22	64%

Comment sont éliminés les DASRI conventionnels ?

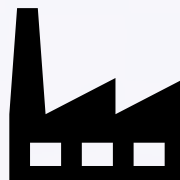


Règlementation

- ✎ Arrêté du 20 septembre 2002 modifié relatif à l'incinération et la co-incinération des déchets dangereux :

1/ L'incinération en déchets dangereux :

$T > 850\text{ °C}$
pendant 2 s



*Avec (ou sans)
valorisation énergétique*

ou

- En unité d'incinération spécifique DASRI ou Déchets Dangereux (UIDD)
- En usine d'incinération d'ordures ménagères (UIOM) équipée d'une chaîne DASRI
- DASRI traités $\leq 10\%$ déchets traités
- Précautions d'introduction des DASRI dans le four



Comment sont éliminés les DASRI conventionnels ?

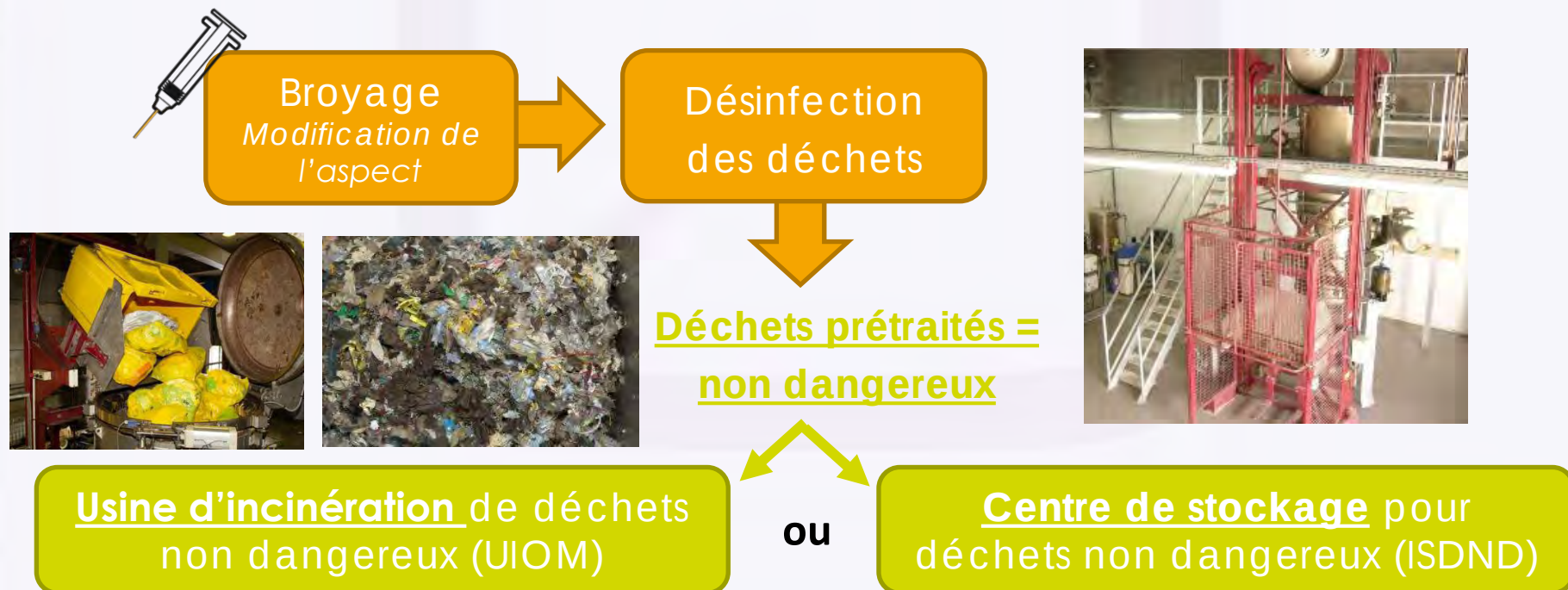


Règlementation

✎ Code la Santé Publique (articles R. 1335-8 et suivants) et circulaires interministérielles DGS/DGPR

2/ Le prétraitement par désinfection (« banalisation ») :

Procédé consistant à modifier l'apparence des déchets puis à réduire leur charge bactériologique pour les rendre assimilables aux ordures ménagères (déchets non dangereux) et les traiter comme telles



- L'éco-organisme DASTRI
- Comment fonctionne la filière des DASRI conventionnels ?
- **Le nouveau circuit de collecte des DASRI avec électronique**
- Comment obtenir des données statistiques ?
- Quels sont les outils pour informer les administrés ?

Les DASRI avec électronique (DASRIe)

DASRIe : cadre réglementaire



❑ Evolutions législatives & réglementaires

- Loi AGECE du 10/02/2020
- Décret DASRIe du 10/09/2021
- Arrêté DASRIe du 10/12/2021
- Arrêté modificatif CDC DASTRI publié le 8/12/2021
- Notification agrément DASTRI le 28/12/2021
- Publication au JO le 31/12/2021



❑ Conséquences

- Possibilité de collecter tous les dispositifs médicaux classés en DASRIe
- Possibilité de recycler les DASRIe
- DASTRI est l'unique éco-organisme agréé pour collecter les DASRIe
- Obligation pour toutes les pharmacies de collecter les DASRIe

Les DASRI avec électronique (DASRIe) Nouveau circuit



❑ Schéma opérationnel : collecte uniquement en pharmacie

7000 pharmacies
ont participé à une
expérimentation
2018/2021

50 000
patients

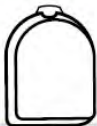
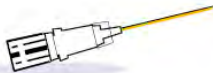


Inauguration courant
2023 du 1^{er} site de
séparation pour
recyclage des DASRIe
en Franche-Comté

Les DASRI avec électronique (DASRIe)

Produits concernés



PRODUIT	ÉLÉMENTS À COLLECTER		CONTENANT	
 Pompe patch Omnipod® d'Insulet		Pompe		Boîte violette
	<i>Les anciens cartons Omnipod® sont également acceptés jusqu'à fin 2022</i>			
		Perforant seul		Boîte jaune
 Capteur de glucose en continu Dexcom G6®		Applicateur		Boîte violette
		Transmetteur		

Les DASRI avec électronique (DASRIe)

Mise en œuvre du circuit



❑ Pharmacies

- Envoi des boîtes violettes à toutes les pharmacies ayant participé aux opérations Omnipod (env 7000)
- Les autres pharmacies peuvent les commander sur le site web DASRI, en même temps que les boîtes jaunes (livraison en quelques jours)



❑ Campagne de communication

- Conférence de presse - 22/03/2022
- Congrès de la SFD - mars 2022
- Presse print et web
- Réseaux sociaux
- Vidéos sur Youtube « Docu-série Violette »
- Diffusion de supports de comm : PSAD, AFD
- Live patients Facebook le 17/05



- L'éco-organisme DASTRI
- Comment fonctionne la filière des DASRI conventionnels ?
- Le nouveau circuit de collecte des DASRI avec électronique
- **Comment obtenir des données statistiques ?**
- Quels sont les outils pour informer les administrés ?

❑ Page de connexion

- Accès depuis le site web de DASTRI : www.dastri.fr → Espace collectivités

Accédez à votre Espace Collectivité personnalisé

Pour vous connecter à votre espace personnalisé, accessible avec votre identifiant et mot de passe, rien de plus simple, cliquer sur le lien suivant : Espace Collectivité.



The screenshot shows a login form titled 'Connexion' with the DASTRI logo. It includes input fields for 'Login' and 'Mot de passe', a checkbox for 'Se souvenir de moi', and a 'Soumettre' button. A link for 'Mot de passe oublié' is at the bottom.

Si vous n'avez pas encore de compte ou si vous avez oublié votre identifiant, merci de bien vouloir compléter le formulaire ci-après qui nous permettra de vous adresser votre identifiant personnel et le mot de passe associé : [Formulaire contact](#).

NB : Lors de la 1ere connexion, il vous sera demandé d'indiquer les coordonnées de la collectivité et les horaires.



❑ Différents modules disponibles depuis la page d'accueil :



Statistiques de collecte
sur votre territoire



Informations pour suivre la filière,
à relayer auprès des administrés



❑ Module spécifique « gestionnaire de PDC » :



Suivi des collectes :

- Réalisées (date d'intervention, nombre de contenants et poids, BSD)
- Prochaines (calendrier, annulation)

Date prochain passage	Modifier mes horaires d'ouverture ou déclarer une période de fermeture	
Sem 2 (à partir du 08/01/2019)	Annuler la collecte	Reporter la collecte
Sem 2 (à partir du 08/01/2019)	Annuler la collecte	Reporter la collecte
Sem 1 (à partir du 01/01/2019)	Annuler la collecte	Reporter la collecte
Sem 1 (à partir du 01/01/2019)	Annuler la collecte	Reporter la collecte
Sem 42 (à partir du 15/10/2018)	Annuler la collecte	Reporter la collecte

- L'éco-organisme DASTRI
- Comment fonctionne la filière des DASRI conventionnels ?
- Le nouveau circuit de collecte des DASRI avec électronique
- Comment obtenir des données statistiques ?
- **Quels sont les outils pour informer les administrés ?**

Quels sont les outils pour informer les administrés ?



- **L'enjeu de la sécurité**

Trier les DASRI perforants pour:

- Rendre plus sûre la collecte des déchets ménagers : **Les agents des collectivités sont les premiers concernés**
- Les risques pour les personnes susceptibles de manipuler ces déchets : contamination & psycho/émotionnel
- Une communication à orienter vers : les patients / les professionnels

DASTRI à l'initiative d'une campagne de communication pour les collectivités



Supports en projet identifiés DASTRI/votre collectivité

Diffusion web ou physique disponible

Quels sont les outils pour informer les administrés ?

Site web et médiathèque



Des articles types pour une information auprès de vos administrés :

- *La prévention et la sensibilisation au risque*
- *L'éco-organisme et les services apportés aux patients*
- *Focus sur le fonctionnement du dispositif*
- ...





Quels sont les outils pour informer les administrés ?

Outils de communication DASRIe



Affiche A2

Flyer

DIABÈTE

**PLUS SIMPLE
POUR VOUS
MEILLEUR
POUR LA PLANÈTE**

**NOUVELLE
BOÎTE
VIOLETTE**
RECYCLAGE DES DISPOSITIFS
MÉDICAUX PERFORANTS
CONNECTÉS

Limite de remplissage

À DÉPOSER EN PHARMACIE
POINT DE COLLECTE

La boîte violette est disponible gratuitement
en pharmacie. Plus d'informations sur
www.dastri.fr ou en flashant ce QR code.

OÙ RAPPORTER VOS DASRI AVEC ÉLECTRONIQUE (DASRIe)* ?

- 1 Les produits concernés**

Plus d'info :
www.dastri.fr/dastrie
ou flashez ce code
- 2**
Retirez gratuitement
votre boîte
violette
DASTRI en
pharmacie
et placez-y
vos DASRIe*
- 3** Déposez votre boîte dans la
pharmacie point de collecte
la plus proche de chez vous

www.dastri.fr/nous-collectons

www.dastri.fr **0 805 69 35 36** Service & appel gratuits

*Déchets d'Activité de Soins à Risque Infectieux avec électronique.
Ce sont les déchets issus des dispositifs médicaux perforants connectés.

2022 > PÉRIODE DE TRANSITION

Vous avez encore chez vous
des anciens cartons fournis
par votre prestataire de
services et distributeur de
matériels ?
Ils sont acceptés en
pharmacie **Jusqu'à fin 2022**
et seront progressivement
remplacés par la boîte
violette.

Votre pharmacien n'a pas
de boîte violette en stock ?
Il peut en commander sur
www.dastri.fr et les
recevoir en quelques jours.

www.dastri.fr **0 805 69 35 36** Service & appel gratuits

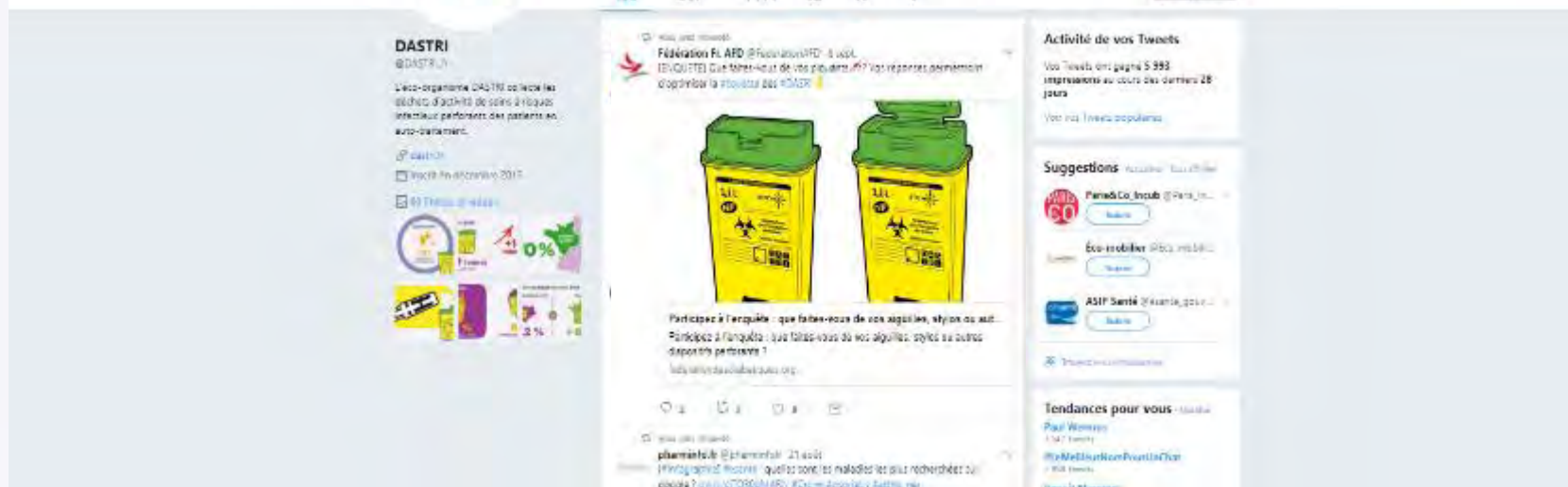
Motion design

Quels sont les outils pour informer les administrés ?

Réseaux sociaux



Suivez-nous sur les réseaux sociaux !





Merci de votre attention

QUESTIONS / REPONSES

Contact DASTRI

Téléphone : 09 72 47 82 08

Mail : contact@dastr.fr



VOUS TRIEZ
NOUS COLLECTONS

www.dastri.fr



A photograph of a man and a young boy in a grassy yard. The boy, wearing a blue and white striped shirt and khaki shorts, is holding a yellow garden hose nozzle and spraying water. The man, with a beard and wearing a light blue shirt, is crouching next to him, smiling and holding the hose. In the background, there is a white house with a porch and a window with a grid pattern. The scene is bright and sunny, with water droplets visible in the air.

Écomobilier

Nouvelles filières Jouets / Bricolage-Jardin

Marseille, 8 novembre 2022

ORDRE DU JOUR

1

**Chiffres 2021 &
actus**

2

**Périmètre et
objectifs**

3

**Stratégie
opérationnelle**

4

Contrat et soutiens

5

Questions / Réponses

1

Chiffres 2021 & actus



Une filière de l'ameublement performante

1,1 million

de tonnes collectées*

5605

points de collecte*

94%

meubles usagés valorisés*

Evolution des tonnes collectées
par Eco-mobilier (k tonnes)



549

associations

1473

professionnels

3583

déchèteries publiques

Mode de valorisation des tonnes collectées en 2021

4,4%

réemploi et
réutilisation

45,7%

recyclage

43,8%

Valorisation
énergétique

6,1%

élimination

* Données 2021 – tonnes collectées par Eco-mobilier

Une nouvelle identité reflétant notre positionnement : le premier éco-organisme multifilières et multimatériaux



ecomaison



2

REP Jouets
REP Bricolage-Jardin

Périmètres et objectifs



Mettre notre expérience de plus de 10 ans au service de nos partenaires

- Promouvoir et encourager le **don en faveur du réemploi**
- Accompagner les metteurs sur le marché dans leurs **obligations réglementaires**
- Inciter à **l'éco-conception** pour améliorer la **durée de vie, la recyclabilité** et **l'incorporation de matières recyclées**
- **Mutualiser et massifier les collectes et les flux**

Des nouvelles filières co-construites avec l'ensemble des parties prenantes

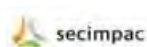


Co-construction du schéma opérationnel avec nos différents partenaires

- Echanges avec les représentants des collectivités



- ... et avec les représentants des metteurs sur le marché



Expérimentations

- Menées avec plusieurs collectivités :



- Collecte en magasins : Ikea, Picwic, King Jouet...
- Collecte auprès des associations

3 éco-organismes pour couvrir l'intégralité du périmètre Bricolage-Jardin (ABJ)



Catégorie 1

Outillages du peintre



Catégorie 2

Machines et appareils motorisés thermiques



Catégorie 3

Matériels de bricolage, dont l'outillage à main

Catégorie 4

Produits et matériels destinés à l'aménagement du jardin



Exclusions : ornements décoratifs, appareils exclusivement professionnels, quincaillerie, aménagements maçonnés, produits DEEE

Liste de visuels non exhaustive

Un seul éco-organisme pour couvrir l'intégralité du périmètre Jouets

écomobilier

Jouets



Figurines d'actions



Jeux de construction



Poupées



Peluches



Jouets premier âge



Véhicules miniatures



Arts créatifs



Jouets d'exploration et autres jouets

Jeux de plein air



Bicyclette jouet



Porteurs



Jouets sportifs



Jouets d'été



Jouets du jardin

Jeux de société



Jeux de société



Puzzles



Maquettes

Jouets cadeau



Exclusions : articles d'écriture/dessin, produits DEEE

Liste de visuels non exhaustive

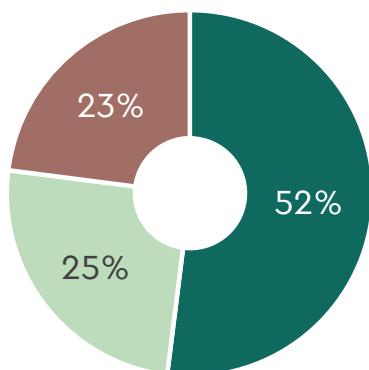
Des petits flux, majoritairement en plastique

Articles de Bricolage et Jardin (cat3. et 4.)

Gisement en déchèterie

100kt

Moins de 1,5 kg/hab/an



■ Plastiques ■ Métaux ■ Autres dont bois et inertes

Cat 3. Matériels de bricolage

Cat 4. Produits et matériels pour l'entretien et l'aménagement du jardin

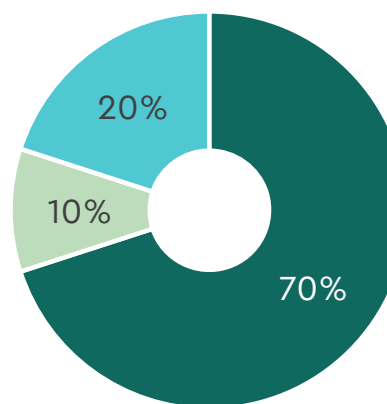
Source : caractérisations Eco-mobilier

Jouets

Gisement en déchèterie

40kt

Moins de 0,6kg/hab/an



■ Plastiques ■ Métaux ■ Papier et mélange

Jouets de plein air - Jeux d'intérieur - Jeux de société - Jouets cadeaux

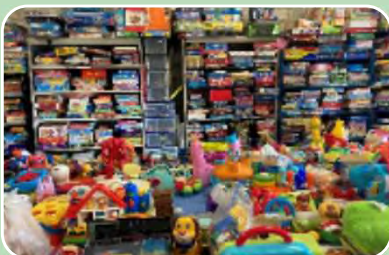
3

**Stratégie
opérationnelle**



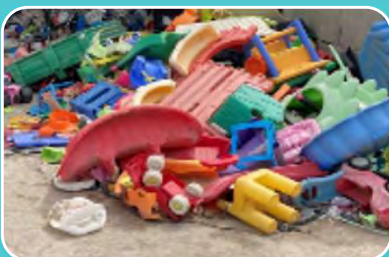
Défis et stratégie des filières ABJ et Jouets

Les cahiers des charges définissent des objectifs spécifiques de **collecte**, de **réemploi** et de **recyclage** pour chaque catégorie.



Développement du réemploi

- Créer le réflexe du don
- **Multiplier les canaux de collecte (distribution, points de proximité, écoles..)** en amont des déchèteries.
- Augmenter le taux de réemploi



Développer rapidement la collecte

- En déchèterie, proposer des modes de collecte à la carte
- Collectes mutualisées entre filières
- Contenants adaptés pour tous les circuits de collecte



Atteindre des taux de recyclage très élevés

- Adapter le schéma de collecte pour trier les plastiques
- Mener des travaux de R&D pour le recyclage des plastiques

Eco-mobilier priorise le **réemploi**

Communication et sensibilisation grand public

- Encourager le don et l'achat de seconde main
- Carte des points où donner:
<https://espace-services.eco-mobilier.fr/localiser-un-point-de-collecte>

Un dispositif incitatif vers les acteurs du réemploi en convention avec ecomobilier

- **Des forfaits collecte sur des points permanents**, par exemple : zone réemploi, distributeur ou saisonnier, type école
- **Des soutiens au réemploi** : tonne entrante et réemployée
- **Forfait équipement**, prise en charge des déchets : via benne ou carte pro Eco-mobilier

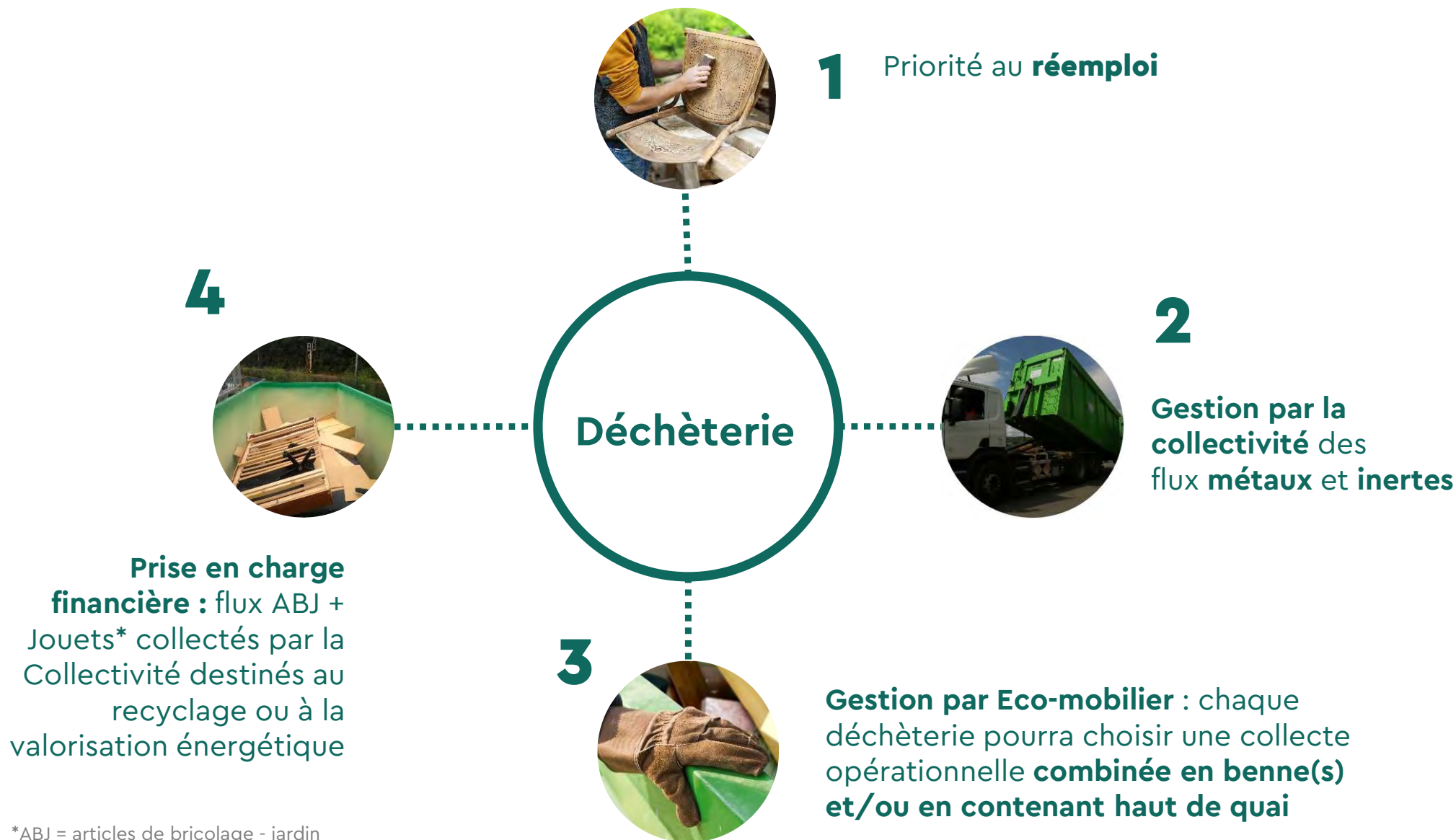
Mise en place de la reprise obligatoire en magasin

- **Don des objets en bon état par le consommateur** avec collecte pour réemploi par des structures de l'ESS
- **Reprise 1 pour 1 ou 1 pour 0** sous certaines conditions

En déchèterie pour les Jouets et ABJ

- **Un forfait de 200€/an par site** pour soutenir la présence d'une zone réemploi : un local fermé collecté par une association partenaire d'Eco-mobilier
- Les modalités de collecte et d'organisation de la zone réemploi sont **librement fixées** entre la collectivité et le partenaire de l'ESS

Une stratégie de collecte adaptée à chaque déchèterie





Concilier les objectifs de recyclage et les contraintes opérationnelles

L'avantage opérationnel d'Eco-mobilier

- Capacité de mutualisation des flux entre DEA et nouvelles filières

Des objectifs de recyclage élevés > priorité sur le plastique

- Permettre le tri du flux plastique Bricolage-Jardin/Jouets, avec des objets de tailles variables
- Ne pas dégrader le tri des déchets d'éléments d'ameublement

Des contraintes opérationnelles en déchèterie

- Un haut de quai très encombré
- Des consignes de tri changeantes et complexes

Modalités de collecte à la carte en déchèterie

Rappel : les flux métaux et inertes restent gérés par la collectivité

SCHEMA 1 : COLLECTE EN 2 BENNES POUR 2 FLUX DIFFERENTS



Benne Eco-mobilier Bois

- DEA Bois
- ABJ Bois
- Jouets Bois

Benne Eco-mobilier plastiques, mousses, décoration textile (PMDT)

- Tous les autres DEA
- Tous les autres ABJ/Jouets (sauf ferraille, inertes)
- Décoration textile : tapis, stores

Sacs mis en benne Eco-mobilier PMDT

- Couettes et Oreillers
- Décoration textile : rideaux, voilages
- Jouets : peluches

SCHEMA 2 : COLLECTE AVEC UNE BENNE UNIQUE



Benne Eco-mobilier MELANGE

- Tous DEA
- **GROS OBJETS ABJ/Jouets** (sauf ferraille, inertes)
- Décoration textile : tapis, stores

Sacs mis en benne Eco-mobilier MELANGE

- Couettes et Oreillers
- Décoration textile : rideaux, voilages
- Jouets : peluches

Option en DCT

Palbox PETITS OBJETS ABJ/Jouets

- Objets de petite taille (non triables en benne)
- Tous matériaux (sauf ferraille, inertes)

A partir de
2023

Sans changement de consigne pour les ABJ/Jouets ou Sans benne Eco-mobilier

- Prise en charge 100% financière

Ou

- Prise en charge opérationnelle des petits objets en contenant haut de quai et le reste en financier



Objets et matériaux
de la maison

BOIS PLASTIQUES MOUSSES



MOBILIER INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR

Canapés, fauteuils,
chaises, meubles
de rangement, tables...



LITERIE

Cadre de lit, matelas,
sommiers...



BRICOLAGE ET JARDIN

Caisses à outils, seaux et bacs,
tuyaux d'arrosage...



JOUETS

Trotteurs, jeux d'extérieur,
jeux d'imitation,
véhicules à pédales...

INTERDITS
Véhicules
à moteur, armes à feu,
objets dangereux, produits
chimiques, explosifs...

QUAI
3

Déposez ici
vos objets, ils seront
recyclés ou valorisés.

écomobilier

100% COLLECTIVITÉ



Objets et matériaux
de la maison

BOIS

BOIS MASSIF ET
PANNEAUX DE PARTICULES



MOBILIER INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR

Meubles de rangement,
cuisine et salle de bain,
armoires, commodes,
tables, chaises,
étagères en bois...



LITERIE

Cadre de lit



BRICOLAGE ET JARDIN

Tréteaux,
mobiliers de jardin...



JOUETS

Trotteurs,
véhicules à pédales,
jeux d'imitation...

INTERDITS
Véhicules
à moteur, armes à feu,
objets dangereux, produits
chimiques, explosifs...

QUAI
3

Déposez ici
vos objets, ils seront
recyclés ou valorisés.

écomobilier

100% COLLECTIVITÉ



Objets et matériaux
de la maison

MOUSSES PLASTIQUES MULTIMATÉRIAUX



MOBILIER INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR

Canapés, fauteuils,
mobiliers en plastique,
chaises rembourrées,
meubles en rotin,
meubles en bois
avec miroir, verre...



LITERIE

Matelas, sommiers...



BRICOLAGE ET JARDIN

Caisses à outils, seaux
et bacs, tuyaux
d'arrosage...



JOUETS

Toboggans, jeux
d'extérieur, jeux
d'imitation, pouspous,
jouets premier âge...

INTERDITS
Véhicules
à moteur, armes à feu,
objets dangereux, produits
chimiques, explosifs...

QUAI
3

Déposez ici
vos objets, ils seront
recyclés ou valorisés.

écomobilier

100% COLLECTIVITÉ



Outils de communication



4

Contractualisation et soutiens



Contractualisation : principe et process

- 1 contrat par filière
- Une **indépendance** des contrats
- **Même compte** que celui existant dans l'Extranet pour le contrat DEA = isopérimètre
- Soutiens financiers répartis sur les 3 contrats

Soutiens financiers contractuels

	ABJ et/ou Jouets
Zone Réemploi	Forfait annuel 200€ par Zone réemploi
Flux gérés par la Collectivité	Soutien financier variable
Benne(s) Eco-mobilier	Mutualisé avec DEA Application barème DEA 20€/t en moyenne
Contenant haut de quai pour les ABJ/Jouets	Forfait annuel 150€ par déchèterie équipée
Communication	Mise à disposition d'outils

Soutiens financiers pour les collectes gérées par la Collectivité

1 Taux de présence pour 2022

	PAS DE COLLECTE PAR ECO-MOBILIER	COLLECTE CONTENANT POUR PETITS OBJETS PAR ECO-MOBILIER	COLLECTE EN BENNE ECO-MOBILIER	COLLECTE EN BENNE + CONTENANT PAR ECO-MOBILIER	COLLECTE EN 2 BENNES PAR ECO-MOBILIER	Porte à Porte
Jouets						
% dans TV	0,9%	0,45%	0,45%			0,70%
% dans métaux	1%	0,5%	0,5%			
Brico/Jardin						
% dans TV	2%	1%	1%			0,70%
% dans Bois	0,2%	0,1%	0,1%			
% dans métaux	4,2%	2,1%	2,1%			
% dans gravats	0,1% (provisoire)	0,1% (provisoire)	0,1% (provisoire)	0,1% (provisoire)	0,1% (provisoire)	

2 Barème de soutien à la collecte selon le mode de traitement des flux gérés par la collectivité

	En déchèterie	En porte-à-porte
Recyclage Inertes	5€/tonne	115€/tonne
Recyclage Métaux	0€/tonne	
Recyclage Autres	65€/tonne	
Valorisation R1 Bois	35€/tonne	
Valorisation R1 Autres	60€/tonne	80€/tonne



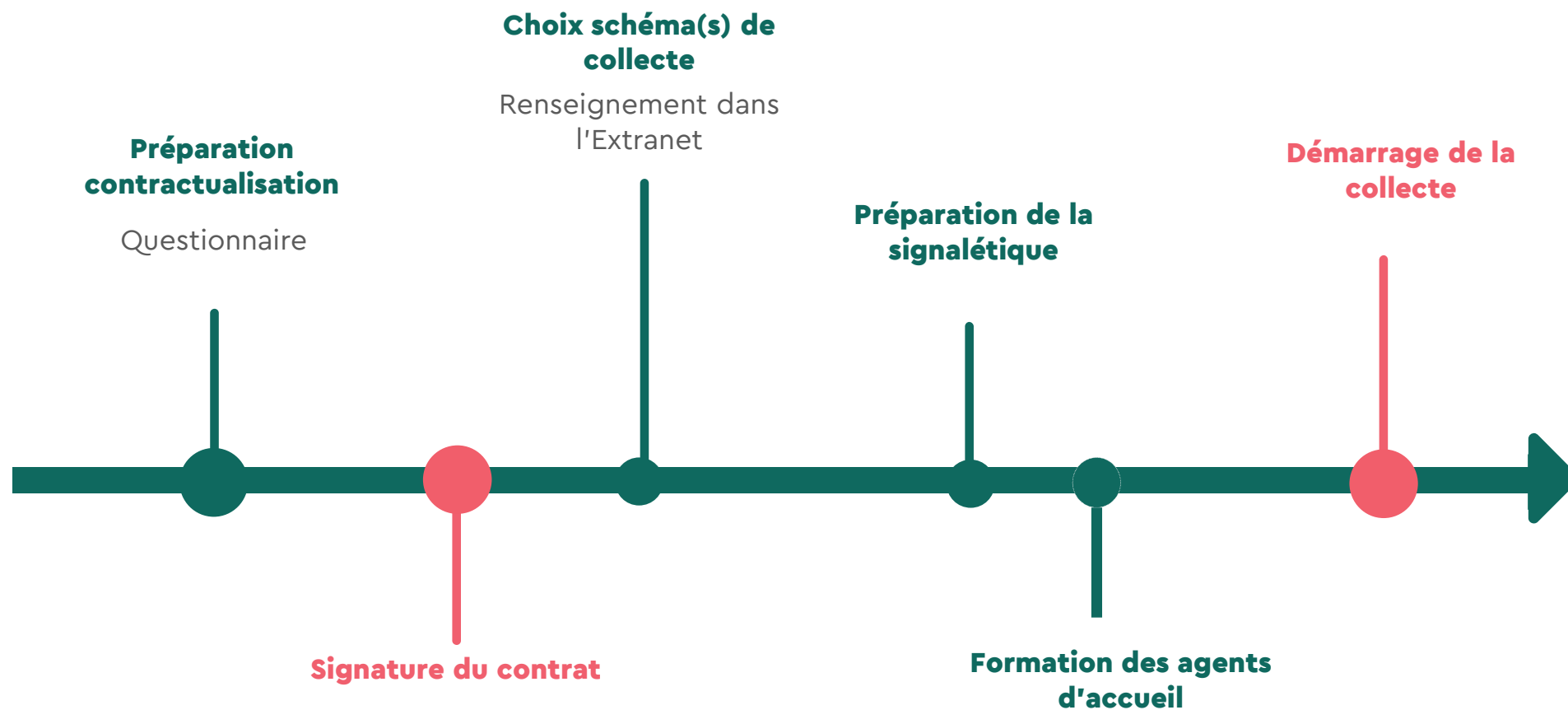
Contractualisation

1. Compléter un questionnaire en ligne
2. Préparer vos délibérations
3. Signer électroniquement via l'extranet Eco-mobilier

Mise en place de la contractualisation

- Entrée en vigueur le 1er jour du mois suivant la signature
- Déclarations semestrielles à faire pour bénéficier des soutiens financiers

Chronologie du démarrage opérationnel



Eco-mobilier devient ecomaison l'éco-organisme de la maison



REP PMCB

Eco-mobilier élargit son activité au bâtiment et devient Ecomaison !

Dominique Mignon et l'ensemble du Conseil d'Administration sont heureux de vous annoncer qu'**Eco-mobilier est agréé par les pouvoirs publics pour organiser la collecte et le recyclage des matériaux de construction non inertes (catégorie 2) du bâtiment.**

Avec les matériaux, le mobilier, le bricolage, le jardin, la literie et les jouets, nous devenons le seul éco-organisme pour toute la maison. C'est donc naturellement qu'Eco-mobilier devient Ecomaison.

Sur le terrain comme dans les outils et services mis à votre disposition, nos équipes sont mobilisées pour vous accompagner dans votre relation avec votre éco-organisme, Ecomaison et assurer une continuité de service optimal.

Pour répondre à toutes vos questions et vous présenter la filière bâtiment et notre offre de services, **Ecomaison vous invite à participer à un webinaire dédié aux collectivités locales.**

Inscrivez-vous à la session de votre choix :

- Mardi 18 octobre 2022 - de 10h00 à 11h30
- Mardi 25 octobre 2022 - de 10h00 à 11h30
- Mardi 8 novembre 2022 - de 10h00 à 11h30
- Mardi 15 novembre 2022 - de 10h00 à 11h30

Roadshow en région :
29/11/2022
Aix-en-Provence

A close-up photograph of a pair of brown suede shoes, possibly loafers, resting on a vibrant green, textured surface that looks like a large leaf. The lighting is soft, highlighting the texture of the suede and the veins of the leaf.

écomobilier

5

Vos questions...

Merci



Speedmeeting

Marseille

Mardi 8 novembre 2022

Sommaire

- 
- 1** Quelques chiffres 
 - 2** Consignes de tri et bonnes pratiques
 - Lampes 
 - PAE 
 - 3** Tutoriels portail 
 - 4** Fonds réparation 
 - 5** Annexes 
 - 6** Contacts 



1

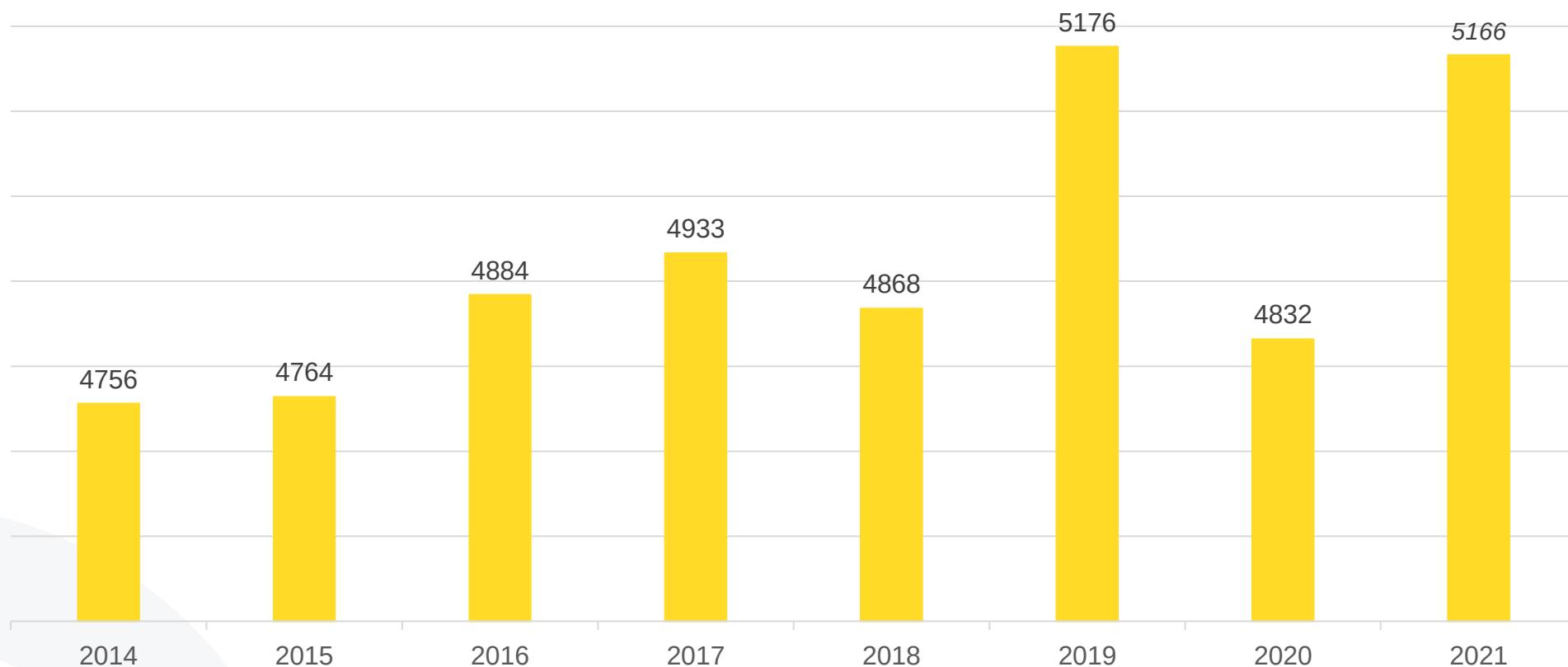
Quelques chiffres



Tonnage lampes collecté

5 166 tonnes collectées, dépolluées et recyclées en 2021

Soit +6,91 % par rapport à 2020



5166 vs l'obj. initial de 5110



9 novembre 2022



2

Consignes de tri et bonnes pratiques

- Lampes
- PAE

Nouvelles offres de services ecosystem 2022

Depuis le 1er février 2022

- Extranet et collecte mutualisés tous flux :
 - Vous pouvez demander l'enlèvement de vos lampes en même temps que celui de vos DEEE
- Délais d'enlèvement variables et calculés en fonction du poids théorique de la commande pour optimiser les tournées logistiques

Type de logistique	Poids estimé de la demande*	Délais de réalisation		1 ^{er} jour dispo
		Si demande avant 14h	Si demande après 14h	
Enlèvement standard	100 - 199 kg	10 jours ouvrables	11 jours ouvrables	J+1
Enlèvement standard	200 - 299 kg	7 jours ouvrables	8 jours ouvrables	J+1
Enlèvement standard	300 - 399 kg	5 jours ouvrables	6 jours ouvrables	J+1
Enlèvement standard	400 - 999 kg	3 jours ouvrables	4 jours ouvrables	J+1
Enlèvement standard	> 1 000 kg	2 jours ouvrables	3 jours ouvrables	J+1

*tous flux confondus

Jours ouvrables = du lundi au samedi



1

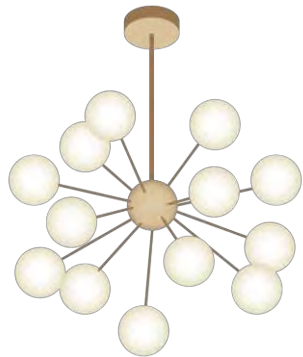
Lampes

Rappel de certains équipements intégrés dans les lampes

● Luminaires

- Catégorie PAM
- Stockage dans les caisses PAM/PEP

Si grand luminaire : stockage au sol près de la caisse palette



Les ampoules qui se recyclent

Les ampoules concernées par le recyclage :

- « Sources lumineuses autres que les ampoules à filament »



Ampoules fluo-compactes



Ampoules à L.E.D.



Tubes fluorescents / à L.E.D.

Autres ampoules



Ampoules techniques pour l'éclairage public ou industriel

NB : Toutes les ampoules sont des déchets ménagers

Pourquoi recycler ses ampoules usagées

Pour limiter les risques de pollution

- Les ampoules fluo-compactes contiennent de faibles quantités des substances telles le mercure et les poudres fluorescentes



= 1000 x



*Mercure d'un ancien
thermomètre*

=

1000 lampes fluo-compactes

Pour préserver les ressources naturelles

- Les ressources de nos sous-sols ne sont pas inépuisables
- Plus de 90% du poids des lampes est recyclé dans la fabrication de produits neufs



Consignes de tri

Ampoules et tubes



Tubes



Ampoules



Les points de dépose

Si vous n'avez pas la place pour stocker les conteneurs :

- Dépose des lampes dans des cartons dédiés fournis par ecosystem

Puis regroupement des ampoules et tubes sur un autre site, par exemple :

- Autre déchetterie
- Centre technique municipal

Cartons mis à disposition gratuitement



Les conteneurs mis à disposition

Conteneur tubes *Tubes fluorescents et L.E.D.*

Dimensions extérieures

L : 160 cm
P : 100 cm
H : 95 cm

1,6 m² au sol
Capacité ≈ 1200 tubes
Conteneur pliable et gerbable



Conteneur Ampoules *Autres lampes*

Dimensions extérieures

L : 120 cm
P : 80 cm
H : 97 cm

1 m² au sol
Capacité ≈ 1200 lampes



Conteneur tubes carton *Tubes fluorescents*

Dimensions extérieures

L : 120 cm
P : 80 cm
H : 97 cm

1 m² au sol
Capacité ≈ 1200 tubes



Conteneur ampoules carton *Autres lampes*

Dimensions extérieures

L : 120 cm
P : 80 cm
H : 100 cm

1 m² au sol
Capacité ≈ 1200 lampes



Ces contenants doivent être stockés à l'abri de la pluie

Les abris à conteneurs

Dotation

- Déployés dans plus de 1 000 déchetteries
- Abris à conteneurs permettant un stockage à l'abri tout en ayant un fort impact visuel
- Dotation soumise à conditions
- Demande par mail à : contacteznous@ecosystem.eco ou à votre responsable régional(e)
- Arbitrage réalisé par la Direction du Développement d'ecosystem



Les abris à conteneurs

Maintenance : si votre abri à conteneurs est défectueux

- **Déclarer le dysfonctionnement à : contacteznous@ecosystem.eco**
 - Le service client vous enverra un document d'autodiagnostic
- **Si le problème peut être réglé par les services techniques de votre collectivité :**
 - Envoi des pièces par le fournisseur d'ecosystem
- **Si le problème ne peut pas être réglé par les services techniques de votre collectivité :**
 - Intervention du fournisseur d'ecosystem pour effectuer les réparations ou remplacement de l'abri
- **Possibilité de mise à disposition d'antivols pour lutter contre le vol de vérin :**
 - Pour toutes demandes : contacteznous@ecosystem.eco

Catalogue ecosystem

Signalétique pour déchetteries

- <https://catalogue.ecosystem.eco/produit/signaletique>



ecosystem
recycler c'est protéger



ecosystem
recycler c'est protéger



2

PAE

Les Petits Appareils Extincteurs

Seuls sont concernés :

- Tous les appareils sous pression à fonction extinctrice de charge nominale inférieure ou égale à 2 kg ou 2 L :

Dans le périmètre
(liste non-exhaustive)



Extincteurs à
poudre de 1 à 2 kg

Extincteurs à
mousse de 1 à 2 kg

Sphères
extinctrices

Hors périmètre
(liste non-exhaustive)



Extincteurs > 2 kg

Extincteurs
CO₂ et halon



Aérosol à fonction
extinctrice

Hors périmètre: sont
des DDS catégorie 6

- Seules 10% des déchèteries collectent les petits extincteurs et 50% du flux est hors périmètre : un tri est donc nécessaire !

Déploiement de la filière

La filière s'appuie sur le réseau de collecte existant

- Des distributeurs
- Des accessoires automobiles et bateaux
- Des entreprises de maintenance incendie (service global)



Mettre en place la collecte des petits extincteurs

Votre collectivité collecte les petits extincteurs et dispose d'un prestataire DDS :

- Redonnez l'intégralité des extincteurs (petits et gros) au prestataire
- ecosystem viendra collecter les petits extincteurs directement chez le prestataire

Votre collectivité souhaite mettre en place la collecte des petits extincteurs et ne dispose pas de prestataire DDS :

- Faites votre demande à : **contacteznous@ecosystem.eco**
- Etude de la part d'ecosystem :
 - Le déploiement de la collecte des petits extincteurs est soumis à conditions (tonnage minimum ...)
- Si réponse positive :
 - Mise en place d'une convention
 - Choix des points d'enlèvements pertinents par ecosystem
 - Dotation en contenants par ecosystem

Consignes de tri et contenants mis à disposition

Les extincteurs sont à stocker dans la boîte de collecte dédiée :

- Un seul petite extincteur par compartiment
- Chaque boîte contient au maximum 9 petits extincteurs
- Charge maximum du carton : 25 kg

Extinbox :
contenant en carton non réutilisable



L 33 x P 33 x H 65

Palette de 12 boîtes :
Les 12 boîtes pleines sont à filmer et fixer sur la palette



L 120 x P 80 x H 102

Catalogue ecosystem

Signalétique pour déchetteries

- <https://catalogue.ecosystem.eco/produit/signaletique>



**Petits
extincteurs**
< 2L ou 2 kg



- > Extincteurs à poudre
< 2 L ou 2 kg
- > Extincteurs à mousse
< 2 L ou 2 kg
- > Sphères extinctrices



 **MERCI**
Votre geste est utile
pour l'environnement !

ecosystem
recycler c'est protéger



**Petits
extincteurs**
< 2L ou 2 kg



- > Extincteurs à poudre
< 2 L ou 2 kg
- > Extincteurs à mousse
< 2 L ou 2 kg
- > Sphères extinctrices

 **MERCI**
Votre geste est utile
pour l'environnement !

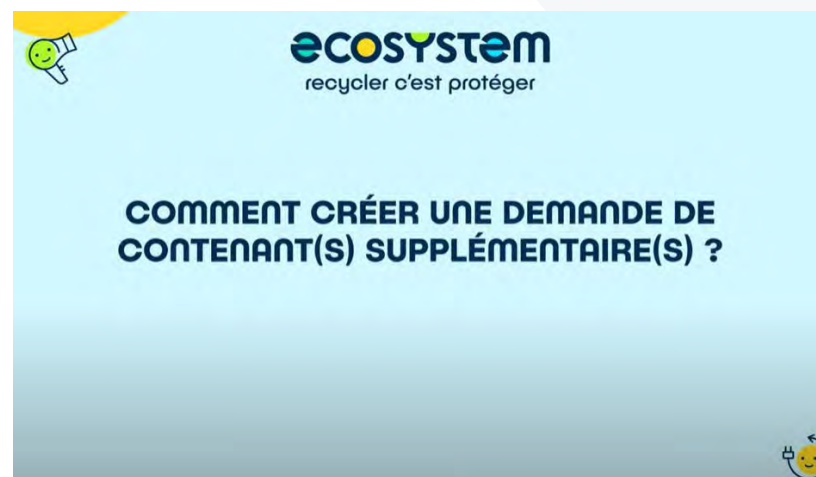
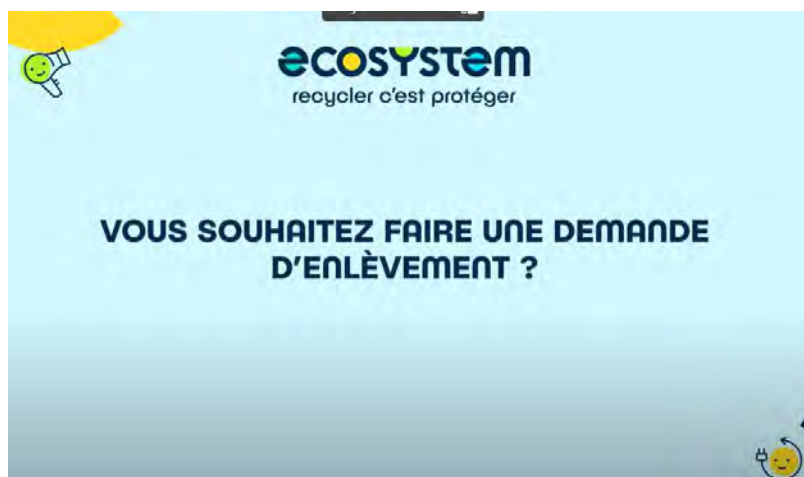
ecosystem
recycler c'est protéger



4

Tutoriels portail

Tutoriels portail





5

Fonds réparation

Fonds réparation

Fonds dédié à l'incitation financière à la réparation



- Le fonds réparation est en cours de mise en place et verra le jour fin 2022
- Il s'agit d'un dispositif d'incitation financière à la réparation pour encourager les consommateurs à prolonger la durée d'usage de leurs équipements électriques et électroniques hors garantie
- Le label QualiRépar, dédié aux réparateurs, sera le point de repère des consommateurs afin de s'adresser à un professionnel compétent de proximité, mais aussi pour bénéficier du bonus réparation
- Les consommateurs bénéficient du bonus réparation de manière immédiate, puisqu'il est déduit de la facture. Le réparateur se fait ensuite rembourser la différence par l'éco-organisme concerné
- Les informations concernant le fonds réparation et le label associé QualiRépar sont accessibles en suivant le lien suivant : <https://www.ecosystem.eco/label-qualirepar>

Fonds réparation

Démarrage et déploiement progressif

- En 2022, une sélection d'équipements emblématiques du quotidien des Français sera éligible au « bonus réparation »
- La liste des produits pouvant en bénéficier s'étendra ensuite chaque année, pour couvrir jusqu'à 68 équipements électriques ménagers d'ici 2025

Quelques exemples :

2022		2023				2024		2025	
Produit	Soutien TTC	Produit	Soutien TTC	Produit	Soutien TTC	Produit	Soutien TTC	Produit	Soutien TTC
Aspirateur : balais, robot, traineau	15 €	Appareil de sport (vélo d'appartement, rameur, tapis de course, plateforme vibrante)	15 €	Lave -vaisselle	25 €	Four posable	15 €	Climatiseur mobile	25 €
Cave à vin	25 €	Appareil photo numérique	20 €	Machine à café avec filtre	10 €	Friteuse	10 €	Hygiène et Beauté : épilateur, sèche-cheveux, lisseur, rasoir, tondeuse	10 €
Lave-linge	25 €	Audio / Vidéo hors enceinte et vidéoprojecteur : amplificateur, chaîne hi-fi, lecteur DVD, lecteur enregistreur audio vidéo, home-cinéma, table de mixage, tuner / démodulateur	15 €	Machine à café tout automatique	25 €	Imprimante et scanner (seuil décl. : 150 €)	35 €	Nettoyeur vapeur	15 €

Fonds réparation

Démarrage et déploiement progressif

- **Les produits concernés ont été priorisés selon 5 critères :**
 - Un volume de produits important sur le marché
 - Un nombre de réparations hors garantie annuel élevé
 - Une offre de réparation développée
 - Un fort niveau de gêne au quotidien pour les consommateurs si ces derniers ne sont pas réparés rapidement
 - Une réparabilité élevée selon les professionnels de la réparation





5

Annexes

Le Défi : sensibiliser les élèves à l'importance de donner une 2^{ème} vie aux appareils électriques

○ L'objectif :

- Sensibiliser les élèves dès le plus jeune âge sur l'économie circulaire et les bons gestes
- A travers des activités concrètes via : **le don, la réparation, le recyclage**

○ Comment ?

- Grâce à des défis ludiques et pédagogiques qui répondent aux **programmes de l'Education nationale** et aux compétences exigées pour les cycles 2 et 3

○ Une mécanique solidaire :

- Un système de **validation des défis** qui permet de **déclencher des missions** d'électrification dans le monde avec l'ONG Electriciens sans frontières



Qui peut s'inscrire ?

- **Ouvert à toutes les classes du CP à la 6^{ème}** de France (DROM-COM inclus) et aux accueils périscolaires municipaux
- L'inscription est fait à **l'initiative des enseignants et animateurs périscolaires** qui s'engagent en participant à **valider au moins 3 défis** sur leur espace personnel sur le site www.ledefi.eci
- Participation entièrement **gratuite**

Comment fonctionne le projet ?

Les enseignants
s'inscrivent sur
le site
www.ledefi.eco

Ils reçoivent
gratuitement
un **kit
pédagogique**

Ils réalisent les
défis en classe

Puis les **valident**
les défis sur le site
www.ledefi.eco

Tous les 1000 défis validés
**Une mission
d'électrification de l'ONG
Electriciens sans frontières**
est enclenchée

Depuis 2013

+ de 22 000 classes inscrites
520 000 élèves sensibilisés

Edition 2020-2021

4 500 classes inscrites
108 000 élèves sensibilisés

Le kit pédagogique clé-en-main

Pour réaliser les activités en classe

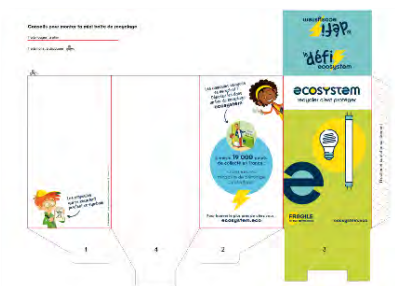
Des outils pour les élèves...



... pour l'enseignant...



Des mini-boîtes de recyclage à construire



Des jeux des 5 familles

... et pour la classe



Un site internet dédié

www.ledefi.eco

- Découvrir le projet
- S'informer
- S'inscrire
- Suivre l'avancement du projet
- Valider les défis réalisés en classe
- Echanger avec les autres classes inscrites
- Télécharger des ressources complémentaires





jedonnemontelephone.fr

- Service ecosystem permettant aux citoyens de donner une nouvelle vie à leurs téléphones mobiles en nous les envoyant gratuitement
- Nos partenaires de l'Economie Solidaire et Sociale les reconditionnent pour les revendre à prix solidaires ou les donner
- ecosystem recycle ceux qui ne peuvent pas être réparés
- Rendez-vous sur jedonnemontelephone.fr pour toutes les infos
- N'hésitez pas à communiquer sur vos sites sur ce service et à contacter notre service communication pour plus d'infos
- Une infographie utile qui vous montrera l'importance de collecter les téléphones portables inutilisés : <https://telephone-portable.ecosystem.eco/>



Opérations nationales déployées au niveau local

- 2 opérations majeures rythment l'année :
 - À portée à la fois environnementale et solidaire
 - Sensibiliser les citoyens sur l'importance de donner une nouvelle vie à leurs appareils électriques
 - Impliquer la population en leur donnant l'opportunité de faire un geste concret
 - Si vous êtes intéressé(e)s pour participer, contactez notre service communication

Plus d'infos sur laisseparlertoncoeur.org



Organisée à l'occasion du Tour de France.
Toutes les collectivités de tout le territoire
peuvent demander à participer



Décret REP

Indice de réparabilité

- **Critères :**
 - Prix des pièces détachées
 - Présence d'un compteur d'usage
 - Documentation
 - Facilité de démontage du produit
- **L'indice de réparabilité est affiché en magasin sous forme d'une note globale et d'un pictogramme coloré (du vert au rouge)**





6

Contacts

Contact



Service collecte

○ Olivier Mallet

- Responsable équipe régionale du développement de la collecte - Région Est
- 06 08 74 39 67
- omallet@ecosystem.eco

○ Stéphane Aubry

- Responsable Régional de Collecte Sud Est
- 0679286919
- saubry@ecosystem.eco

Service client

- contacteznous@ecosystem.eco

0 809 540 590

Service gratuit
+ prix appel

Service communication

○ Laura Chech

- Chargée de communication opérationnelle
- 07 60 96 49 47
- lcdech@ecosystem.eco





Merci

www.ecosystem.eco



Speedmeeting

Marseille

Mardi 8 novembre 2022

Sommaire



- 1** Quelques chiffres 
- 2** Nouveau contrat type 
- 3** Consignes de tri et bonnes pratiques 
- 4** Tutoriels portail 
- 5** Fonds réemploi et réparation 
- 6** Annexes 
- 7** Contacts 



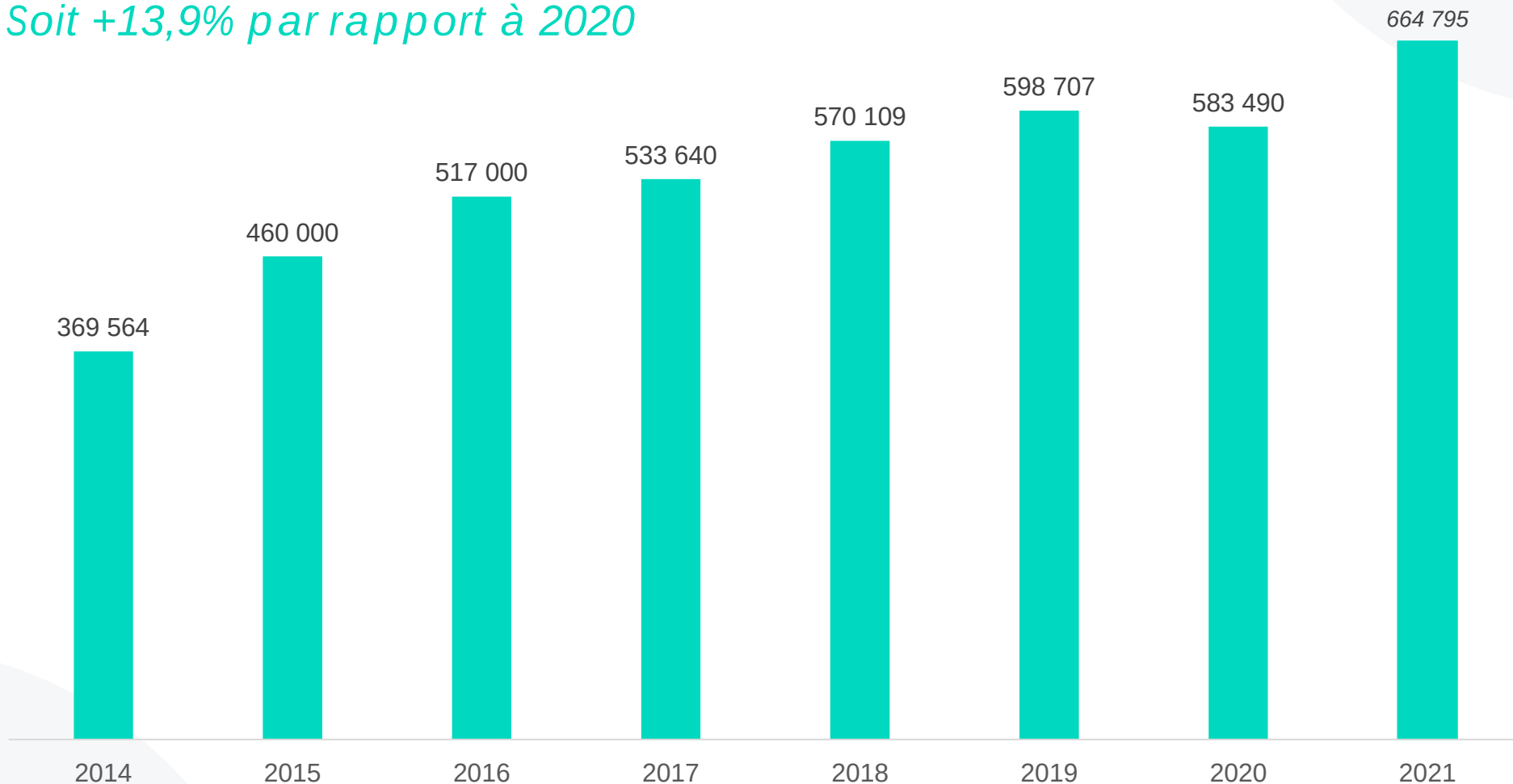
1

Quelques chiffres

Actualités de la filière DEEE Ménagers

664 795 tonnes collectées, dépolluées et recyclées en 2021

Soit +13,9% par rapport à 2020



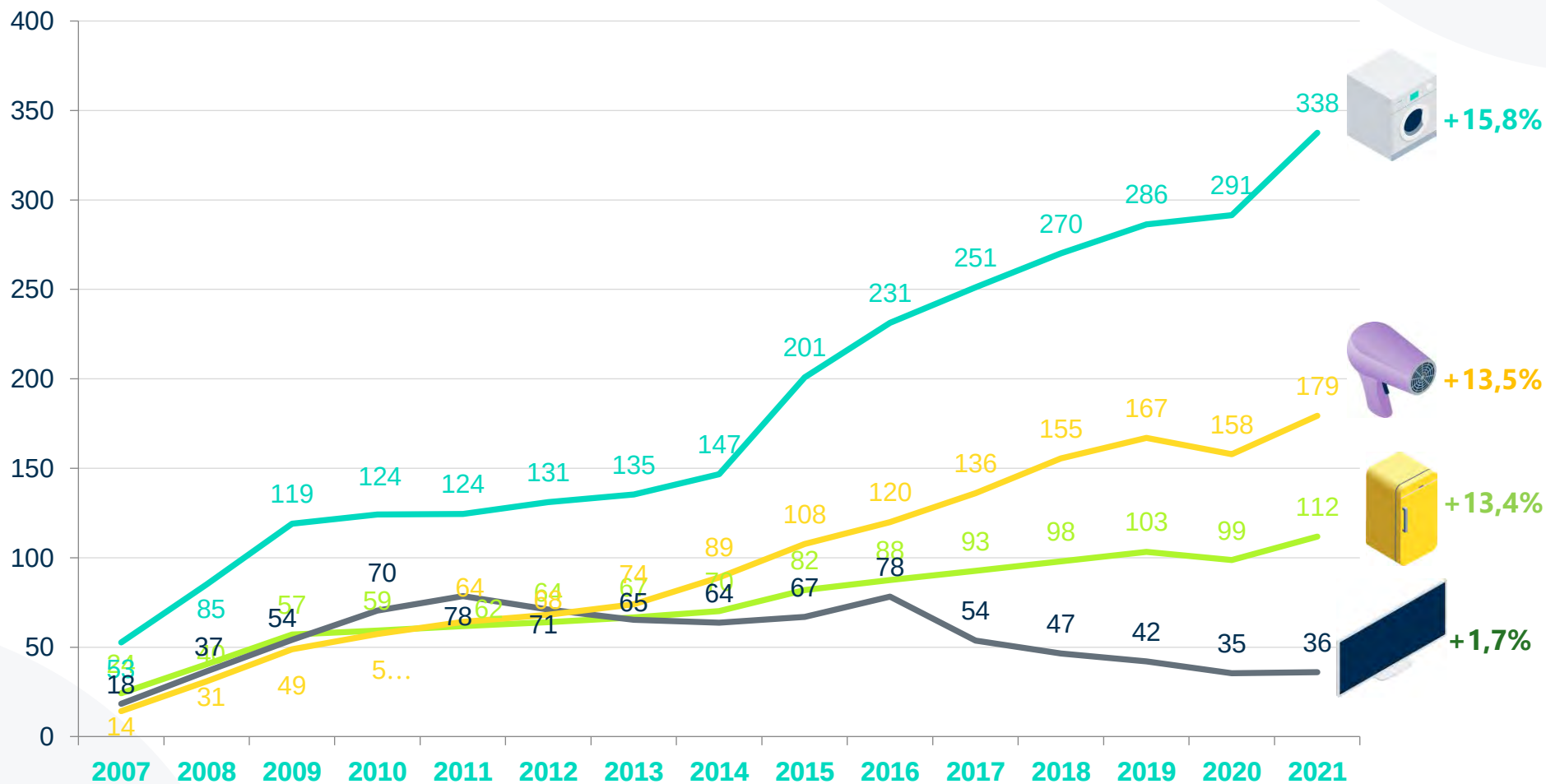
664 795 vs l'obj. initial de 641 450

Taux de collecte 48,2%

Part des nouveaux canaux 24,9%

Actualités de la filière DEEE Ménagers

4 flux en croissance





02

Nouveau contrat type

Nouveau contrat type Collectivité - ecosystem

Fin de la convention précédente : 30/06/2022

- Transmission du contrat type remplaçant la convention aux collectivités mi-septembre
- Entrée en vigueur du contrat type au 1er juillet 2022 avec rétroactivité

Signature du contrat avec les 2 éco-organismes (et non plus OCAD3E)

- **1 éco-organisme référent qui assure auprès de la Collectivité :**
 - La prise en charge des coûts de collecte des DEEE supportés
 - La reprise des DEEE collectés
 - Le versement de la participation financière aux actions de prévention, communication et sécurisation
- **1 éco-organisme co-signataire :**
 - Reprise du contrat dans le cadre de l'équilibrage
 - Engagement à poursuivre l'exécution du contrat dès lors qu'il serait désigné par OCAD3E comme nouvel éco-organisme référent

Nouveau contrat type Collectivité - ecosystem



Rôle coordonnateur de l'OCAD3E vis-à-vis des collectivités

- **Répartition géographique des obligations de collecte par éco-organisme**
 - Répartition territoriale élaborée en concertation avec le comité de conciliation (dont AMF, le CNR, et Amorce) soumis pour accord aux ministres en charge de l'environnement et de l'économie
- **Guichet unique :**
 - Interface de contractualisation et de mise en relation
 - Interface administrative : s'assure que les montants des soutiens financiers versés correspondent aux quantités collectées (envoi des ETV)
- **OCAD3E assure la coordination des travaux des EO sur les DEEE (GT piles/batteries, plastiques bromés...)**

Nouveau contrat type Collectivité - ecosystem

Autres évolutions principales :

- Mise à jour obligatoire des informations du contrat via TERRITEO
- L'équilibrage ponctuel devient un équilibrage financier entre les 2 EO (absence d'impact sur les collectivités)
- Titres exécutoires pour versement des soutiens libellés à l'attention de l'EO (et non plus de l'OCAD3E)
- Ajout d'un article sur les zones réemploi
- Ajout de deux nouvelles annexes :
 - Annexe 5 : modalités d'enlèvement des DEEE de l'EO référent
 - Annexe 8 : procédure de gestion des catastrophes naturelles ou accidentelles de l'EO référent
- Evolution des soutiens existants et mise en place de nouveaux soutiens

Soutiens financiers

Evolution des soutiens techniques



Soutiens	Agrément 2015 – 2020 extension 2021	Agrément 2021-2027
Soutien variable	3 scénarios Les montants des soutiens dépendent du milieu de votre collectivité. <u>Scénario S0</u> Conditions : • Enlèvement à partir de 8 UM (Unités de Manutention) Soutien : • Tous milieux : 23 € / tonne <u>Scénario S1</u> Conditions : • Enlèvement à partir de 24 UM Soutien : • Milieu rural / semi-urbain : 44 € / tonne • Milieu urbain : 54 à 60 €/t <u>Scénario S2</u> Conditions : • Enlèvement à partir de 8 UM • 1 flux massifié en benne (PAM ou GEM HF) Soutien : • Milieu rural et semi-urbain : 71 € / tonne • Milieu urbain : entre 81 et 87 € / tonne	3 scénarios Les montants des soutiens dépendent du milieu de votre collectivité. <u>Scénario S0</u> Conditions : • Enlèvement à partir de 8 UM (Unités de Manutention) Soutien : • Tous milieux : 24 € / tonnes <u>Scénario S1</u> Conditions : • Enlèvement à partir de 24 UM Soutien : • Milieu rural / semi-urbain : 47 € / tonne • Milieu urbain : 60 € / tonne <u>Scénario S2 (évolution)</u> Conditions : • Enlèvement à partir de 8 UM • 1 à 2 flux massifié en benne (PAM ou GEM HF) Soutien : • Tous Milieux : GEM HF massifié : 110 € / tonne – PAM massifié : 130 € / tonne – Flux non massifiés : 50 € / tonne Condition particulière : massification PAM = obligation de réaliser un pré tri : PAM secteur / PAM batteries piles

Soutiens financiers

Evolution des soutiens techniques

Soutiens	Agrément 2015 – 2020 extension 2021	Agrément 2021-2027
Soutien forfaitaire	Conditions : - Milieu rural / semi-urbain : seuil 6 t par trimestre - Milieu urbain : seuil 10 t par trimestre Soutien : - Tous milieux : 460 € / trimestre / pde au seuil	Conditions : - Milieu rural / semi-urbain : seuil 6 t par trimestre - Milieu urbain : seuil 10 t par trimestre Soutien : - Tous milieux : 500 € / trimestre / pde au seuil
Soutien à la protection du gisement DEEE	Conditions : - Arbre diagnostic sécurité validé - Marquage du GEM 25,5 % Taux GEM HF - Tonnage = 1,25 x moyenne trimestrielle nationale du scénario de l'année de N-1 Soutien : - Écrans : 5 € / t - PAM et GEM F : 10 € / t - GEM HF : 30 € / t	Conditions : - Arbre diagnostic sécurité validé - Marquage du GEM 28 % Taux GEM HF - Tonnage = 1 x moyenne nationale trimestrielle du scénario de l'année N-1 Soutien : - PAM, GEM F, GEM HF : 20 € / t - Écrans : non soutenus
Soutien communication	Soutien forfaitaire maximum par année civile. De 1 000 à 10 000 € (en fonction des critères de milieu et de population).	Soutien forfaitaire maximum par année civile. De 1 050 à 10 510 € (en fonction des critères de milieu et de population).



Soutiens financiers

Nouveaux soutiens techniques



Soutiens	Agrément 2021-2027
Forfait Zone Réemploi (nouveau)	Conditions : • Uniquement pour déchèterie • Présence d'un zone réemploi permanente ou ponctuelle (1 opération par trimestre minimum) • Convention avec structure ESS référencée par un éco-organisme de la filière Soutien : • Zone réemploi permanente : 200 € / trimestre • Zone réemploi ponctuelle : 75 € / trimestre
Soutien maintenance sur vidéoprotection (nouveau)	Conditions : • Système vidéoprotection déjà installé et fonctionnel • Arbre sécurisation validé avec - o Vidéoprotection avec enregistrement ou vidéoprotection avec intervention - o Zone de couverture = Aire DEEE Soutien : • 75 € / pde / trimestre
Soutien Installation sur vidéoprotection (nouveau)	Conditions : • Répondre à l'appel à manifestation d'intérêts (Critères définis dans annexe 7) • Signer l'Offre de concours • Fourniture facture + photo orientation caméra sur aire DEEE Soutien : • 70% de la facture plafonné à 3 500€.

Soutiens de communication

MILIEU	TRANCHE DE POPULATION	CRITERES	MONTANT DU FORFAIT ANNUEL (plafond)*	montant en €/an - à l'intérieur du plafond			
				affiche	guide du tri /lettre du tri/site internet /Réseaux sociaux (campagne digitale)	panneaux signalétiques	communication événementielle (dont flyers animation)
RURAL	population < 50 001	Communication événementielle : Planification de l'évènement avec l'Eco-organisme référent (notification à l'avance) pour permettre l'accompagnement éventuel de l'action par l'Eco-organisme référent ; un dispositif de notification par extranet va être mis en place. Autre type de communication : à l'initiative de la Collectivité	1 050 € / an	210	420	630	1 050
	population comprise entre 50 001 et 100 000		2 630 € / an	420	630	950	2 630
	population > 100 000		5 260 € / an	840	1 050	1 890	5 260
SEMI-URBAIN	population < 50 001	Versement du forfait sur simple preuve de mise en place de l'évènement, de la création des affiches, du guide/site, des panneaux Moyens de preuve : couverture presse, photographies, factures (mais pas nécessairement). Le forfait est versé intégralement dès réception des moyens de preuve.	1 260 € / an	320	630	630	1 260
	population comprise entre 50 001 et 100 000		3 150 € / an	340	840	1 260	3 150
	population > 100 000		6 310 € / an	1 050	1 050	1 890	6 310
URBAIN	population < 50 001	LES JUSTIFICATIFS DOIVENT ETRE PRODUITS AU PLUS TARD LE 31 MARS DE L'ANNEE QUI SUIV L'EVENEMENT Les plafonds s'entendent par année civile ; il n'y a pas de report possible d'une année sur l'autre.	1 580 € / an	840	840	1 050	1 580
	population comprise entre 50 001 et 100 000		4 730 € / an	1 050	1 050	1 680	4 730
	population > 100 000		10 510 € / an	1 260	1 580	2 100	10 510
Tous les milieux	toute la population	éligibilité au dispositif de collecte de proximité - tel que prévu au paragraphe 3.7 du contrat type	75 € / unité d'accueil et par opération éligible	Il se déclenche si l'Eco-organisme référent a recours à la Collectivité pour l'animation de son évènement de collecte			

* Le remboursement du forfait total est déclenché à partir du moment où un évènement s'accompagne d'une collecte

Accompagnement d'écosystème sur la communication en lien avec le RRC



En déchetterie :

- **Optimisation de l'expérience-usager :**
 - Création de signalétiques et de supports de communication
 - Mise en place d'opérations spécifiques en fonction des remontées terrains
- **Accompagnement du personnel :**
 - Guides pratiques de consignes et de tri
 - Supports de communication pédagogiques et de sensibilisation

Campagnes digitales (site et réseaux sociaux) :

- Envoi de bannières
- Proposition de contenus texte
- Envoi de visuels

Événementiel :

- Accompagnement des collectivités
- Envoi de briefs pour les bénévoles sur place
- Envoi de supports de communication



Focus soutien zone réemploi

La Zone Réemploi : définition

● Zone réemploi permanente :

- Espace identifié dans l'enceinte de la déchèterie, abrité, fermé ou surveillé, organisé et différencié de la zone de dépôts des DEEE
- Cette zone doit être accessible aux usagers, durant les heures d'ouverture de la déchèterie, être sous contrôle du référent de la Collectivité, disposer d'une signalétique appropriée
- L'espace peut être partagé entre les divers flux d'équipements qui sont récupérés par la ou les Structure(s) de l'ESS référencée

● Zone réemploi ponctuelle :

- Définition identique à la zone de réemploi permanente bien qu'elle doive respecter un calendrier de jours de dépôts pour les usagers et d'enlèvement par la ou les Structure(s) de l'ESS référencée

Focus soutien zone réemploi

Soutien à la collectivité « zone réemploi »

● Conditions d'éligibilité :

- Prélèvement par un acteur de l'ESS en contrat avec un éco-organisme de la filière
- Forfait « zone de réemploi » pour chacune des déchèteries dotée d'une zone réemploi
- Tonnage pris en compte dans le soutien au titre du soutien forfaitaire, variable et sécurité

● Tonnage pris en compte dans le soutien au titre du soutien forfaitaire, variable et sécurité :

- Option 1 / Structure ESS en contrat avec l'EO Référent :
 - Le tonnage prélevé est déclaré dans le SI de l'EO directement par la structure ESS – Tonnages issus du rendu réemploi collectés sur structure ESS non comptabilisés dans les tonnages de la CL ni de l'ESS
- Option 2 / Structure ESS en contrat avec l'EO non-référent :
 - Collecte du rendu non réemployé issu de la déchèterie par l'EO référent – 102 % du tonnage rendu non réemployé attribué à la CL et Soutien associé sur 102 % rendu non réemployé également



Focus Soutien installation système de vidéoprotection



- La collectivité répond à un Appel à manifestation d'intérêt de son éco-organisme référent
- Le nombre de projets soutenus dépend de la réponse à un cahier des charges et d'une enveloppe budgétaire annuelle
- La rédaction de l'appel à manifestation d'intérêt est en cours



03

Consignes de tri et bonnes pratiques

Nouvelles offres de services ecosystem 2022

Depuis le 1er février 2022

- Extranet et collecte mutualisés tous flux :
 - Vous pouvez demander l'enlèvement de vos lampes en même temps que celui de vos DEEE
- Délais d'enlèvement variables et calculés en fonction du poids théorique de la commande pour optimiser les tournées logistiques
- Collecte des D3E professionnels sous certaines conditions :
 - Si vous détenez un appareil de nature professionnelle (même apporté par un usager non professionnel), contactez votre responsable pour une prise en charge adaptée

Type de logistique	Poids estimé de la demande*	Délais de réalisation		1 ^{er} jour dispo
		Si demande avant 14h	Si demande après 14h	
Enlèvement standard	100 - 199 kg	10 jours ouvrables	11 jours ouvrables	J+1
Enlèvement standard	200 - 299 kg	7 jours ouvrables	8 jours ouvrables	J+1
Enlèvement standard	300 - 399 kg	5 jours ouvrables	6 jours ouvrables	J+1
Enlèvement standard	400 - 999 kg	3 jours ouvrables	4 jours ouvrables	J+1
Enlèvement standard	> 1 000 kg	2 jours ouvrables	3 jours ouvrables	J+1

*tous flux confondus

Jours ouvrables = du lundi au samedi



Consignes de tri

Signalétique pour déchetteries

○ <https://catalogue.ecosystem.eco/produit/signaletique>

Appareils électriques & électroniques



- Petits appareils électriques (aspirateur, sèche-linge, etc.)
- Gros électroménager hors-froid (lave-vaisselle, lave-linge, etc.)
- Gros électroménager froid (réfrigérateur, congélateur, etc.)
- Écrans, téléviseurs et moniteurs (ordinateurs, tablettes, etc.)

ecosystem
recycler c'est protéger

Petits appareils électriques



- Cuisine
- Salle de bain
- Entretien et nettoyage
- Électrique grand public (aspirateur, sèche-linge, etc.)
- Informatique, câbles et accessoires (ordinateurs, tablettes, etc.)
- Jouets et jouets électriques
- Outillage de bricolage et jardinage

ecosystem
recycler c'est protéger

Gros électroménager froid



- Réfrigérateurs
- Congélateurs
- Climatiseurs
- Caves à vin
- Pompes à chaleur
- Autres appareils de froid

ecosystem
recycler c'est protéger

Gros électroménager hors froid



- Lave-vaisselle, lave-linge et sèche-linge
- Cuisinières et fours
- Hottes et plaques de cuisson
- Radiateurs électriques et à bain d'huile
- Ballons d'eau chaude et chauffe-eau
- Chaudières électriques

ecosystem
recycler c'est protéger

Écrans téléviseurs & moniteurs



- Téléviseurs cathodiques
- Téléviseurs écran plat
- Écrans informatiques
- Ordinateurs portables
- Tablettes et écrans tactiles
- Mobiles

ecosystem
recycler c'est protéger

Rappel de certains équipements intégrés dans les DEEE

● Luminaires

- Catégorie PAM
- Stockage dans les caisses PAM/PEP

Si grand luminaire : stockage au sol près de la caisse palette



● Appareillage

- Catégorie PAM
- Stockage dans les caisses PAM/PEP



● Groupes électrogène

- Catégorie GEM HF
- Attention : doivent être vidangés



● Robinetterie à détection automatique

- Catégorie PAM
- Stockage dans les caisses PAM/PEP



Rappel de certains équipements intégrés dans les DEEE

○ Appareils atypiques

- Véhicules à assistance électrique (trottinettes électriques, vélos électriques, hoverboards...)
- Stockage :
 - Entre 1 et 3 VAE : dans les contenants PAM/PEP en mélange avec le reste des PAM
 - Vélos électriques : repris au sol
 - A partir de 4 VAE : contenant PAM dédié
 - Autres équipements atypiques et EEE très volumineux, de dimension supérieure ou égale à 100 X 250 X 200 cm ou d'un poids supérieur ou égal à 150 kg : logistique spécifique



○ Loisirs/jouets, outillage de jardinage/bricolage

- Les appareils électriques de ces catégories restent des DEEE
- Stockage :
 - Jeux et jouets électriques : dans les contenants PAM/PEP en mélange avec le reste des PAM
 - Outillage de jardinage/bricolage : séparer les outillages thermiques vidangés des outillages électriques au moment du tri. Les outillages électriques sont à mettre dans les contenants PAM/PEP ou au sol selon leurs dimensions



Tri du PAM massifié

Nouvelle réglementation sur le transport

= éviter les départs de feu,
+ de sécurité pour les acteurs de la filière



Interdiction transport du PAM à piles et batteries en vrac



Séparer les PAM à piles et batteries



Barrières anti-dépôts usagers dans la benne
+ table et chariot de pré-tri

**Objectif partagé : maintien du transport en vrac
d'une partie des PAM**

Les contenants de collecte

De nouveaux contenants pour les PAM

- Depuis le 1er février, les PAM doivent obligatoirement être déposés dans les caisses dédiées :
- Ces contenants sont destinés notamment à sécuriser le transport vers les centres de traitement :
 - Aucun tri n'est opéré après collecte par le logisticien
- Si des erreurs de tri ou des mélanges de flux sont constatés sur le point d'enlèvement, le collecteur est en droit de ne pas collecter les contenants concernés :
 - Le partenaire aura l'obligation de retrier ses contenants pour bénéficier de la collecte

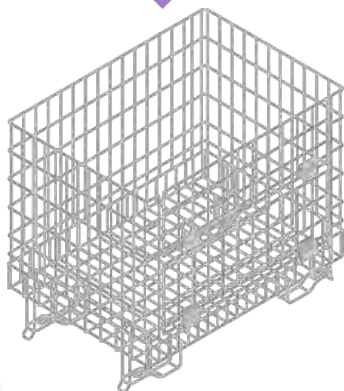


- Uniquement du PAM
- Caisse arasée

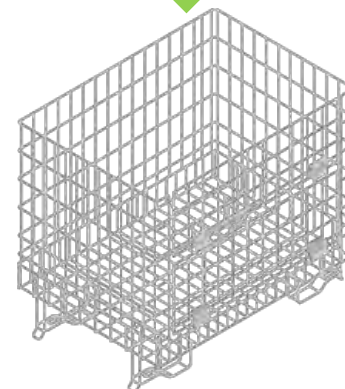
Les contenants de collecte

Maintien des caisses grillagées pour les autres flux

- Si le flux le justifie (et si l'espace de stockage le permet), une caisse peut être proposée pour la collecte des petits « GEM HF » (ventilateurs, hottes et plaques de cuisson, radiateurs et VMC)
- Les ECRANS continuent à être déposés en caisses grillagées



La destination
de ces flux
étant
différente, ils
ne doivent
pas être
mélangés



Bonnes pratiques

Sécurisation des DEEE

Objectif du marquage des GEM F et HF :

- Dissuade le vol et le recel
- Rend possible l'intervention en flagrant délit en cas de vols et de pillages
- Condamnation possible jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amendes

Modalités du marquage :

- Marquer les compresseurs des GEM F
- Si possible avec des pochoirs personnalisés
- Privilégier des bombes de couleurs vives (hors peinture de chantier)
- Au moins 2 parois fixes des GEM



Bonnes pratiques

Sécurisation des DEEE

○ Mise en place de conteneurs maritimes et d'abris sécurisés DEEE :

- Accompagnement de la mise en place par ecosystem
- Possibilité de mettre en place un conteneur via la filière DEEE
- La mise en place d'une rampe d'accès incombe à la collectivité



Conteneurs sécurisés



Fermeture sécurisée



Fermeture sécurisée

Bonnes pratiques

Sécurisation des DEEE



Comptage UM :



2 UM



2 UM



3 UM



2 UM

Adapter les fréquences d'enlèvements des DEEE

Recommandations de la Prévention Technique de la Malveillance :

- Augmenter le temps, la distance et la difficulté nécessaire aux voleurs/pilleurs pour atteindre le cœur de la cible

Bonnes pratiques

Sécurisation des DEEE : si constat de vols sur votre déchetterie

- **Déposer une plainte après chaque vol de DEEE :**
 - Refuser la main courante
 - Privilégier toujours le dépôt de plainte pénale
- **Faire attention au contenu de la plainte :**
 - Donner tous les éléments d'identification du/des auteur(s) du vol (vidéosurveillance, plaque d'immatriculation ...)
 - Estimer le préjudice (réparations, soutien financier, temps passé par le gardien, etc.)
 - Se référer à la note juridique disponible sur la plateforme OCAD3E
- **Attention, si le vol se produit devant la déchetterie, pas de plainte possible :**
 - Dans ce cas, voir avec la Police Municipale pour interdire aux voitures de stationner devant la déchetterie (par exemple par Arrêté Municipal)
- **Accompagnement par l'avocat de la filière :**
 - Mail : secretariat@ocad3e.com + responsable régional ecosystem
 - Tel : 01 82 28 08 00

Ressources Ocad3e

Connexion à la plateforme

- Se connecter sur : <https://outil-protectiongisement.ocad3e.fr/identification/login>
- Documentation validation arbre
- Fiches pratiques
- Fiches juridiques (vol)
- Exemple d'affaires jugées
- Procédure gestion des catastrophes naturelles
- Affiches déchets dangereux indésirables



OCAD3E Infos utilisateur Vos points d'enlèvement Arbres décisionnels Constatations Connecté en tant que Eco Organisme ES Déconnexion

Documents à télécharger

Documentation générale

- Manuel d'utilisation 1.
- créer un arbre : question par question (aide)
- Grille diagnostic terrain

Fiches administratives et pratiques

- Autorisation Vidéosurveillance
- Attestation de déclaration de dépôt de plainte
- Avis de vol de D3E en déchèterie
- Modèle de note d'information de jours dédiés D3E
- Modèle de note d'information du marquage D3E
- Règlement Chiffonnage
- Journal entrées-sorties
- Modèle personnalisable de note d'information du marquage D3E

Recommandations référents sûreté

- Fiche pratique : Protection d'une déchèterie
- Nantes, 27 juin 2016
- Guichainville, 4 octobre 2018

Fiches juridiques

- Recommandations Marianne JACOB
- Registre pour dépôt de plainte regroupée
- Interdiction du paiement des métaux en espèces
- Répondre aux atteintes aux biens et personnes en déchèteries

Affaires et Jugements

- Synthèse des jugements 2019
- Synthèse des jugements de 2017
- Synthèse des jugements de 2016
- Exemple de jugement TGI Privas 2020
- Exemple de jugement TGI Chateauroux - 2020
- Ordonnance d'homologation TGI de Valence -2020
- Ordonnance d'homologation TGI Chartres 2018
- Ordonnance d'homologation TGI de DIJON -2019
- Ordonnance d'homologation TGI Evry 2018
- Exemple de jugement TGI Valence janvier 2019
- Exemple de jugement TGI Le Mans septembre 2019
- Exemple de jugement TGI Lyon avril 2019
- Exemple de jugement TGI Rodez - 2019
- Exemple de jugement TGI Lorient Juin 2019
- Exemple de jugement TGI Nancy Juillet 2019
- Exemple de jugement Tribunal Saint-Etienne 2018
- Exemple du jugement TGI Mans 2018
- Exemple du jugement TGI Evry 2018

Bloc Affiches - Projet Déchets dangereux dans les flux de DEEE et sécurité des opérateurs

- Affiche Explosion No 1 Ecologic ☐
- Affiche Explosion No 2 Ecologic ☐
- Affiche Explosion No 1 ES ☐
- Affiche Explosion No 2 ES ☐

Programme "Site vitrine"

- Rapport de synthèse de la Phase 1 du programme

Compte-rendu de GT et illustrations

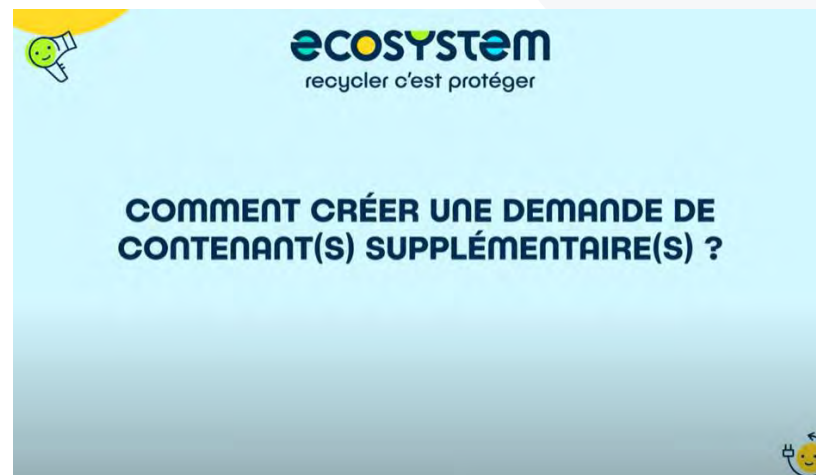
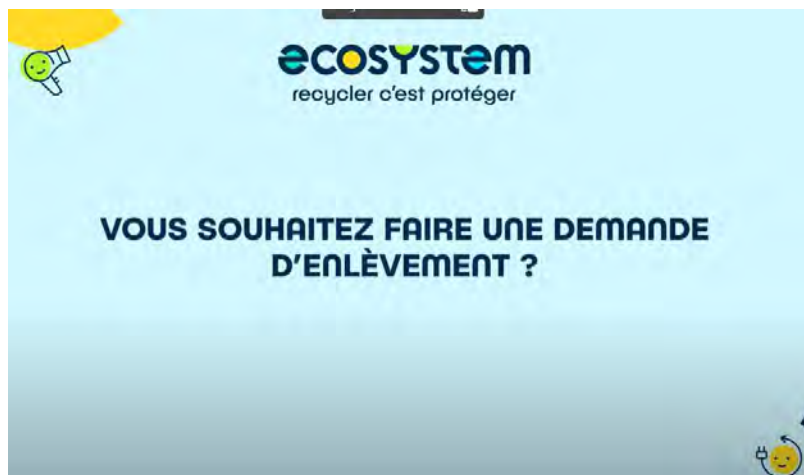
- Nantes, 27 juin 2016
- Toulon, le 4 avril 2017, illustration le SIRTOM d'APT
- Toulon, le 4 avril 2017, illustration le SITTOMAT
- Toulon, le 4 avril 2017, présentation OCAD3E
- Toulouse 5 décembre 2017 l'exemple de la CC Couserans



4

Tutoriels portail

Tutoriels portail





5

Fonds réemploi et réparation



Décret REP



Fonds dédié au financement du réemploi et de la réutilisation

- **Objectif du fonds :**

- S'adapter à l'évolution de la réglementation et remplir l'objectif de réemploi et de réutilisation : 5% du tonnage des déchets ménagers d'ici 2030

- **But :**

- Améliorer les performances de réemploi

- **Budget :**

- 12 M€, dont 7M€ déjà versés aux acteurs de l'ESS (Emmaüs et Envie)

- **Enjeux :**

- Référencer les structures ESS aptes aux opérations de préparation à la réutilisation
- Donner un accès au gisement à ces structures

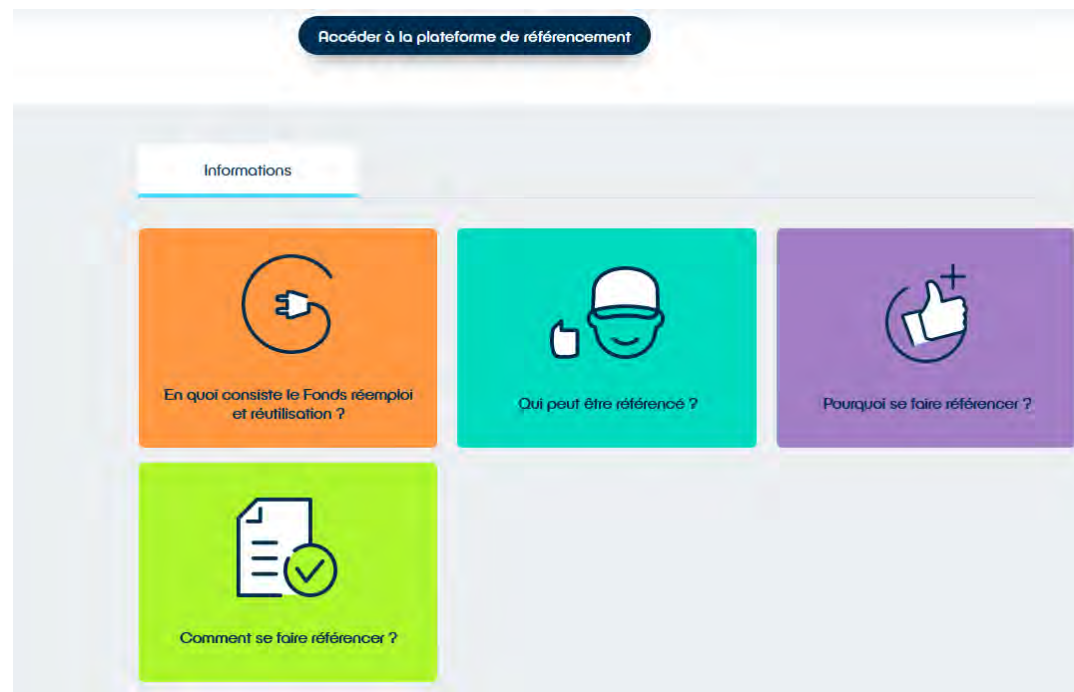


Fonds réemploi



Fonctionnement

- Depuis le 26 avril, toutes les structures de l'économie sociale et solidaire ayant la compétence pour réaliser des activités de réemploi et réutilisation sur des équipements électriques et électroniques, peuvent faire une demande de référencement sur la plateforme ecosystem :
 - Espace d'information pour en savoir plus sur le fonds et les critères de référencement : <https://www.ecosystem.eco/acteurs-reemploi-reutilisation>
 - plateforme de référencement avec une documentation détaillée afin de bien préparer son inscription : <https://www.ecosystemfondsrr.eco/>
- En cas de sollicitation par une structure de ce type, la collectivité pourra transmettre ces informations



Fonds réemploi

23 critères de référencement précis et non-discriminatoires répartis dans 4 grandes thématiques

○ Administratif, légal et juridique :

- Relever de la loi ESS de 2014
- Justifier d'une activité professionnelle déclarée sur l'activité de réemploi et de réutilisation (au moment de la création de l'entité) sur un périmètre EEE ménager

○ Qualification et formation :

- Déclarer sur l'honneur avoir des équipes formées et qualifiées pour faire du réemploi ou de la réutilisation dans le secteur EEE
- Avoir les compétences de manipuler les fluides frigorigènes
- Avoir a minima une habilitation électrique par encadrant technique travaillant en production atelier dans la structure

○ Qualité et technique :

- S'engager à respecter les délais de demande d'enlèvement (à partir de 48h) chez le distributeur désigné par ecosystem ainsi que les délais de saisie (72h)
- Savoir justifier la traçabilité totale à l'appareil jusqu'au client / bénéficiaire final, intégrant la pesée des produits sur balance agréée
- S'assurer que les flux non-réemployés ou non-réutilisés rejoignent la filière agréée

○ Modèle économique :

- Présenter les types de sources d'approvisionnement actuelles



Fonds réparation

Fonds dédié à l'incitation financière à la réparation



- Le fonds réparation est en cours de mise en place et verra le jour fin 2022
- Il s'agit d'un dispositif d'incitation financière à la réparation pour encourager les consommateurs à prolonger la durée d'usage de leurs équipements électriques et électroniques hors garantie
- Le label QualiRépar, dédié aux réparateurs, sera le point de repère des consommateurs afin de s'adresser à un professionnel compétent de proximité, mais aussi pour bénéficier du bonus réparation
- Les consommateurs bénéficient du bonus réparation de manière immédiate, puisqu'il est déduit de la facture. Le réparateur se fait ensuite rembourser la différence par l'éco-organisme concerné
- Les informations concernant le fonds réparation et le label associé QualiRépar sont accessibles en suivant le lien suivant : <https://www.ecosystem.eco/label-qualirepar>

Fonds réparation

Démarrage et déploiement progressif

- En 2022, une sélection d'équipements emblématiques du quotidien des Français sera éligible au « bonus réparation »
- La liste des produits pouvant en bénéficier s'étendra ensuite chaque année, pour couvrir jusqu'à 68 équipements électriques ménagers d'ici 2025

Quelques exemples :

2022		2023				2024		2025	
Produit	Soutien TTC	Produit	Soutien TTC	Produit	Soutien TTC	Produit	Soutien TTC	Produit	Soutien TTC
Aspirateur : balais, robot, traineau	15 €	Appareil de sport (vélo d'apparatement, rameur, tapis de course, plateforme vibrante)	15 €	Lave -vaisselle	25 €	Four posable	15 €	Climatiseur mobile	25 €
Cave à vin	25 €	Appareil photo numérique	20 €	Machine à café avec filtre	10 €	Friteuse	10 €	Hygiène et Beauté : épilateur, sèche-cheveux, lisseur, rasoir, tondeuse	10 €
Lave-linge	25 €	Audio / Vidéo hors enceinte et vidéoprojecteur : amplificateur, chaîne hi-fi, lecteur DVD, lecteur enregistreur audio vidéo, home-cinéma, table de mixage, tuner / démodulateur	15 €	Machine à café tout automatique	25 €	Imprimante et scanner (seuil décl. : 150 €)	35 €	Nettoyeur vapeur	15 €

Fonds réparation

Démarrage et déploiement progressif

- **Les produits concernés ont été priorisés selon 5 critères :**
 - Un volume de produits important sur le marché
 - Un nombre de réparations hors garantie annuel élevé
 - Une offre de réparation développée
 - Un fort niveau de gêne au quotidien pour les consommateurs si ces derniers ne sont pas réparés rapidement
 - Une réparabilité élevée selon les professionnels de la réparation





Annexes

Le Défi : sensibiliser les élèves à l'importance de donner une 2^{ème} vie aux appareils électriques

○ L'objectif :

- Sensibiliser les élèves dès le plus jeune âge sur l'économie circulaire et les bons gestes
- A travers des activités concrètes via : le don, la réparation, le recyclage

○ Comment ?

- Grâce à des défis ludiques et pédagogiques qui répondent aux programmes de l'Education nationale et aux compétences exigées pour les cycles 2 et 3

○ Une mécanique solidaire :

- Un système de validation des défis qui permet de déclencher des missions d'électrification dans le monde avec l'ONG Electriciens sans frontières



Qui peut s'inscrire ?

- **Ouvert à toutes les classes du CP à la 6^{ème}** de France (DROM-COM inclus) et aux accueils périscolaires municipaux
- L'inscription est fait à **l'initiative des enseignants et animateurs périscolaires** qui s'engagent en participant à **valider au moins 3 défis** sur leur espace personnel sur le site www.ledefi.eci
- Participation entièrement **gratuite**

Comment fonctionne le projet ?

Les enseignants
s'inscrivent sur
le site
www.ledefi.eco

Ils reçoivent
gratuitement
un **kit
pédagogique**

Ils réalisent les
défis en classe

Puis les **valident**
les défis sur le site
www.ledefi.eco

Tous les 1000 défis validés
**Une mission
d'électrification de l'ONG
Electriciens sans frontières**
est enclenchée

Depuis 2013

+ de 22 000 classes inscrites
520 000 élèves sensibilisés

Edition 2020-2021

4 500 classes inscrites
108 000 élèves sensibilisés

Le kit pédagogique clé-en-main

Pour réaliser les activités en classe

Des outils pour les élèves...



Des mini-boîtes de recyclage à construire



Des jeux des 5 familles



... pour l'enseignant...



Un guide pour réaliser les activités



... et pour la classe



Des affiches pour la classe

Un site internet dédié

www.ledefi.eco

- Découvrir le projet
- S'informer
- S'inscrire
- Suivre l'avancement du projet
- Valider les défis réalisés en classe
- Echanger avec les autres classes inscrites
- Télécharger des ressources complémentaires





jedonnemontelephone.fr

- ◉ Service ecosystem permettant aux citoyens de donner une nouvelle vie à leurs téléphones mobiles en nous les envoyant gratuitement
- ◉ Nos partenaires de l'Economie Solidaire et Sociale les reconditionnent pour les revendre à prix solidaires ou les donner
- ◉ ecosystem recycle ceux qui ne peuvent pas être réparés
- ◉ Rendez-vous sur jedonnemontelephone.fr pour toutes les infos
- ◉ N'hésitez pas à communiquer sur vos sites sur ce service et à contacter notre service communication pour plus d'infos
- ◉ Une infographie utile qui vous montrera l'importance de collecter les téléphones portables inutilisés : <https://telephone-portable.ecosystem.eco/>



Opérations nationales déployées au niveau local

- 2 opérations majeures rythment l'année :
 - À portée à la fois environnementale et solidaire
 - Sensibiliser les citoyens sur l'importance de donner une nouvelle vie à leurs appareils électriques
 - Impliquer la population en leur donnant l'opportunité de faire un geste concret
 - Si vous êtes intéressé(e)s pour participer, contactez notre service communication

Plus d'infos sur laisseparlertoncoeur.org



Organisée à l'occasion du Tour de France.
Toutes les collectivités de tout le territoire
peuvent demander à participer



Décret REP

Indice de réparabilité

- **Critères :**
 - Prix des pièces détachées
 - Présence d'un compteur d'usage
 - Documentation
 - Facilité de démontage du produit
- **L'indice de réparabilité est affiché en magasin sous forme d'une note globale et d'un pictogramme coloré (du vert au rouge)**





7 **Contacts**

Contact



Service collecte

○ Olivier Mallet

- Responsable équipe régionale du développement de la collecte - Région Est
- 06 08 74 39 67
- omallet@ecosystem.eco

○ Stéphane Aubry

- Responsable Régional de Collecte Sud Est
- 0679286919
- saubry@ecosystem.eco

Service client

- contacteznous@ecosystem.eco

0 809 540 590

Service gratuit
+ prix appel

Service communication

○ Laura Chech

- Chargée de communication opérationnelle
- 07 60 96 49 47
- lcdech@ecosystem.eco





Merci

www.ecosystem.eco



La 2^e vie des équipements électriques

Filières ASL et ABJTh

8 Nov 2022



Les agréments d'Ecologic

DEEE MÉNAGERS



ORGANISME
AGRÉÉ
PAR L'ÉTAT

DEEE PROFESSIONNELS



ASL



ORGANISME
AGRÉÉ
PAR L'ÉTAT

ABJ



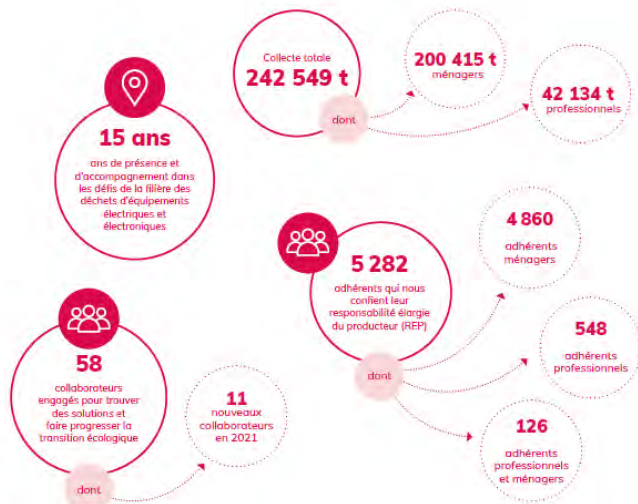
Titulaire des Agréments d'état pour la gestion des **déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)** (hors ampoules et photovoltaïques) **ménagers** et des **professionnels**

Titulaire des Agréments d'état pour la gestion des **Articles de Sport et Loisirs (ASL)** et les **Articles de Bricolage et de Jardin catégorie Thermique (ABJTh)**

En synergie avec nos agréments DEEE

Agréé par l'état le 31 janvier 2022 pour la gestion des **Articles de Sport et Loisirs (ASL)**

Agréé par l'état le 24 février 2022 pour la gestion des **Articles de Bricolage et de Jardin catégorie Thermique (ABJTh)**



Un dispositif adapté aux spécificités des territoires

Collecte sur les zones dédiées aux usagers

- Déchèteries, déchèteries mobile
- Collecte sur les lieux de pratiques : Test en préparation – opérationnel T2 2023



Collecte sur les zones dédiées aux agents des EPCI

- Services techniques
- Centres de tri
- Point de massification collecte des encombrants

Zones touristiques : Collectes éphémères début et fin de saison

- Un pack d'organisation clef en main
- Collectes soutenues à la tonne collectée
- Mise à disposition de contenants adéquates pour la période



Collecte en déchèterie

Enlèvements :

- Haut de quai de DCT (Emprise de 5 à 6 m² minimum)
- Collecte par L'Eco-Organisme : 8 UM ou 400 kg

Contenants :

- Collecte via Palbox et/ou bac 660L et au sol pour les « ASL volumineux »

Dotation de démarrage :

1 bac 240 l + 1 bac 660 l
OU 2 palbox

Accompagnement :

- Visite sur site par Verdictité : répondre aux questions des agents, former, ajuster le dotation en contenants au besoin
- Manuel de l'agent de déchèterie, signalétique type : Centre de ressources ecologic-France.com



ASL Ferreux :

- Financement par Ecologic de conteneurs 8 pieds jusqu'à atteinte du budget alloué



LES CONDITIONS OPERATIONNELLES – LA COLLECTE



PETITS ASL



EcoLogic



ASL VOLUMINEUX



SEUIL MINIMUM D'ENLÈVEMENT

Le seuil minimum de collecte est fixé à **400kg ou 8 Unités de Manutention (UM)**

CONTENANTS



= 2 UM



= 2 UM



= 1 UM

VRAC



Vélos

x 3

= 1 UM



ASL volumineux
(hors vélo)

x 1

= 1 UM



ZONE REEMPLOI SUR LES DECHETERIES

Afin de détourner une partie du flux, il est conseillé de travailler avec un acteur de l'ESS, en lui permettant de récupérer les ASL réemployables dans la zone prévue à cet effet



- ✓ L'acteur de l'ESS doit obligatoirement être référencé auprès d'Ecologic en faisant la demande sur notre site internet : <https://www.ecologic-france.com/professionnels/activites-service-et-traitement/fonds-reemploi-et-reparation.html>
- ✓ Les sites ESS référencés par Ecologic : <https://www.ecologic-france.com/professionnels/activites-de-collecte-de-dons/nos-partenaires-ess-signataires.html>



Soutiens financiers

Inspirés de la REP DEEE et adaptés au flux et son volume; barème validé par les représentants des CL

- **Forfait fixe**

- Zone ASL : **400 €/an/DCT**
- Zone REEMPLOI
 - fixe : **100€/ZR/an**
 - éphémère : **50€/ZR/an**

- **Soutien variable**

- **Mise à disposition** des ASL à Ecologic et prélèvement pour **réemploi** :

Performance annuelle	Soutien annuel/ DCT
Inf. à 10t / DCT	-
De 10 à 15t / DCT	200 €
De 15 à 20t / DCT	300 €
De 20 à 25t / DCT	400 €
De 25 à 30t / DCT	600 €
Sup. à 30t / DCT	750 €

Affectation des tonnages collectes début/fin de saison à une DCT



Soutiens Financiers : Communication

Forfait :

- Pop. Inf. à 50 000 Hab.
- Pop. Comprise entre 50 à 100 000 Hab.
- Pop. Sup. à 100 000 Hab.

500 €/an
1 000 €/an
2 000 €/an

→ Engagement de remplacement du panneau sur benne ferraille au profit d'un panneau sans pictogramme



→ Affiche, guide, action de sensibilisation, panneaux signalétiques, opérations événementielles dédiée ASL, communication digitale.



Outils de communication

Documents accessibles en ligne sur notre centre de ressource : <https://www.ecologic-france.com/outils/centre-de-ressources/collectivites.html>

- Guide du responsable de déchèterie
- Guide de l'agent de déchèterie
- Signalétique
- Pictogrammes



EcoLogic

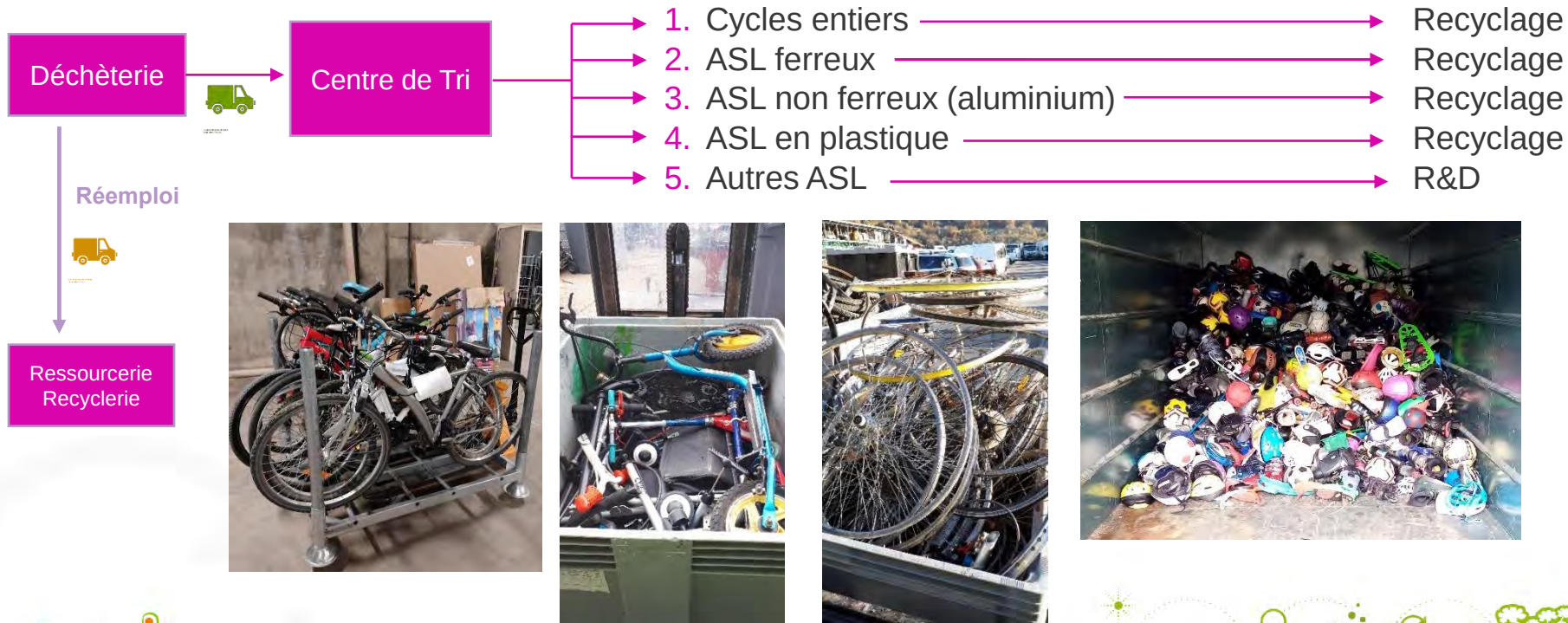


Kit de pictos et icônes ASL

EcoLogic



LES CONDITIONS OPERATIONNELLES – LE TRAITEMENT



PREMIÈRES COLLECTES DES ASL EN PHOTOS



REP ABJTh

13



Les ABJ Thermiques en image



Tondeuse tractée



Souffleur

Debroussailluse / rotofil / coupe-bordure



Tondeuse autoportée



T2



Motoculteur



Motobineuse



Tronçonneuse



Fendeuse



Broyeur



Pompe



MODALITES OPERATIONNELLES

Modèle Opérationnel : possibilité de révision à n+2

Point de collecte :

- Déchèterie , Service technique ou atelier municipal, Centre de tri, Déchèterie mobile, Point de massification issus collecte encombrant

Dépose :

- Petits Thermiques (tailles-haie, tronçonneuses,...): **1 palbox**
- Gros Thermiques (Motoculteur, tondeuse, autoportée, ...) : **Au sol** à coté du Palbox

Zone dépose des thermiques, idéalement couverte et à proximité de :

- Zone DEEE si Ecologic EO référent
- Zone ASL si Ecologic n'est pas l'éco organisme référent DEEE.

Enlèvement :

- **Haut de quai** en collecte simultanée (DEEE ou ASL)
 - Avec les DEEE si Ecologic est l'EO référent de la CL
 - Avec les ASL si Ecologic n'est pas l'EO référent de la CL pour les DEEE
- **Pas de seuil minimum**, les ABJth sont enlevés lors du passage prévu pour les DEEE ou ASL
- Pour le garage central/Centre Technique Municipal : **seuil minimum de 400Kg/enlèvement**



Soutiens financiers

Un dispositif **simple** pour démarrage filière : 1^{ère} période agrément 2022/2027

- Aide à **l'investissement**

Création d'une Zone « Thermique » : **600 €/DCT** pour la période d'agrément

- Zone dépose des thermiques, idéalement couverte et à proximité DEEE (si ECOLOGIC EO référent) ou zone ASL.
- La définition de la zone sera améliorée avec les retours d'expériences des collectivités.

- Soutien à la **Communication**

- **600€** pour la période d'agrément
- Justificatif : preuve d'actions de COM type campagne affichage, signalétique,...)



Outils de communication

Documents accessible en ligne sur notre centre de ressource : <https://www.ecologic-france.com/outils/centre-de-ressources/collectivites.html>

- Guide du responsable de déchèterie
- Guide de l'agent de déchèterie
- Signalétique
- Pictogrammes



EcoLogic

bricolage



EcoLogic



Procédure de contractualisation via Territeo

Etape 1 : COLLECTIVITE : Mise à jour si nécessaire de votre fiche Territeo (liste des adhérents, répartition des compétences, contacts, points d'enlèvement ASL/ABJth : adresse...)

Etape 2 : COLLECTIVITE : Demande de contractualisation filière(s) ASL/ABJth via Territeo en utilisant la fonction « *Demander une convention* » à ECOLOGIC

Une demande par filière

Etape 3 : ECOLOGIC :

- Réception de la demande, récupération des identifiants DEEE (CL et PDE)
- Envoi à la Collectivité du contrat et ses annexes pré-remplis

Etape 4 : COLLECTIVITE :

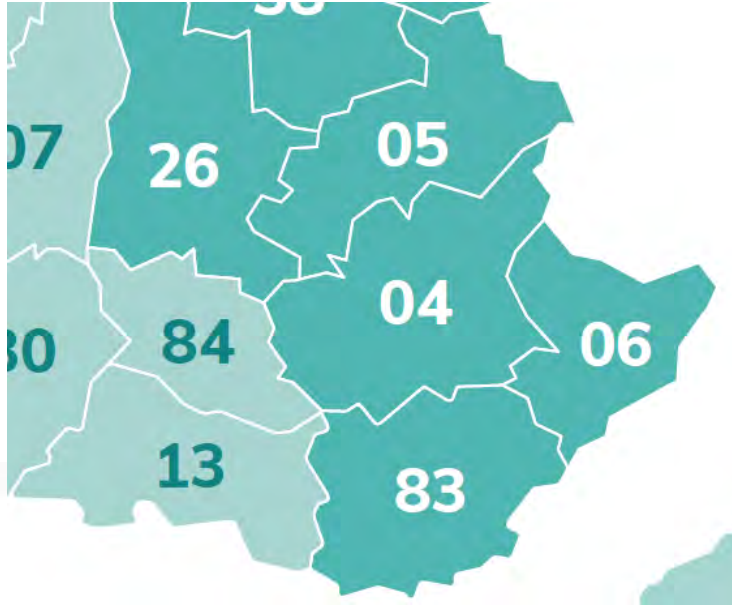
- Relecture des annexes et compléments/ajustements.
- Renvoi à ECOLOGIC (par mail : ASL-ABJth@ecologic-france.com)
 - Le contrat et annexes signés en pdf
 - Annexes validées (format Excel)

Etape 5 : ECOLOGIC :

- Signature du contrat par ECOLOGIC
- Transmission de la convention signée à la collectivité
- Paramétrage sur le SI
- Prise de contact pour mettre à disposition des contenants



Une équipe à votre écoute



Thomas Deshoulières

SUD-EST

06 37 08 17 31

tdeshoulieres@ecologic-france.com

Isabelle JUNET

ARC ALPIN

06 98 48 95 64

ijunet@ecologic-france.com



La 2^e vie des équipements électriques



Thomas Deshoulières

Responsable Développement Régional Sud Est

Tél : 06 37 08 17 31

Email : tdeshoulieres@ecologic-france.com



www.ecologic-france.com



Ecologic France - 15 bis avenue du centre, 78280 Guyancourt
Tél : 01 30 67 79 66 - Email : contact@ecologic-france.com



La 2^e vie des équipements électriques

Filière EEE

8 Nov 2022



Les agréments d'Ecologic

DEEE MÉNAGERS



ORGANISME
AGRÉÉ
PAR L'ÉTAT

DEEE PROFESSIONNELS



ASL



ORGANISME
AGRÉÉ
PAR L'ÉTAT

ABJ



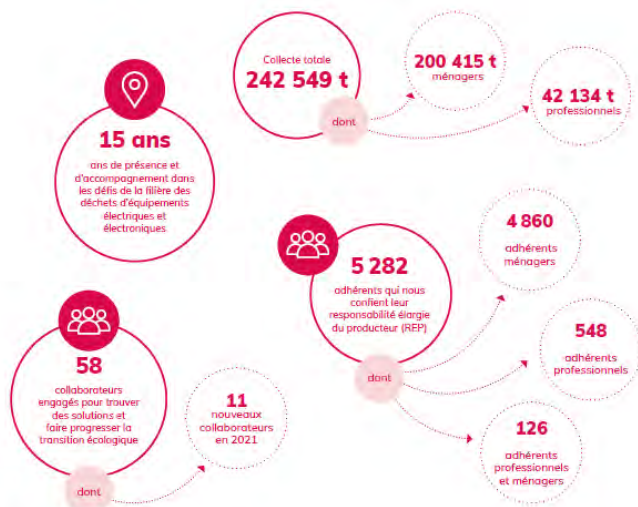
Titulaire des Agréments d'état pour la gestion des **déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)** (hors ampoules et photovoltaïques) **ménagers** et des **professionnels**

Titulaire des Agréments d'état pour la gestion des **Articles de Sport et Loisirs (ASL)** et les **Articles de Bricolage et de Jardin catégorie Thermique (ABJTh)**

En synergie avec nos agréments DEEE

Agréé par l'état le 31 janvier 2022 pour la gestion des **Articles de Sport et Loisirs (ASL)**

Agréé par l'état le 24 février 2022 pour la gestion des **Articles de Bricolage et de Jardin catégorie Thermique (ABJTh)**



Les filières de traitement





Schéma de collecte 13 Est

Flux	Opérateurs dédiés
GEM Froid 	Enlèvement
	TRIADE - Rousset (13)
	Traitement
	PURFER - Marignane (13)
GEM Hors Froid 	Enlèvement
	TRIADE - Rousset (13)
	Traitement
	DADDI - Marignane (13)
Ecrans 	Enlèvement
	TRIADE - Rousset (13)
	Traitement
	ENVIE - Villeurbanne (69)
PAM 	Enlèvement
	TRIADE - Rousset (13)
	Traitement
	TRIADE - Rousset (13)



Tri et stockage des BEC

CONSIGNE DE TRI : BALLONS D'EAU CHAUDE



En cas de non collecte par le chauffeur :

Déclarez un incident sur le SI d'Ecologic :

<https://operation.ecologic-extranet.com>

(Choisir le type d'incident « Non collecte de ballon d'eau chaude »)



JAMAIS dans la benne ferraille



DEEE



Dans la zone DEEE



Réceptionnez les ballons
d'eau chaude **VIDANGÉS***
Stockez-les **DEBOUT**



© Ecologic 2021 - Tous droits réservés - RCS Versailles 487 741 969 - SAGE au capital de 66 000 € - Ne pas jeter sur la voie publique.



*Conseil à l'utilisateur :

Vidanger un chauffe eau = Ouvrir la soupape de sécurité



Sécurisation des conteneurs maritimes par vis sans fin





La 2^e vie des équipements électriques

Le nouveau barème financier EEE



Evolution des soutiens techniques (milieu semi-urbain)

Soutiens variables	Agrément 2015 - 2021	Agrément 2022 - 2027
Scénario S0	23 €/t	24 €/t
Scénario S1	44 €/t	47 €/t
Scénario S2	71 €/t sur les 4 Flux	110 €/T sur le Gem HF 130 €/t sur le PAM 50 €/t sur les autres flux



Evolution des soutiens techniques

Soutiens	Agrément 2015 – 2020 extension 2021	Agrément 2021-2027
Soutien forfaitaire	Conditions : - Milieu rural / semi-urbain : seuil 6 t par trimestre - Milieu urbain : seuil 10 t par trimestre Soutien : - Tous milieux : 460 € / trimestre / pde au seuil	Conditions : - Milieu rural / semi-urbain : seuil 6 t par trimestre - Milieu urbain : seuil 10 t par trimestre Soutien : - Tous milieux : 500 € / trimestre / pde au seuil
Soutien à la protection du gisement DEEE	Conditions : - Arbre diagnostic sécurité validé - Marquage du GEM 25,5 % Taux GEM HF - Tonnage = 1,25 x moyenne trimestrielle nationale du scénario de l'année de N-1 Soutien : - Écrans : 5 € / t - PAM et GEM F : 10 € / t - GEM HF : 30 € / t	Conditions : - Arbre diagnostic sécurité validé - Marquage du GEM 28 % Taux GEM HF - Tonnage = 1 x moyenne nationale trimestrielle du scénario de l'année N-1 Soutien : - PAM, GEM F, GEM HF : 20 € / t Écrans : non soutenus
Soutien communication	Soutien forfaitaire maximum par année civile. De 1 000 à 10 000 € (en fonction des critères de milieu et de population).	Soutien forfaitaire maximum par année civile. De 1 050 à 10 510 € (en fonction des critères de milieu et de population).

Nouveaux soutiens techniques

Soutiens	Agrément 2021-2027
Soutien maintenance sur vidéoprotection (nouveau)	Conditions : • Système vidéoprotection sur zone DEEE déjà installé et fonctionnel • Arbre sécurisation validé avec ○ Vidéoprotection avec enregistrement ou vidéoprotection avec intervention ○ Zone de couverture = Aire DEEE Soutien : • 75 € / pde / trimestre
Soutien Installation sur vidéoprotection (nouveau)	Conditions : • Répondre à l'appel à manifestation d'intérêts (Critères définis dans annexe 7) • Signer l'Offre de concours • Fourniture facture + photo orientation caméra sur aire DEEE Soutien : • 70% de la facture plafonné à 3 500€.
Forfait Zone Réemploi (nouveau)	Conditions : • Uniquement pour déchèterie • Présence d'une zone réemploi permanente ou ponctuelle (1 opération par trimestre minimum) • Convention avec structure ESS référencée par un éco-organisme de la filière Soutien : • Zone réemploi permanente : 200 € / trimestre • Zone réemploi ponctuelle : 75 € / trimestre



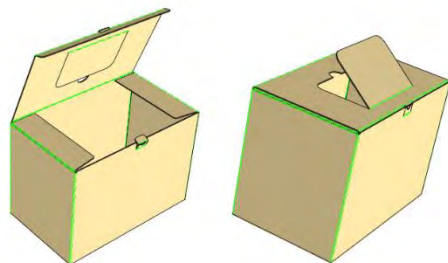
La 2^e vie des équipements électriques

Les Box Ecologic



La Monster Box

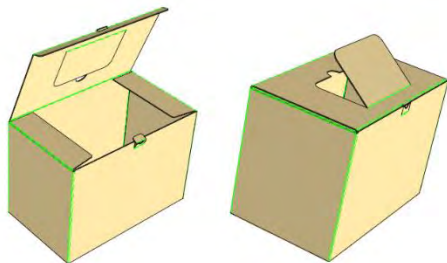
Dimensions : 580 X 390 X 450 mm
Capacité 30 kg





La GSM Box

Dimensions : 580 X 390 X 450 mm
Capacité 30 kg



Affiches de tri

EcoLogic 

Pour bien trier les déchets électriques (DEEE*)

Écrans



Stockage en caisse

Petits appareils



Stockage en caisse

Gros électroménagers hors froid



Stockage au sol

Gros électroménagers froid



Stockage au sol

* DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

EcoLogic   

Tél. : 01 30 57 79 09 - Email : contact@ecologic-france.com

www.ecologic-france.com

EcoLogic 

NE PAS DÉPOSER

Attention danger


Déchets dangereux


Bouteilles de gaz


Cartouches de gaz


DEEE PVI


Transfereuses thermiques


Piles isolées


Extincteurs


Aérosols


Emballages


CD/DVD


Fusées de détresse


Pastilles de chlore


Rachaud gaz


Seringue


Reste de nourriture


Huile dans les friteuses

BIEN TRIER / STOCKER

Consignes importantes (DEEE*)



Bien séparer les petits appareils ménagers et les écrans



Éviter les démontages

* DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

EcoLogic   

Tél. : 01 30 57 79 09 - Email : contact@ecologic-france.com

www.ecologic-france.com

+ Manuel de tri pour les agents de déchèterie

Identification des D3E

Dans la zone
D3E

Devant la benne
ferraille



Que deviennent nos déchets ? Petits appareils électriques



EcoLogic

La 2^e vie des Équipements Électroniques



Tél : 01 30 57 79 09 - Email : contact@ecologic-france.com

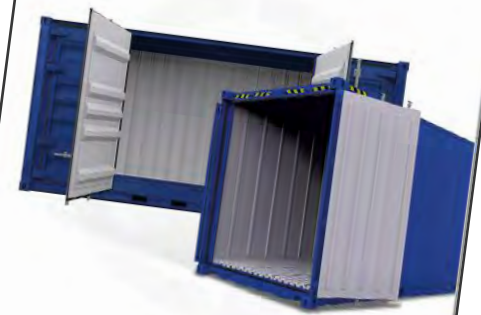
www.ecologic-france.com

EcoLogic

La 2^e vie des Équipements Électroniques

Stockage des DEEE en conteneur

Guide d'achat et d'utilisation



www.ecologic-france.com

Tél : 01 30 57 79 09 - Email : contact@ecologic-france.com

Copyright © Ecologic - Tous droits réservés.

Boîte à Outils Collectivités

The screenshot shows the EcoLogic website interface. At the top, there is a 'MENU' icon, the 'EcoLogic' logo, and a 'LABORATOIRE AGRIÉE' badge. A red banner with a white 'i' icon and the text 'FLASH INFOS : CONSEQUENCES COVID 19' is visible. Below this is a search bar with the placeholder text 'Saisir une ressource' and a dropdown menu for '- Type de ressource -'. A horizontal navigation bar contains tabs for 'TOUS', 'Barèmes', 'Collectivités' (highlighted in orange), 'Études', 'Logos / Pictos', 'Photos', 'Procédures / guides', 'Rapports d'activité', and 'Signalétique / affichage'. The main content area displays four resource cards, each with a thumbnail image, a title, and an orange arrow icon:

- Affiche Bien Trier les DEEE**: Thumbnail showing various electronic waste items.
- Affiche ne pas déposer**: Thumbnail with the heading 'Attention danger' and 'BIEN TRIER / STOCKER'.
- Affiche Traitement du PAM**: Thumbnail titled 'LE RECYCLAGE' showing a flowchart.
- Bonnes pratiques de mises en sûreté des D3E**: Thumbnail titled 'PROGRAMME 'SITES VITRINE' PROTECTION DU GISEMENT D3E'.

<https://www.ecologic-france.com/outils/centre-de-ressources/collectivites.html>

Solutions pour les professionnels

20



Le service de collecte sur site

Un service gratuit* financé par l'éco-contribution

LES CONDITIONS D'UN ENLÈVEMENT GRATUIT* :

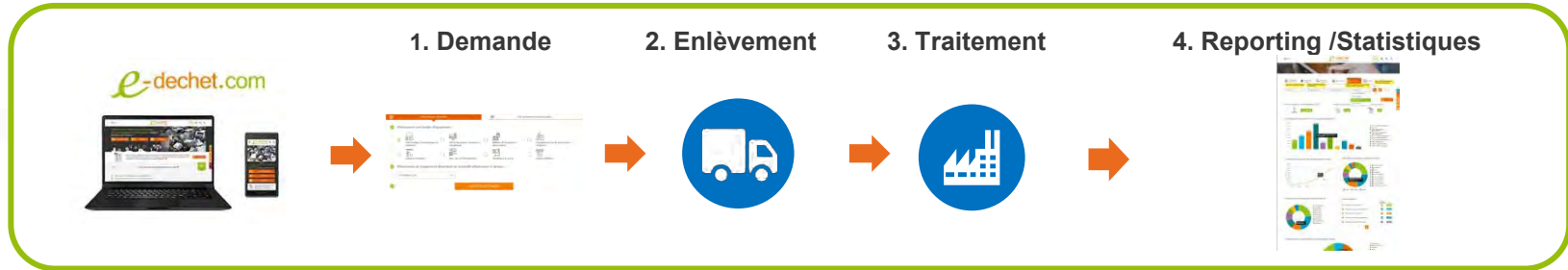
- 🔄 Faire son inventaire en ligne sur www.e-dechet.com
- 🔄 Disposer d'au moins 250 kg de DEEE pour déclencher un enlèvement,
- 🔄 Les équipements sont prêts à la collecte (mis sur palette, au sol ou dans les contenants livrés),
- 🔄 Les équipements sont dénués d'emballage,
- 🔄 Les équipements sont stockés à quai ou au rez-de-chaussée, à moins de 50m de la zone de chargement.

D'autres services complémentaires sont disponibles directement sur www.e-dechet.com (palettisation, déemballage, relevé de numéro de série, effacement de données...) ou sur demande.



LES AVANTAGES DE LA SOLUTION ECOLOGIC

- 🔄 Être en **conformité** et pouvoir le **prouver**
- 🔄 **Transférer la responsabilité** dès la collecte
- 🔄 Disposer d'une **solution logistique adaptée**
- 🔄 **Récupérer et archiver** les documents BSD, certificats...
- 🔄 **Piloter** la politique RSE de l'entreprise



La dépose chez un partenaire

Les avantages de la solution de dépose par www.e-dechet.com

1. L'identification des partenaires à proximité

- ♻ Des points d'apports Ecologic : dépose gratuite des DEEE (déchèteries professionnelles, distributeurs professionnels, centres de tri, ...)
- ♻ Des points d'apports privés : conditions d'accès et tarifaires fixées par le site

2. La prise en charge réglementaire de vos appareils électriques en fin de vie (déchets dangereux)

3. L'assurance d'un traitement conforme à la réglementation



idepose

Application gratuite

- Téléchargeable sur smartphone ou tablette
- Utilisation gratuite
- Aucune donnée personnelle nécessaire
- Accepter simplement la géolocalisation ou bien utiliser un code postal



Visuels de l'application

Bêta

Cette application est une version expérimentale, vous pouvez rencontrer quelques dysfonctionnements

Recherche

Sélectionnez les équipements que vous souhaitez amener à un point d'apport PIG

☐

Équipements Froid ou de Génie climatique contenant des fluides frigorigènes

☐

Générateur / climatiseurs (sans fluides)

☐

Équipements Hors Froid

☐

Petit outillage ou pièces détachées électriques

☒

Informatique / impression / réseau & télécommunication

☐

Écran et moniteur

Sélectionnez à quelle distance maximale de votre position, les propositions des points d'apport doivent vous être présentées (en km) :

20 Km

Indiquez sur quelles données vous souhaitez que la localisation des points d'apport les plus proches se fasse :

Détecter ma position

Rechercher...

Infos

A propos...

Conditions Générales d'Utilisations

Confidentialité

Copyright © Ecologic - Tous droits réservés.

idepose

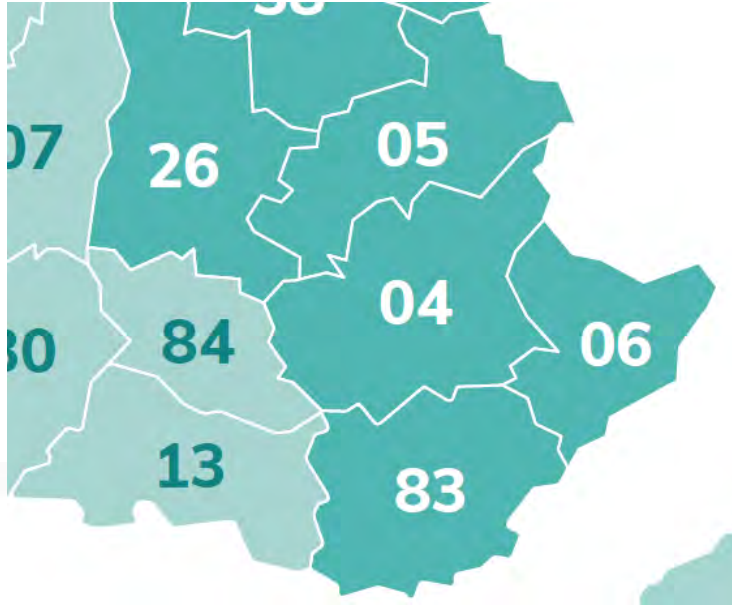
Les collectes inter-entreprises

Une collecte inter-entreprises consiste à **regrouper** sur un ou plusieurs points, **des DEEE issus d'entreprises et administrations d'une même zone d'activité**.

- Offrir une solution de recyclage gratuite pour les entreprises d'une zone d'activité
- Garantir un traitement conforme à la réglementation DEEE
- Mutualiser le transport lié à l'évacuation des DEEE et limiter ainsi les émissions de gaz à effet de serre
- Sensibiliser les entreprises au recyclage et améliorer leur gestion des DEEE



Une équipe à votre écoute



Thomas Deshoulières

SUD-EST

06 37 08 17 31

tdeshoulieres@ecologic-france.com

Isabelle JUNET

ARC ALPIN

06 98 48 95 64

ijunet@ecologic-france.com



La 2^e vie des équipements électriques



Thomas Deshoulières

Responsable Développement Régional Sud Est

Tél : 06 37 08 17 31

Email : tdeshoulieres@ecologic-france.com



www.ecologic-france.com



Ecologic France - 15 bis avenue du centre, 78280 Guyancourt
Tél. : 01 30 67 79 66 - Email : contact@ecologic-france.com



Speedmeeting
8/11/2022

Ordre du jour

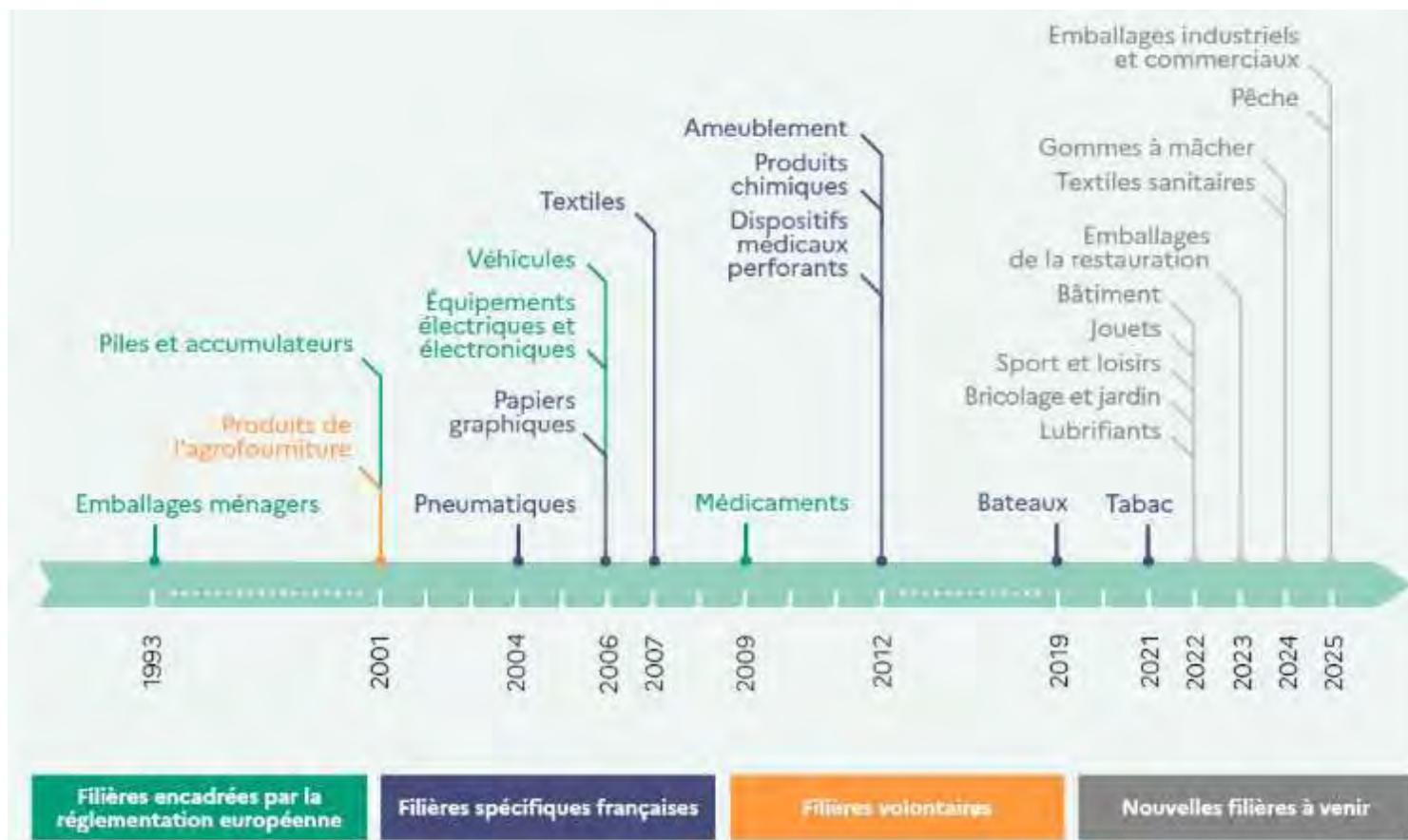
-  Présentation PYRéO
-  Fonctionnement des collectes
-  Les collectivités
-  Echanges

Présentation de PYRéO

Le fonctionnement d'une filière REP – Responsabilité Elargie du Producteur

-  L541-10 :« il peut être fait obligation aux producteurs, importateurs et distributeurs de (..) produits ou des éléments et matériaux entrant dans leur fabrication de pourvoir ou de contribuer à la prévention et à la gestion des déchets qui en proviennent. »
-  Les producteurs, importateurs et distributeurs, auxquels l'obligation est imposée(..) s'acquittent de leur obligation en mettant en place des systèmes individuels de collecte et de traitement des déchets issus de leurs produits ou en mettant en place collectivement des éco-organismes.
-  Eco-organisme : organismes auxquels ils versent une contribution financière et transfèrent leur obligation et dont ils assurent la gouvernance.

Les filières REP



Source: ADEME –Les filières à responsabilité élargie du producteur – 2022.09.16

Les missions de l'éco-organisme

-  Loi AGECE et notamment les articles L 541-10 et suivants
-  Cahier des charges - Arrêté du 1er octobre 2021 portant cahier des charges des éco-organismes et des systèmes individuels de la filière à responsabilité élargie des producteurs des contenus et contenants des produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement mentionnés au 7° de l'article L. 541-10-1 du code de l'environnement et relevant des catégories 1° à 10° de l'article R. 543-228
-  Arrêté produit - Arrêté du 1er décembre 2020 fixant la liste des produits chimiques mentionnés au 7° de l'article L. 541-10-1 du code de l'environnement

1. Produits pyrotechniques

Engins de signalisation de détresse (fusées de détresse à main, fumigènes, fusées parachutes). Quel que soit le poids ou le volume

PYRéO

-  Création en 2015 (APER PYRO) à l'initiative de la Fédération des Industries Nautiques
-  Changement de nom au 1er janvier 2022 – Evolution périmètre des produits concernés :
Ancien nom trop associé à la plaisance

Correspondance nom de l'association / Champ d'action

PYRéO : PYRotechnie – Eco-Organisme
-  Eco-organisme sous forme associative (AG / CA / Bureau)



L'agrément

-  Arrêté du 13 juillet 2022 portant agrément de PYRéO : Agrément accordé jusqu'au 31 décembre 2027
-  Contenus et contenants des produits chimiques pouvant présenter un risque pour la santé et l'environnement mentionnés au 7° de l'article L. 541-10-1 du code de l'environnement
-  Précisément sur la catégorie I de l'article R.543-228 du code de l'environnement à savoir les engins de signalisation de détresse (fusées de détresse à mains, fumigènes et fusées parachutes)

Les produits pris en charge

 Avant 2022 : Feux de détresse des plaisanciers

 Depuis le 1er janvier 2022:

Engins de signalisation de détresse (fusées de détresse à mains, fumigènes, fusées parachutes)



Feux à main



Fumigène



Fusée parachute

Les Adhérents



9 adhérents – 1 membre partenaire



Fonctionnement des collectes

Apport des produits en magasin d'accastillage

 Un magasin vendeur d'engins de signalisation de détresse neufs => obligation de reprise des produits périmés et des contenants vides

 Dépôts des produits en magasin d'accastillage SANS OBLIGATION D'ACHAT

Les points de collecte

 Plus de 600 points de collecte en métropole



Les points de collecte



140 points de collecte

Département	05	06	13	30	83	84
Nombre de PDC Actifs	x	35	35	5	70	1
Acheteurs à contacter	4*	9	14	6	30	2

* Très faibles quantités



L'organisation de la collecte

-  Le magasin enregistre sa demande auprès de PYRéO
-  Tournées organisées, par secteur, avec une fréquence trimestrielle

Les prestataires de collecte /traitement



Prestataires de collecte

Transports Pelé



Praxy



Prestataires de traitement

Autoliv / Livbag - Désensibilisation

Solamat Merex - Incinérateur



Les modalités de traitement



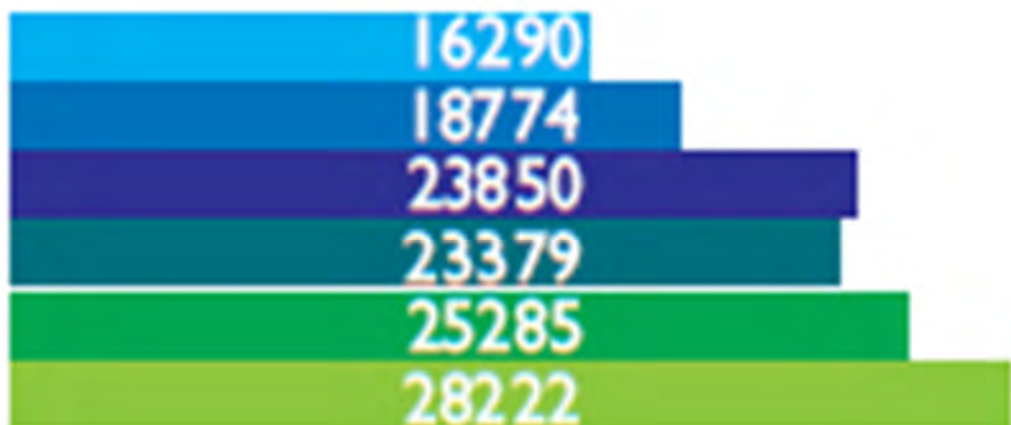
Incinérateur Solamat Merex
(Fos sur Mer – 13)
Valorisation énergétique



Unité de désensibilisation Autoliv/Livbag
(Pont de Buis - 29)
Valorisation matière de la partie métallique

Les quantités collectées

Collectes nationale



6 025
7 390
7 574
6 250
7 287
10 240



Collectes Méditerranée

Les collectivités

 Orienter les usagers vers les magasins
d'accastillage



**LES FEUX
DE DÉTRESSE,
ON NE LES ACCEPTE
PAS ICI !**

**RAPPORTEZ vos
FEUX DE DÉTRESSE*
DANS VOTRE MAGASIN
D'ACCASTILLAGE, SANS
OBLIGATION D'ACHAT****

DANS LA LIMITE DES STOCKS AUTORISÉS DANS VOTRE MAGASIN.

*Sous 8 ans, feux parachute et fumigène ** sous les lois de ventes de produits pyrotechniques doivent respecter les délais sous de ce type d'origine

CES PRODUITS PEUVENT SAUVER DES VIES MAIS ILS RESTENT DES PRODUITS SENSIBLES

- Une utilisation par des personnes non averties, comme des enfants
- Une mauvaise manipulation
- Une date de péremption dépassée

... PEUVENT AVOIR DE GRAVES CONSÉQUENCES POUR LES PERSONNES ET L'ENVIRONNEMENT.

L'utilisation de feux de détresse à des fins autres que le signalement de détresse (détruire un engin périmé, fêter une victoire, se distraire...) est une infraction pénale de rang délictuel.


PYRéo
L'éco-organisme des feux
de signalisation pyrotechnique

RETROUVEZ LA
LISTE DES POINTS
DE COLLECTE
SUR :
www.pyreo.fr


PYRéo

Prise en charge des stocks – Demande exceptionnelle



Si une collectivité à un stock de plus de 10 kg de produits => Réalisation d'une demande auprès de PYRéO

contact@pyreo.fr



PYRéO envoi

⇒ le formulaire à renseigner pour demande prise en charge unique

⇒ La liste des PDC du département

Devenir point de collecte

 Si une collectivité souhaite devenir point de collecte

contact@pyreo.fr

⇒ PYRéO envoi

⇒ la convention type

⇒ La collectivité, en plus de la convention signée, retourne entre autres :

⇒ Etude de sécurité réalisée en plus du document unique et approuvée par la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarité

⇒ Dans le cadre du respect du code de la défense : Agrément technique conformément aux articles R. 2352-97 et suivants du code de la défense

⇒ Dans le cadre du respect du code de l'environnement : Document précisant si l'installation est soumise ou non à la rubrique n°2793 de la nomenclature ICPE

Echanges - Questions



22 rue de Madrid 75008 PARIS

01.44.37.04.01
contact@pyreo.fr

 @PYREO.ecoorganisme

 page entreprise PYRéO



Re_fashion

06 NOVEMBRE 2022

SPEEDMEETING

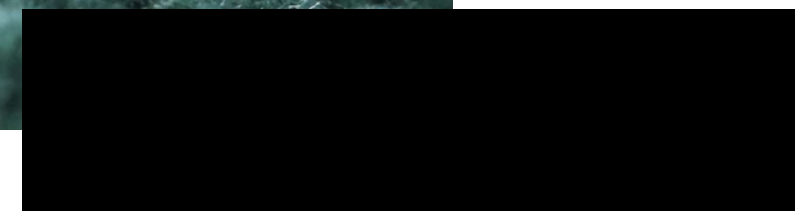
Pour une Filière Textile 100% circulaire

Textiles d'habillement – Linge de maison – Chaussures

Laurence ERMISSE & Anaïs BOURBON

Sommaire

- 1) La filière à REP Textiles & Chaussures
- 2) L'action sur les territoires
- 3) La sensibilisation du citoyen



The background of the slide is a close-up, high-resolution image of a teal-colored fabric. The fabric has a fine, ribbed texture and is draped in a way that creates deep, flowing folds and shadows, giving it a three-dimensional appearance. The lighting is soft, highlighting the texture of the material.

Re_fashion

1. La filière à REP Textiles & Chaussures

Refashion

Qui sommes-nous ?

- ✓ Créé en 2008 en réponse à la loi REP (Responsabilité Élargie du Producteur) pour les Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures.
- ✓ Une SAS à but non-lucratif agréée par les pouvoirs publics français.
- ✓ 29 marques associés + 3 fédérations.



Textile

1083 - ARMAND THIERY - ARMOR-LUX - AUCHAN - BLANCHEPORTE - C&A - CAMAÏEU - CARREFOUR - CELIO - CORA - DAMART - DECATHLON - ETAM - LAFAYETTE - GO SPORT - GROUPE BEAUMANOIR - KIABI - LIDL - LVMH - MONOPRIX - OKAÏDI - SYSTÈME U



Linge
de maison

GROUPE CASINO - LA REDOUTE
LES MOUSQUETAIRES - VALMON



Chaussures

ETS RICHARD PONTVERT - ÉRAM - MINELLI



Organisations
professionnelles

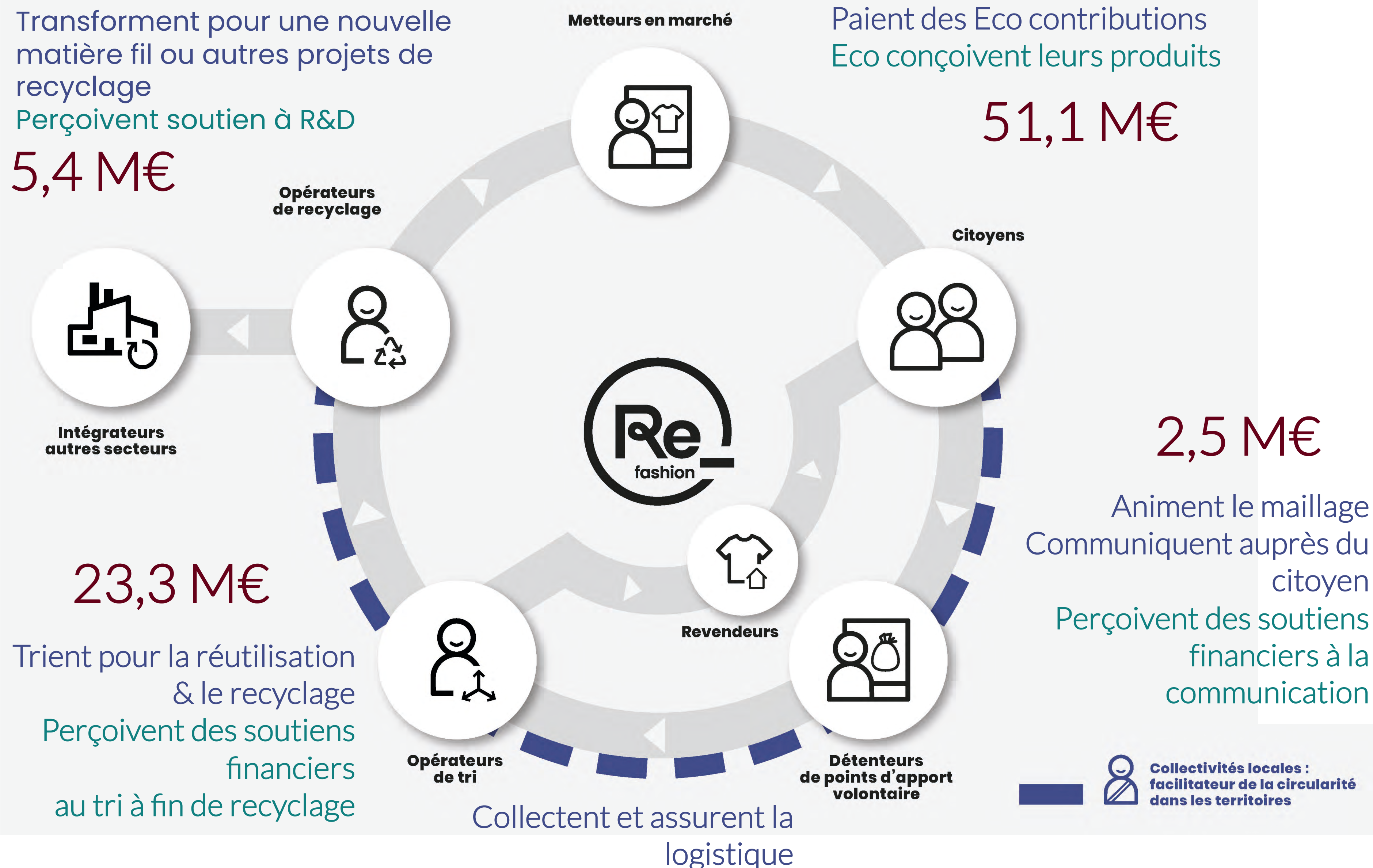
FÉDÉRATION DES DÉTAILLANTS EN CHAUSSURES
DE FRANCE (FDCF) - FÉDÉRATION NATIONALE DE
L'HABILLEMENT (FNH) - UNION SPORT & CYCLE

REFASHION

Data 2021

- ✓ Perçoit les éco-contributions
- ✓ Soutient les opérateurs de tri
- ✓ Appuie les Collectivités dans la sensibilisation des citoyens
- ✓ Accompagne le développement de nouveaux débouchés
- ✓ Facilite la mise en relation des acteurs qui participent à la Filière Textile
- ✓ Encourage le développement de produits éco-conçus

Les acteurs du cycle de vie de la Filière Textile



Refashion

Chiffres clés 2021



Régénération

Collecte 244 448 T Collectées	Tri 190 548 T Triées
44 829 Points d'apport volontaires (PAV)	23 M€ De soutiens versés aux 66 Centres de tri conventionnés

Recherche & développement	
60 projets soutenus par Refashion depuis la création du Challenge Innovation	5,6 M€ De soutiens engagés depuis 11 ans



Production

715 290T De produits mis en marché	+ de 6000 Marques adhérentes
2,8 Mds De produits mis en marché	49 M De produits éco-modulés

Consommation

563 collectivités inscrites	2,5 M€ De soutien versés aux collectivités en 2021 au titre des actions de communication en 2020
802 actions soutenues en 2021 au titre des actions de communication de 2020	37 M D'impressions sur les réseaux sociaux de la campagne nationale #RRRR

34% de la mise en marché est collectée

Objectifs agrément :

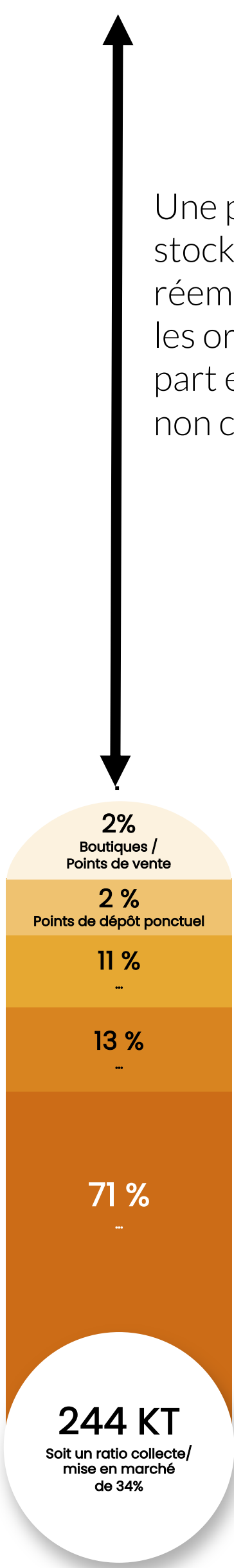
- Collecter 50% de la mise en marché
- Au moins 95% de valorisation
- Moins de 2% de déchets ultimes

Résultats 2021 :

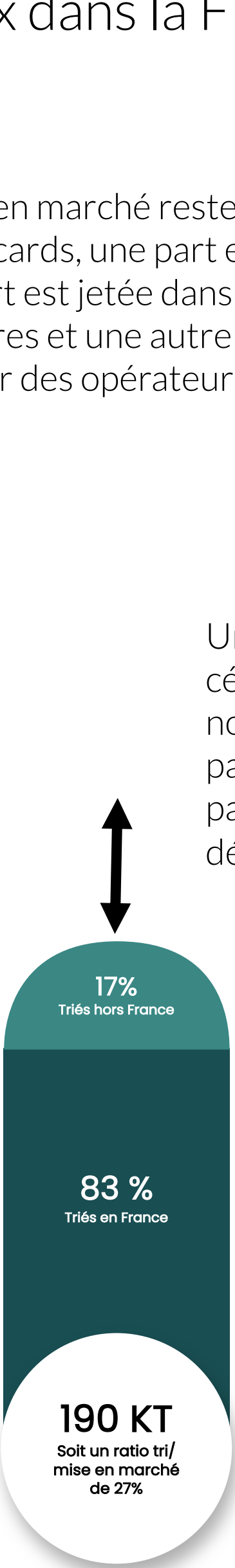
- ✓ 10,5 kg/an/hab de MEM
- ✓ 34 % de la mise en marché collectée
- ✓ 27 % triée dans un centre de tri conventionné



Mise en marche
des marques
contributrices



Collecte
des textiles et chaussures
par des opérateurs conventionnés



Tri et valorisation
par des opérateurs
conventionnés



Une part de la mise en marché reste stockée dans les placards, une part est réemployée, une part est jetée dans les ordures ménagères et une autre part est collectée par des opérateurs non conventionnés.

Une part de collecte est cédée à des opérateurs non conventionnés, une part est écrémée, une part résiduelle relève de déchets de collecte.

Pas d'atteinte de
l'objectif de filière de
collecte de 50% de la
MEM

Même si en 10 ans
x 2,5 collecte
x 3 nb de PAV

Plus de la moitié sera reportée

La deuxième vie des textiles et chaussures après le tri

- ✓ 5% de réemploi
- ✓ 95% de la réutilisation sur un marché de l'export
- ✓ Une part de recyclage en croissance progressive



TRI



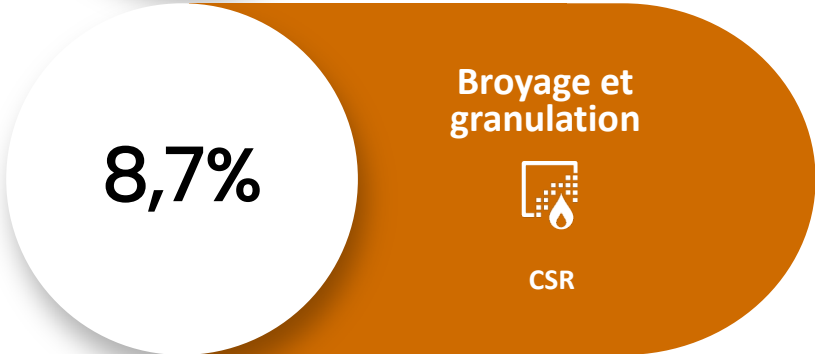
RÉUTILISATION →



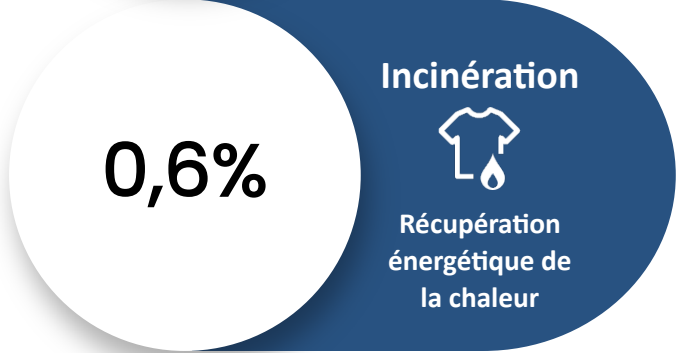
RECYCLAGE →



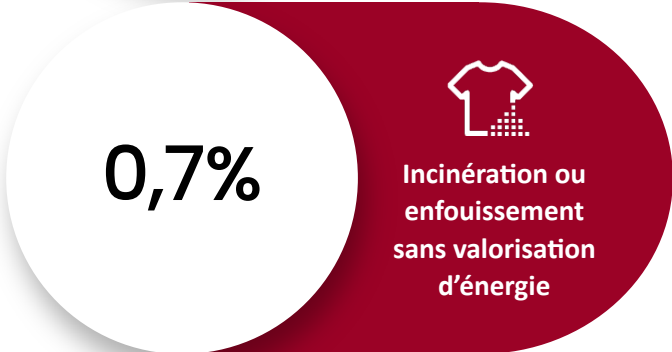
COMBUSTIBLE SOLIDE DE RÉCUPÉRATION →



VALORISATION ÉNERGÉTIQUE →



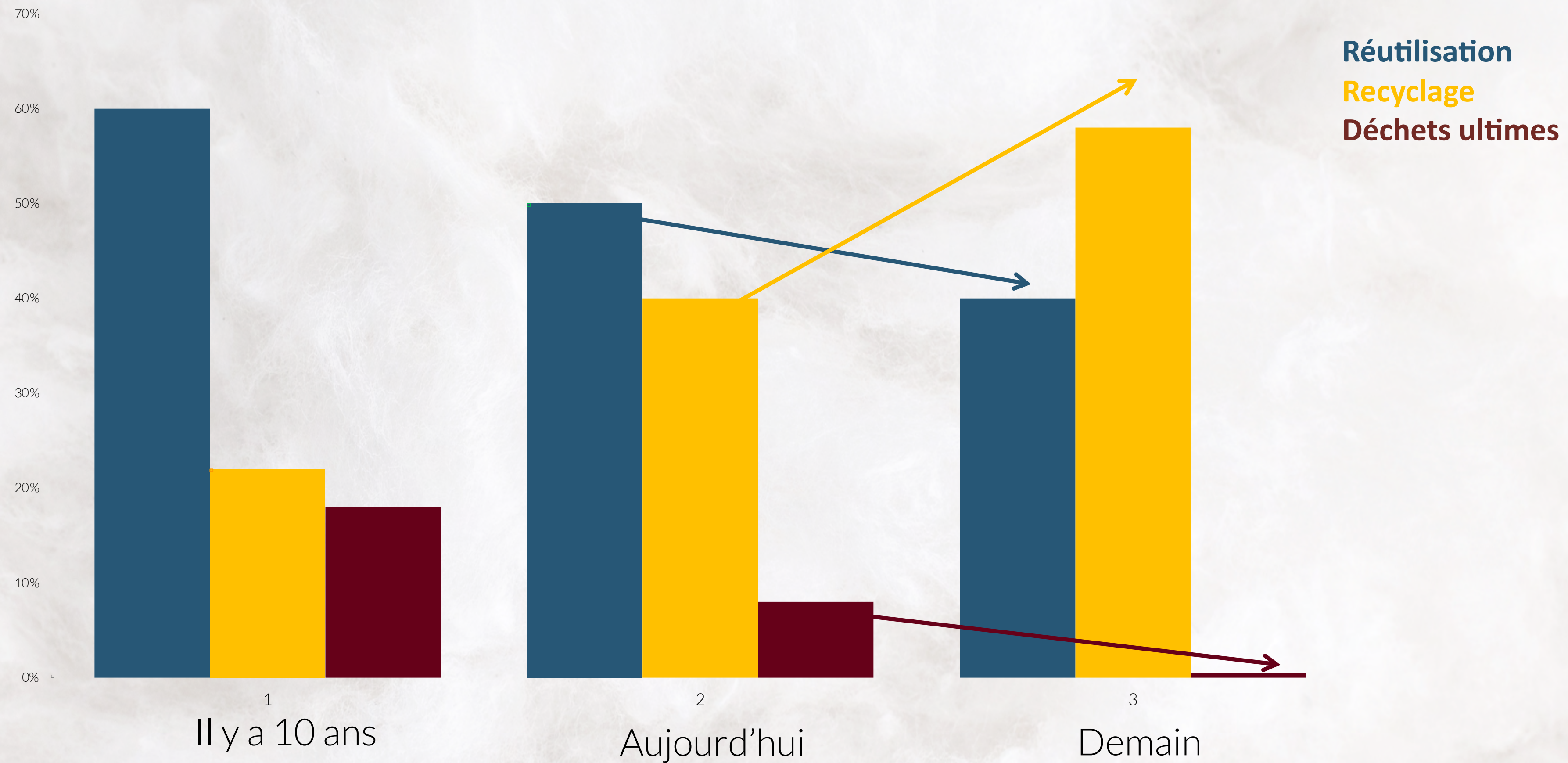
ÉLIMINATION →



Résultat du tri dans les 66 centres de tri en France et en Europe

A 80% sur un marché de la friperie ou du recyclage à l'export (Asie, Afrique)

L'urgence : traiter les questions de recyclage



- L'augmentation de la collecte entrainera des **volumes croissants de flux non-réutilisables**, d'où le besoin d'une **industrie du recyclage opérationnelle**

Un projet collectif



La vision

Une industrie textile 100% circulaire

La mission

Fédérer tous les acteurs de la filière pour développer :

- l'éco-conception,
- la réutilisation,
- le recyclage des textiles/chaussures, en optimisant la gestion des ressources : matières premières, financières et humaines.

1. La fabrication
2. La consommation responsable
3. La valorisation des déchets

**Notre
vision ?**

**Un monde
qui transforme**

**plus qu'il
ne détruit**

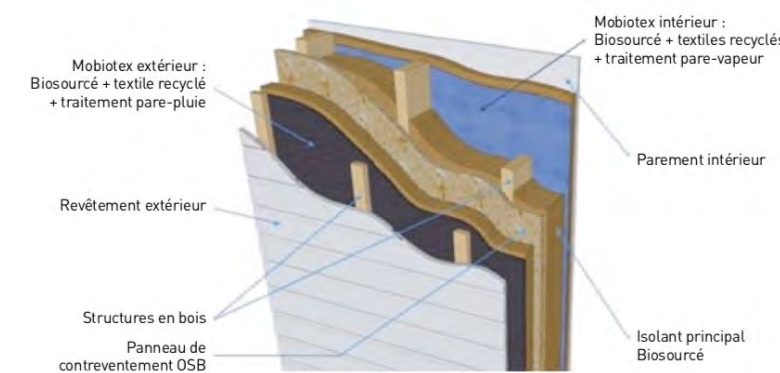
Les priorités

Les projets prometteurs du recyclage

Une sélection de projets industriels



MOBIOTEX



Étudier les possibilités d'utiliser des fibres textiles recyclées comme éléments constitutifs essentiels des constructions à ossature bois.

LE SLIP CIRCULAIRE



Mise au point d'un fil comportant un % de coton recyclé le plus élevé possible avec un titrage jusqu'à 1/60Nm à partir de sous-vêtements et de chaussettes usagés pour intégration dans la chaîne de fabrication des produits Le Slip Français.



Matériau de construction réalisé à partir de vêtements non-réutilisables



premices and co

PIERRE PLUME

Créer une nouvelle gamme de produits acoustiques et esthétiques, entièrement composés de textiles recyclés



CAREFIL



Optimiser la qualité des fils issus du recyclage de vêtements usagés

ET CHEZ VOUS ?



Développer
des solutions de recyclage

Si vous équipez toutes les écoles de vos territoires avec des plots en textiles recyclés?



EX: PHENIX SPORT

- Maillots recyclés en matériel sportif pédagogique
- Marché local et national

Re_fashion

An aerial photograph of a public square, likely in a city. The square is paved with light-colored stone tiles. Long, dark shadows of people and structures are cast across the pavement, indicating it is either early morning or late afternoon. Several groups of people are scattered throughout the square, some standing in small clusters, others walking. A prominent diagonal line, possibly a drainage grate or a boundary, runs from the upper right towards the lower left. The overall scene suggests a busy, open public space.

2. L'action sur les territoires

Rôle de la collectivité dans la gestion des Textiles & Chaussures usagés



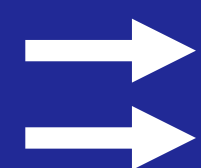
- Faire un état des lieux précis de l'état de votre maillage, des acteurs & de l'éco système de la filière



- Soutenir & mettre en œuvre des actions de recyclage



- Animer le programme d'actions et mener des actions de communication



- Mise à disposition de data & outils
- Conseils, mise en relation

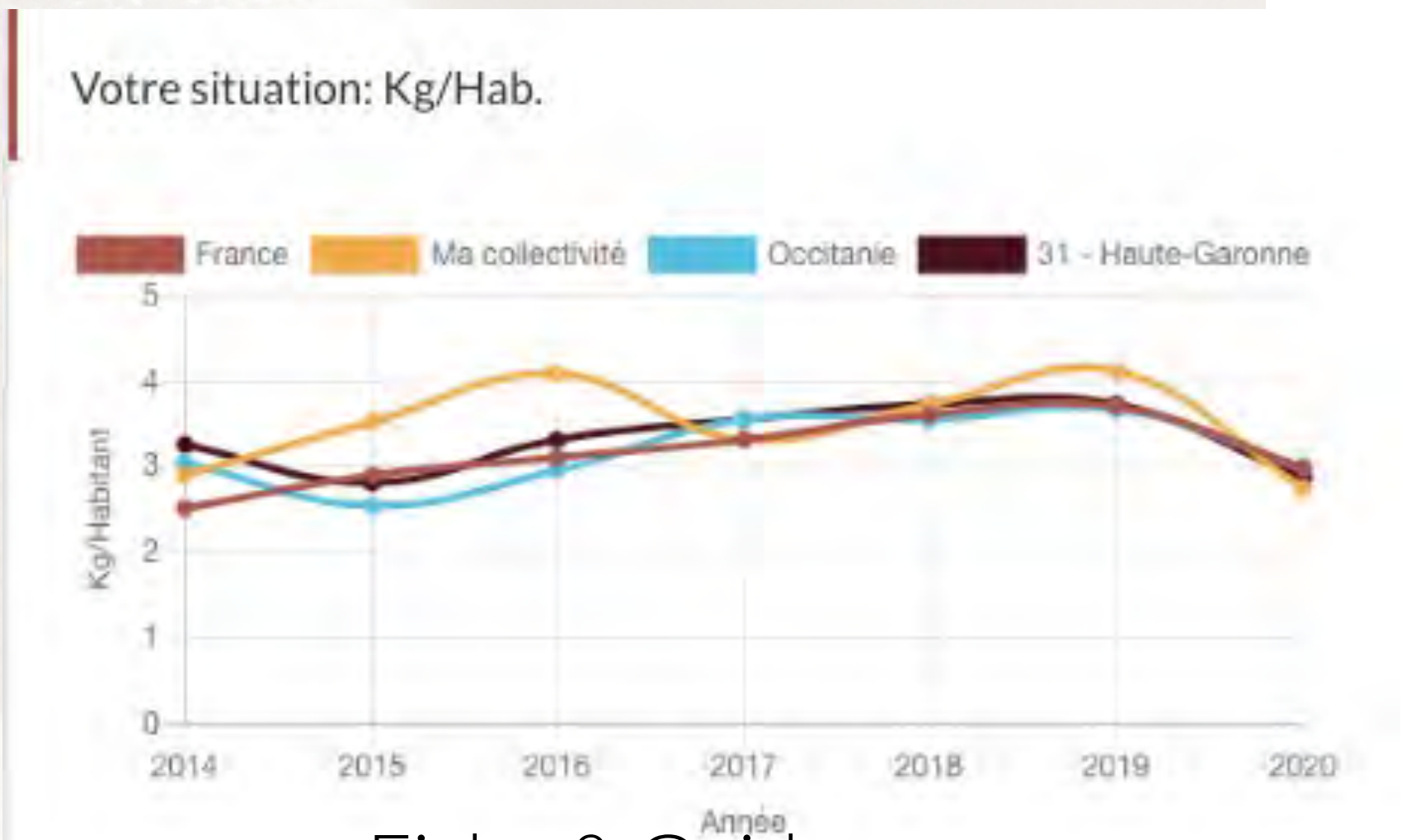
- Assure liens avec DPAV
- Expertise filière
- Soutien financier

Les outils de votre état des lieux

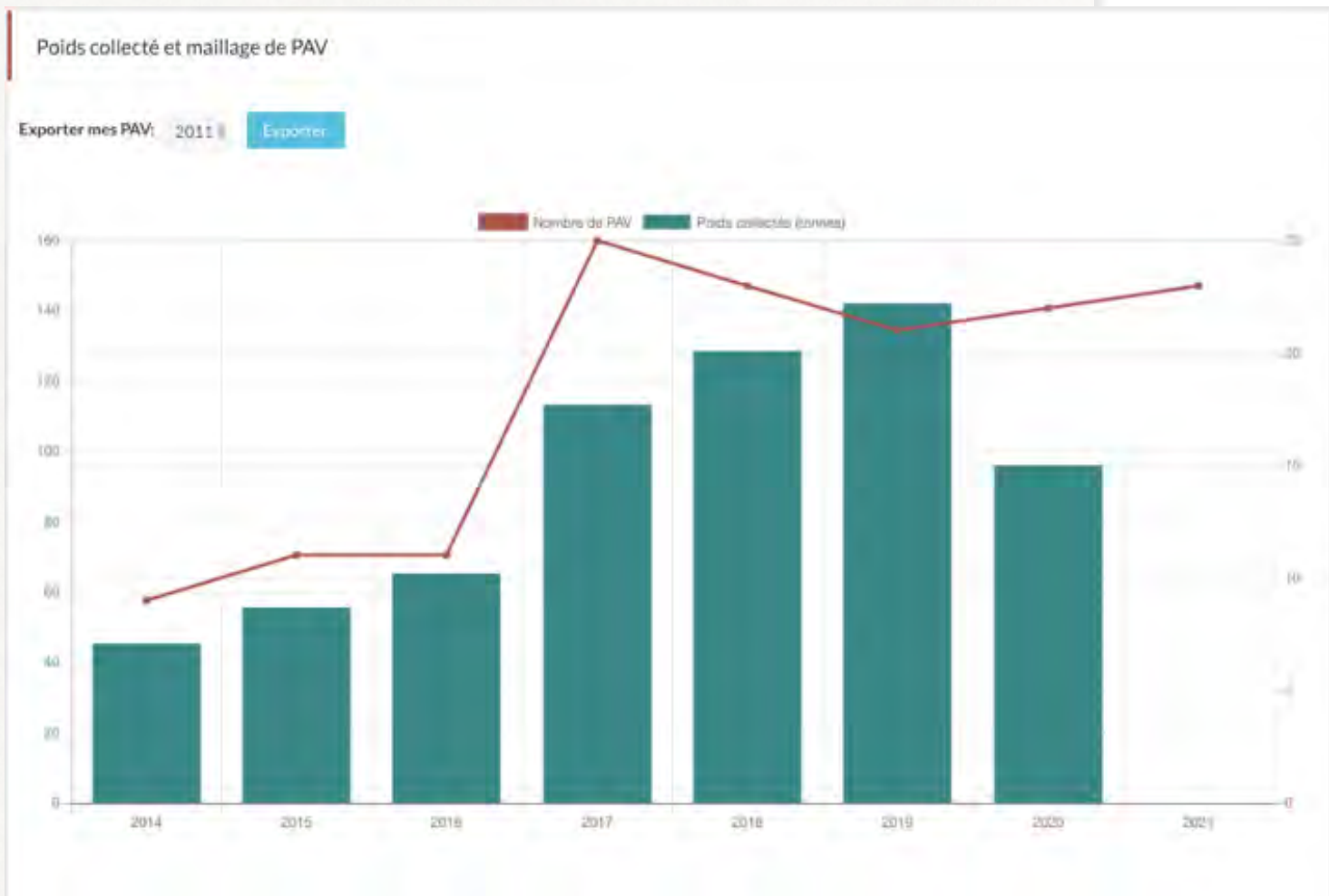
- Carte Poids collectés



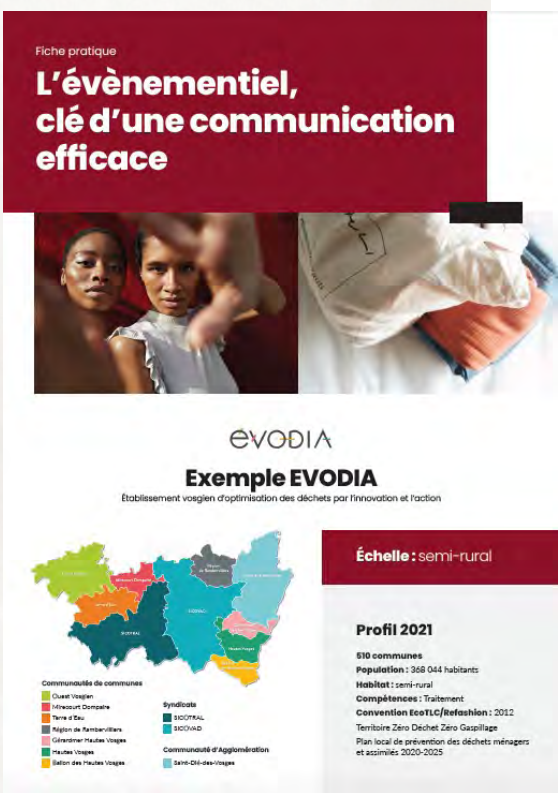
- Situation par rapport à autres territoires



- Evolution collecte & maillage de 2015-2020



- Fiche & Guide



A close-up photograph of a hand with dark skin gently touching a thin, translucent fabric. The fabric has a fine, grid-like texture and is draped across the frame. In the background, a person is lying down, their face and upper body visible but out of focus. The lighting is soft and natural, creating a calm and intimate atmosphere.

Re_fashion

3. La sensibilisation du citoyen

Les 4 messages clés de la Filière Textile pour tous les acteurs



Les consignes de tri

L'information sur le devenir des Textiles usagés

Le Logo Repère de la Filière Textile

Le renvoi vers la cartographie nationale des PAV sur Refashion Citoyen



Pages clé en main



Format A5



Le housse de couette oubliée de Zoé

c'est le petit nid douillet d'Aïsée

Vos vêtements ont de l'avenir. Donnez-les.

Les textiles et chaussures non décolorés, d'entretien facile, ne servant plus portés ni utilisés dans leur fonction d'origine, seront recyclés en énergie ou réutilisés dans une autre industrie (automobile, bâtiment, etc.).



Déposez vos vêtements, linge de maison et chaussures dans un point d'apport.

Le bon geste en 2 étapes

1. Rendez-vous sur refashion.fr/citoyen pour trouver le point d'apport le plus proche de chez vous.
2. Déposez vos textiles selon les consignes ci-dessous :



Vos **vêtements** et votre **linge de maison propres et secs** dans un sac fermé (30L).



Vos **chaussures liées par paire** et dans un sac fermé (30L).



Ne pas déposer d'articles humides, ni souillés.



Flashez ce code pour plus d'informations sur le devenir de vos dons.



Le jean troué de Roger

c'est l'isolant thermique chez Monique

Vos vêtements ont de l'avenir. Donnez-les.

Les textiles et chaussures non décolorés, d'entretien facile, ne servant plus portés ni utilisés dans leur fonction d'origine, seront recyclés en énergie ou réutilisés dans une autre industrie (automobile, bâtiment, etc.).



Déposez vos vêtements, linge de maison et chaussures dans un point d'apport.

Le bon geste en 2 étapes

1. Rendez-vous sur refashion.fr/citoyen pour trouver le point d'apport le plus proche de chez vous.
2. Déposez vos textiles selon les consignes ci-dessous :



Vos **vêtements** et votre **linge de maison propres et secs** dans un sac fermé (30L).



Vos **chaussures liées par paire** et dans un sac fermé (30L).



Ne pas déposer d'articles humides, ni souillés.



Flashez ce code pour plus d'informations sur le devenir de vos dons.



Les anciennes chaussettes de Colette

c'est la nouvelle raquette de Juliette

Vos vêtements ont de l'avenir. Donnez-les.

Les textiles et chaussures non décolorés, d'entretien facile, ne servant plus portés ni utilisés dans leur fonction d'origine, seront recyclés en énergie ou réutilisés dans une autre industrie (automobile, bâtiment, etc.).



Déposez vos vêtements, linge de maison et chaussures dans un point d'apport.

Le bon geste en 2 étapes

1. Rendez-vous sur refashion.fr/citoyen pour trouver le point d'apport le plus proche de chez vous.
2. Déposez vos textiles selon les consignes ci-dessous :



Vos **vêtements** et votre **linge de maison propres et secs** dans un sac fermé (30L).



Vos **chaussures liées par paire** et dans un sac fermé (30L).



Ne pas déposer d'articles humides, ni souillés.



Flashez ce code pour plus d'informations sur le devenir de vos dons.

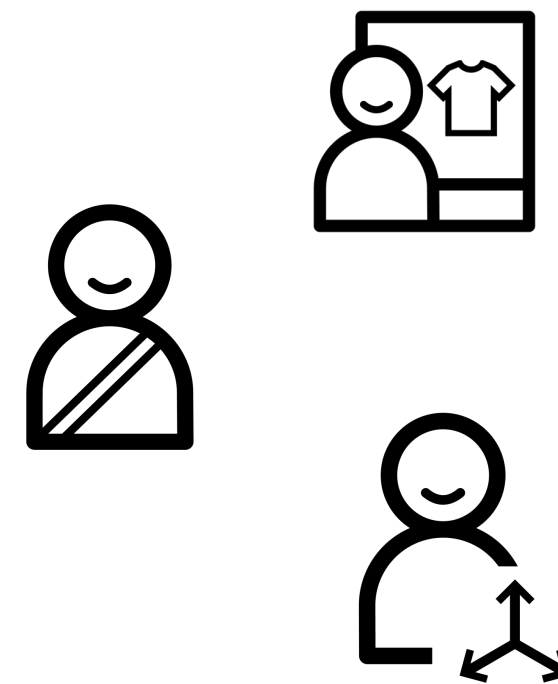
LA CAMPAGNE #RRRR

En 2021 notre campagne a atteint près de **36 millions de Français !**

Ensemble, engageons-nous pour un monde plus beau et montrons la voie pour accélérer la transformation vers une filière 100% circulaire



Lancement de la 4ème campagne digitale nationale #RRRR de sensibilisation envers les citoyens.



- Metteurs en marché
- Acteurs de la seconde main
- Collectivités Territoriales
- Opérateurs de tri ...

Pour plus d'informations sur la campagne, contactez :
j.aldeguer@refashion.fr
07 88 76 36 72

Exemple

Textile Race

10 écoles d'Aix Marseille
Métropole s'affrontent 4
semaines pour collecter
un maximum de textiles
et de points.

RACE AGAINST WASTE



The background is a deep blue with a fine, pebbled texture, similar to denim or a coarse knit. A faint, lighter blue circular pattern is visible, centered in the upper half of the frame. The text is white and stands out against the dark blue background.

Re_fashion

Avez-vous des questions ?

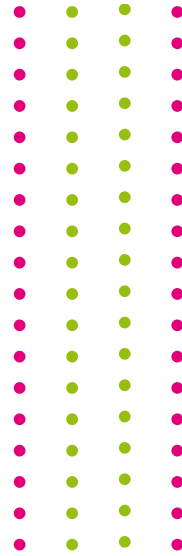
CONTACTS

Laurence ERMISSE– l.ermisse@refashion.fr

Anais Bourbon– a.bourbon@refashion.fr

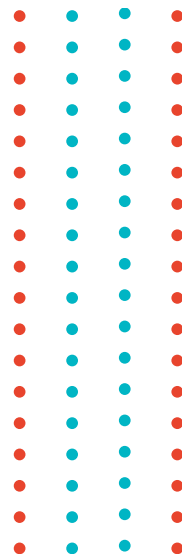
Re_fashion

Pour une mode qui répare, réutilise, recycle



screlec

ensemble vers une économie circulaire



j'ai 20 ans

● ● ● ● Screlec en quelques mots

Éco-organisme fondateur de la filière Piles et Accumulateurs Portables en 1999

- À but **non lucratif et agréé** par les pouvoirs publics
- Actif sur **l'ensemble du territoire**
- Éco-organisme **opérationnel**



Objectifs :

- **Prendre en charge** les coûts liés à la **collecte**, au **tri** et au **recyclage**
- **Sensibiliser** les citoyens au geste de tri
- **Mettre gratuitement** à la disposition de nos points de collecte notre solution de collecte et de recyclage **Batribox**

Toutes nos activités
sont **financées via
l'éco-contribution**
versée par nos
adhérents metteurs
sur le marché

● ● ● ● Structure et gouvernance de Screlec

Un **conseil d'administration** intégrant metteurs en marché, associations, syndicats et un censeur d'Etat

Un **Comité des parties prenantes** opérationnel au second trimestre 2022 et constitué de 4 collèges représentatifs de la société

Une **structure financière solide**



RÉPARTITION DES ADHÉRENTS PAR SECTEUR



PARMI LES ADHÉRENTS DE LA FILIÈRE, ON NOTERA UNE FORTE CROISSANCE DE LA DISTRIBUTION LIÉE AUX PLATEFORMES DE MARCHÉ.



2 093

adhérents
en 2021

BILAN FINANCIER

10,2
MILLIONS D'EUROS
DE CHIFFRE D'AFFAIRES

8,5
MILLIONS D'EUROS
DE CONTRIBUTIONS ADHÉRENTS

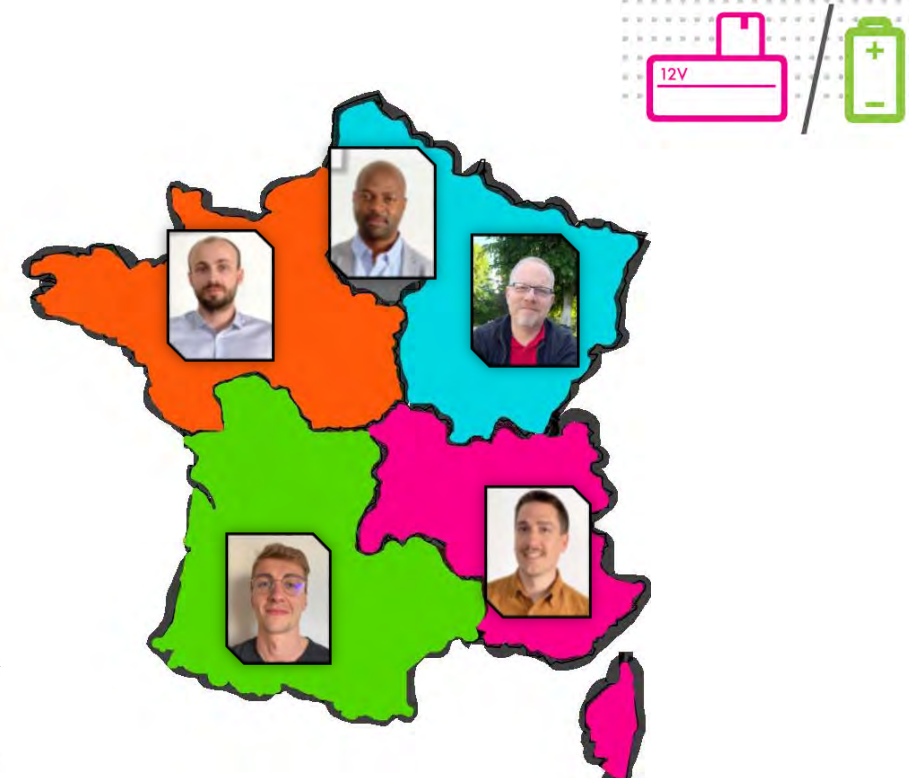
DES PROVISIONS POUR CHARGES
FUTURES PORTÉES À
7,3
MILLIONS D'EUROS,
SOIT 10,8 MOIS DE CHARGES
D'EXPLOITATION

● ● ● ● Une équipe resserrée à forte compétence



17 salariés ↑

- compétences **hétérogènes** et **complémentaires**
- piloter des **projets**
- exploiter au mieux les **systèmes d'information**
- défendre ses **valeurs environnementales** et **sociétales**



5 chargés de développement
régionaux pour vous accompagner
sur le terrain

● ● ● ● Périmètre de l'agrément PAP

La réglementation :

Trois familles de piles et accumulateurs sont définis à l'article R. 543-125 du code de l'environnement :

- **Les piles ou accumulateurs portables** : toute pile, pile bouton, assemblage en batterie ou accumulateur qui est scellé et susceptible d'être porté à la main et qui n'est, par ailleurs, ni une pile ou un accumulateur industriel ni une pile ou un accumulateur automobile



- **Les piles ou accumulateurs automobiles** : toute pile ou accumulateur destiné à alimenter un système de démarrage, d'éclairage ou d'allumage automobile
- **Les piles ou accumulateurs industriels** : toute pile ou accumulateur conçu à des fins exclusivement industrielles ou professionnelles ou utilisé dans tout type de véhicule électrique





PILES ET BATTERIES REPRISES ET RECYCLÉES PAR BATRIBOX



PILES BÂTON



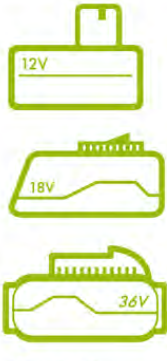
PILES PLATES



PILES BOUTON



BATTERIES D'APPAREILS ÉLECTRONIQUES ET INFORMATIQUES



BATTERIES D'OUTILLAGE



ÉLECTRIFICATEURS DE CLÔTURE Piles ou batteries



PETITES BATTERIES AU PLOMB < 5KG



PRODUITS NON REPRIS PAR BATRIBOX



BATTERIES AUTOMOBILES



BATTERIES INDUSTRIELLES



Cas particuliers
BATTERIES DE TROTTINETTES ET VÉLOS ÉLECTRIQUES
Les batteries issues des engins de la petite mobilité électrique (vélos, trottinettes, scooters, skateboards, draisiennes...) ne peuvent pas être déposées dans les contenants Batribox mais Screlec peut vous proposer une solution de reprise dédiée. Contactez-nous à l'adresse e-mobilité@screlec.fr.



AUTRES DÉCHETS
Cartouches d'encre
Petits déchets d'équipements électriques et électroniques
Ampoules
Sacs en plastique

● ● ● ● Résultats de collecte Screlec

Résultats



5310 collectées en 2021

dont **51%** de piles



et **49%** de batteries



32 000 Points de collecte

15% des piles sont jetées dans les ordures ménagères

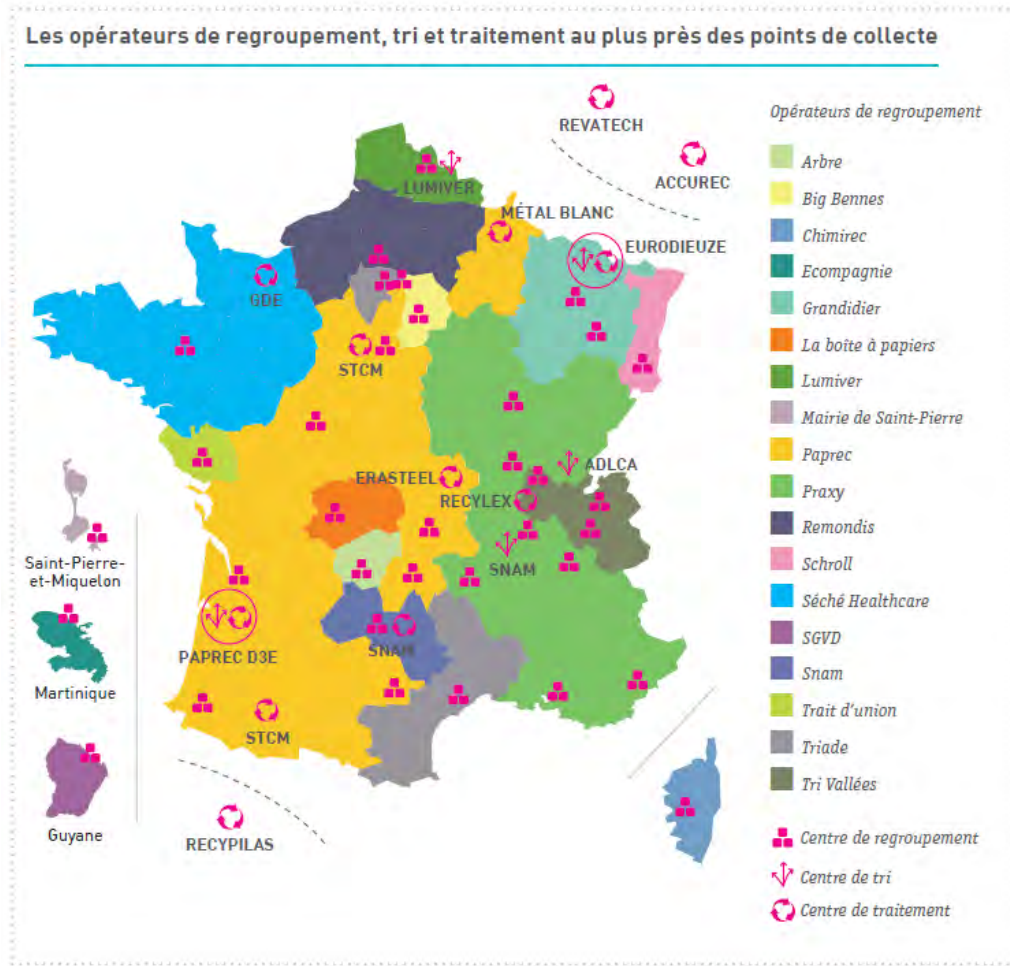
35% sont stockées ou en usage dans le foyer

50% sont recyclées par la filière

La filière de recyclage Batribox



● ● ● ● Une filière française de recyclage



31 Centres de regroupement

12 Centres de tri et de traitement

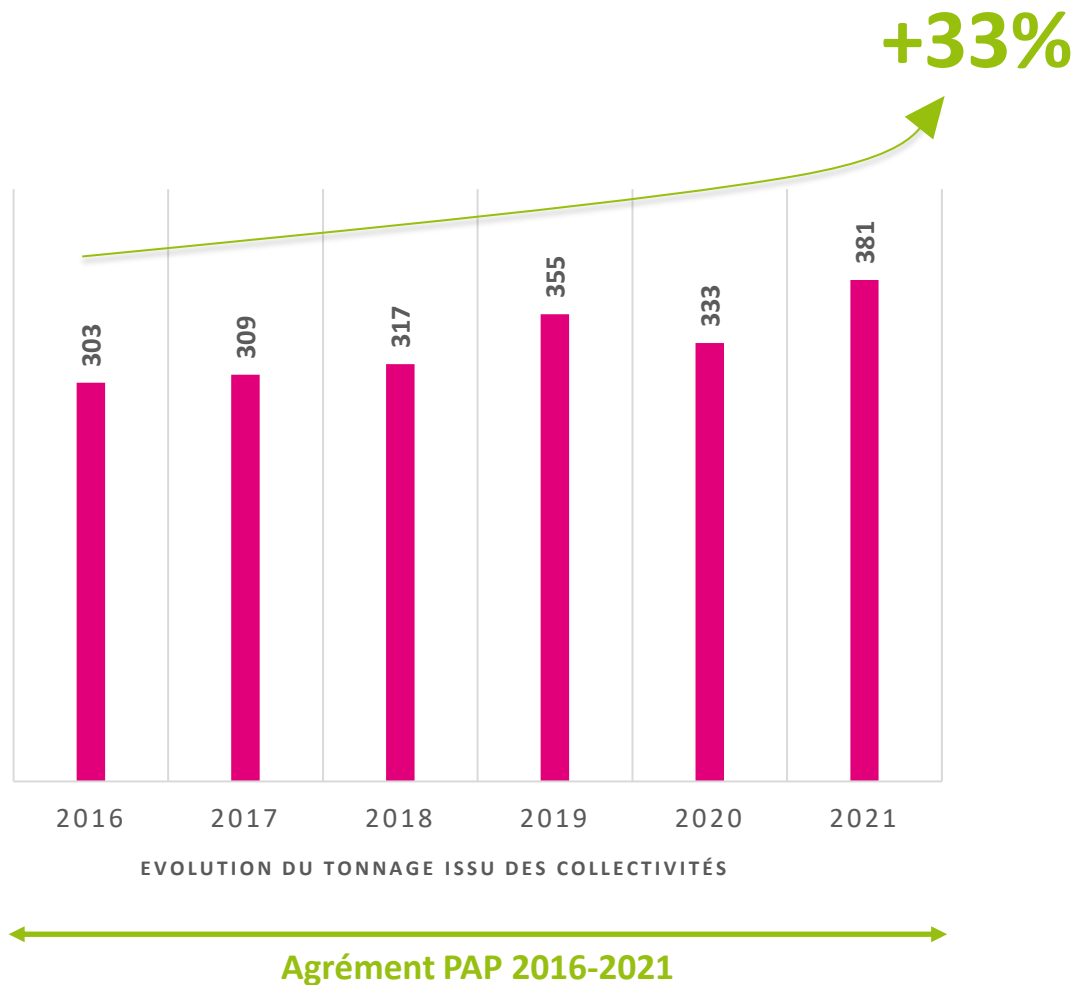


98%
de piles et batteries recyclées en France



73,4 %
DES MATÉRIAUX ISSUS DU RECYCLAGE ONT ÉTÉ VALORISÉS ET RÉUTILISÉS DANS LA FABRICATION DE NOUVEAUX PRODUITS;
25,3 % ONT ÉTÉ ÉLIMINÉS PAR INCINÉRATION;
1,3 % A ÉTÉ UTILISÉ EN VALORISATION ÉNERGÉTIQUE.

● ● ● ● Des résultats en progression avec les collectivités



Partenaire de + de **70** collectivités

Près de **12 millions** d'habitants

+ de 500 déchèteries



Ils nous ont rejoints en 2022



● ● ● ● Solution Batribox pour les CL >> Prestation



Enlèvement **gratuit** sur site



À partir de **60kg** de piles et accumulateurs stockés ★



Sous 10 jours ouvrés maximum



Enlèvements avec **rotation des contenants** (fûts/caisses)



Remplacement gratuit des fûts en cas de perte, vol ou détérioration



★ La limite des 60kg nous permet d'intervenir dans des petit points de collecte au-delà des déchèteries

● ● ● ● Solution Batribox pour les CL >> Extranet et données

 en ligne 24/24 pour vos demandes :

- D'enlèvement
- De matériel



Centralisation des informations

de collecte (BSD Trackdéchets, tonnages collectés...) sur votre espace dédié 



Envoi d'un bilan de données annuel sur demande

● ● ● ● Solution Batribox pour les CL >> Gestion des délais

Offrir des garanties sur la prestation :

Les demandes des déchèteries classées comme prioritaires sur 

- **Anticipation** : vérification hebdomadaire des demandes en cours pour prévenir tout retard et **respecter systématiquement les 10 jours ouvrés**
- **Disponibilité** : Un interlocuteur régional dédié joignable tous les jours
- **Réactivité** : Intervention dans la journée auprès du transporteur en cas de difficulté

● ● ● ● Solution Batribox pour les CL >> la collecte en déchèterie

- **Fûts homologués 220L** livrés avec sache plastiques et cerclage
- **Couvre-fût ou abri-fûts** pour stocker vos fûts à l'extérieur tout en les protégeant des intempéries et offrir une visibilité accrue du point de collecte
- **Fiches plastifiées** pour les gardiens
- **Affiches plastifiées « consignes de tri »** pour les usagers
- **Panneaux dibond signalétique** pour signaler la présence du point « Piles et petites batteries »



Abri-fûts  **MADE IN FRANCE**



Couvre-fût



● ● ● ● Solution Batribox pour les CL >> soutiens

Soutien au fonctionnement des déchèteries

Pour toutes les déchèteries partenaires de Screlec :



Soutien annuel au fonctionnement 60€

Valable dès le premier enlèvement effectué dans l'année en cours



Bonus annuel d'optimisation 60€

Valable si tous les enlèvements de l'année comprennent 2 fûts minimum (poids moyen des fûts : 200kg)

**Les palettes de piles de clôtures sont comptabilisées comme des fûts*

Gestion simplifiée
Le calcul est fait automatiquement par Screlec chaque année à partir des données de Batriweb, pas de demande à effectuer pour la CL

Soutien à la communication

Pour toute action de communication ciblée sur le recyclage des piles et batteries :

1 ct € par habitant

Proposé une fois par agrément pour toutes les CL partenaires de Screlec

● ● ● ● Solution Batribox pour les CL >> Sensibilisation des publics 1/2

Les outils de sensibilisation

- Enrichissement d'une gamme d'**outils explicatifs sur le geste de tri** et les différentes étapes du recyclage
- Dépliants, affiches, Mini-Batribox... disponibles aux **formats digital ou papier**
- Outils de création graphique à disposition pour **réaliser vos propres campagnes**
- Accompagnement de vos **événements**



Les outils web

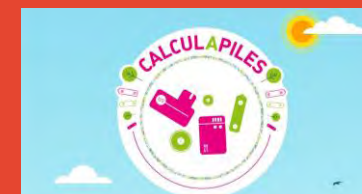
www.batribox.fr

Kit pédagogique à destination des scolaires



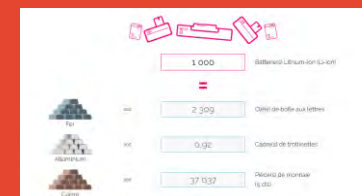
Fiches pédagogiques, quiz, enquêtes, contes... à télécharger en ligne sur Batribox.fr

Calculapiles



Test en ligne sur permettant de calculer de façon très simple et rapide le nombre de piles et batteries chez soi

Éco-calculateur



Entrez un nombre de piles ou de batteries à recycler et découvrez quelles nouvelles vies vous pouvez leur donner avec l'éco-calculateur Batribox !

● ● ● ● Solution Batribox pour les CL >> Sensibilisation des publics 2/2

Screlec propose une **organisation clé en main** avec une **personne dédiée** pour la gestion des opérations

Opérations Nationales



Piles Solidaires

- Collecte dans plus de **1500** écoles élémentaires et collèges durant toute l'année scolaire
- Chaque tonne collectée permet le financement d'un projet d'électrification mené par **Electriciens Sans Frontières**
- **94 tonnes** collectées en 2021



1 Pile = 1 Don pour le Téléthon !

- **2500** kit de collecte distribués aux particuliers pour collectif d'Octobre à Décembre
- Pour chaque piles collectées un don est reversé à l'**AFM Téléthon**
- Près de **200** tonnes collectées chaque année



● ● ● ● 1 >> Densifier le maillage

> Densifier le maillage de points de collecte sur votre territoire pour proposer plus de solutions à vos administrés

Une gamme d'outils de collecte dédié
et gratuite pour les communes et
petits points de collecte

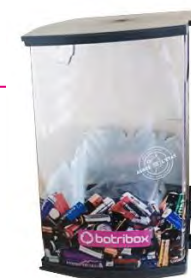
Enlèvement



● ● ● ● 2 >> Miser sur la proximité

Collecte en PAV

- Mise à disposition gratuite de **collecteurs en PAV**



- Piles en trompe l'œil évitent toute confusion
- Fixation et vidange inaccessibles aux usagers
- Contenant transparent répondant aux normes Vigipirate
- Fabriqué en France : 100% étanche et résistant aux intempéries



Alban Bonnard

Responsable Développement Sud-Est - Référent Collectivités

Tél. : 0675952030

alban.bonnard@screlec.fr



Un interlocuteur régional dédié



screlec.fr

Screlec est un éco-organisme à but non lucratif agréé par l'État
sur la filière à Responsabilité élargie des producteurs (REP) des Piles et accumulateurs portables.
Sa mission est d'organiser la collecte et le recyclage de ces déchets en France à travers sa solution Batribox.





**Filière de collecte et traitement
des mobiliers professionnels**

« LES MOBILIERS ELIGIBLES »



Présentation de Valdelia

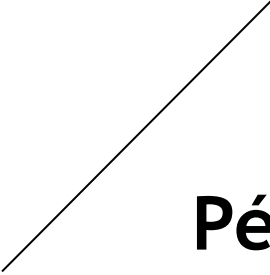
Valdelia est un éco-organisme à but non lucratif agréé par le Ministère de la Transition écologique, en charge d'organiser la filière de collecte et de traitement des déchets d'éléments d'ameublement professionnels (DEA) détenus par les professionnels.

Né de l'association d'industriels du secteur, Valdelia incarne la réponse à la réglementation du Grenelle 2 de l'environnement de 2010 qui impose aux fabricants et distributeurs d'assurer la prise en charge de la collecte et du traitement de leurs DEA en fin de vie. Sous la forme d'une délégation de mission, en adhérant à la filière, les fabricants et distributeurs transfèrent leurs obligations réglementaires à Valdelia.

Financée par une éco-contribution affichée sur le prix de vente de tout mobilier professionnel neuf, la filière Valdelia propose un service à très forte valeur ajoutée garantissant traçabilité et seconde vie (occasion, réemploi/réutilisation, upcycling, ou recyclage matière) à tous les mobiliers professionnels usagés.

Les services Valdelia s'adresse aux collectivités, entreprises, associations de toutes tailles et de tous les secteurs d'activité, sur l'ensemble du territoire national.

Tous les mobiliers de tous les espaces des établissements privés ou publics sont concernés et éligibles à la filière Valdelia. Bois, plastique, métal, verre... Peu importe la matière ou l'état du mobilier.



Périmètre d'agrément de Valdelia

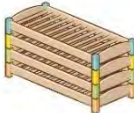
1. Les mobiliers concernés

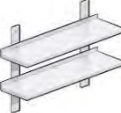
Les éléments d'ameublement professionnels sont les biens meubles et leurs composants dont la fonction principale est de contribuer à l'aménagement des espaces : bureaux, lieu d'habitation, de commerce ou d'accueil du public en offrant une assise, un couchage, un rangement, un plan de pose ou de travail.

Valdelia est agréé sur l'ensemble des catégories du code de l'environnement, à savoir :

- Catégorie 1 : meubles de salon/ séjour/ salle à manger
- Catégorie 2 : meubles d'appoint
- Catégorie 3 : meubles de chambres à coucher
- Catégorie 4 : literie
- Catégorie 5 : meubles de bureau
- Catégorie 6 : meubles de cuisine
- Catégorie 7 : meubles de salle de bains
- Catégorie 8 : meubles de jardin
- Catégorie 9 : sièges
- Catégorie 10 : mobiliers techniques, commerciaux et de collectivité
- Catégorie 11 : produits rembourrés d'assise ou de couchage.

Les exemples présentés ci-dessous illustrent de façon non exhaustive les types de mobiliers collectés par secteur d'activité.

COLLECTIVITES		Exemples de mobiliers pris en charge	
			
Bureau	Paillasse	Chaise	Fauteuil
			
Meuble mobile	Couchette	Table et chaises enfants	Tableau
			
Banc d'école	Casiers	Meuble à langer	Meuble à casiers
			
Bibliothèque	Armoire	Chaise poutre	Siège théâtre

DISTRIBUTION		Exemples de mobiliers pris en charge	
			
Meuble PLV	Table de vente	Vitrine comptoir	Portant
			
Meuble de caisse	Tablette murale	Gondole	

SANTÉ		Exemples de mobiliers pris en charge	
			
Lit médicalisé	Table à manger	Chariot	Table d'examen
			
Fauteuil de repos	Chaise poutre	Armoire / penderie	Commode
			
Bureau	Chevet		

TERTIAIRE		Exemples de mobiliers pris en charge	
			
Fauteuil	Bureau	Caisson mobile	Cloison de bureau
			
Banque d'accueil	Armoire basse	Armoire haute	Cabine acoustique
			
Porte-manteau	Bibliothèque à archives	Table de réunion	Canapé
			
Fauteuil de repos	Vitrine	Chaise de restaurant	Table de restaurant

TOURISME		Exemples de mobiliers pris en charge	
			
Lits	Chevet	Matelas	Oreiller
			
Couette	Penderie	Canapé	Fauteuil
			
Table de massage	Bar	Buffet de restauration	Cloison de terrasse
			
Desserte restaurant	Mobiliers de restaurant	Table de cuisine	Mobilier de cuisine

2. Les déchets non concernés

Les déchets interdits à la collecte Valdelia sont notamment :

- Les déchets de chantier (bois de démolition, gravats...)
- Les déchets verts
- Les archives (papier, carton)
- Les déchets d'équipement électrique et électronique
- Les déchets d'activité de soin à risque infectieux
- Les déchets dangereux (radioactifs, chimiques, biologiques, etc.) excepté s'ils sont des déchets d'éléments d'ameublement
- ...



DEEE



Ordures
ménagères



Papiers, cartons
archives



Gravats, déchets de
démolition



Déchets verts



Ampoules, lampes,
luminaires

Comme précisé dans les conditions générales d'utilisation du service Valdelia, les déchets hors périmètre Valdelia seront éliminés conformément à la réglementation. Leurs coûts d'élimination seront refacturés au détenteur.



LA FILIÈRE DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES MOBILIERS PROFESSIONNELS ET DU BÂTIMENT

Valdelia 2021





SOMMAIRE

- 1 > Valdélia en bref
- 2 > La filière Valdélia
- 3 > Les réponses Valdélia
- 4 > **Valdélia Conseil**

VALDELIA EN BREF



ÉCO-ORGANISME À BUT NON LUCRATIF

Éco-organisme agréé depuis 2012

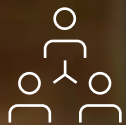
Organiser la collecte, le réemploi, la réutilisation des déchets d'éléments d'ameublement professionnels



Développer la collecte
des produits en fin de vie



Être le garant de la
seconde vie des produits



Mettre les metteurs en marché
au cœur du dispositif



Acteur de l'économie
circulaire depuis
2013



2020
Une ambition renforcée
par la Loi « Anti-gaspillage
pour une économie
circulaire »

EN 2022



**CANDIDAT À L'AGRÉMENT
DE LA FILIÈRE REP DU BÂTIMENT**



**EXTENSION DE FILIÈRE REP DEA
ÉLÉMENTS DE DÉCORATION TEXTILE**

Fondamentaux d'une filière REP



L'éco-organisme :
une réponse à la
mise en place de
filière REP



PRINCIPE



RESPONSABILITÉ ELARGIE
DU PRODUCTEUR

Loi 1975, inscrit dans le
Code de l'Environnement :

*« Il fait obligation aux
producteurs, importateurs et
distributeurs de produits ou
d'éléments et matériaux
entrant dans leur fabrication de
pourvoir ou de contribuer à
l'élimination des déchets qui en
proviennent »*



APPLICATION



UN SYSTÈME COLLECTIF
AGRÉÉ PAR LES
POUVOIRS PUBLICS

Les producteurs (fabricants,
distributeurs, importateurs,...)
délèguent leur responsabilité à
un éco-organisme pour organiser
la filière de collecte et de
traitement des équipements
usagés détenus par les ménages
ou non-ménages.



ORGANISATION



UNE FILIÈRE OPÉRATIONNELLE
FINANCÉE PAR L'ÉCO-
CONTRIBUTION

Financement des moyens humains
et techniques de la filière de
collecte et de traitement des
déchets, sensibilisation
des publics autour de leur
responsabilité sociale et
environnementale.

Nos Missions



Développer une filière
de haute qualité
environnementale

INFORMER

Informar sur les enjeux réglementaires et environnementaux

COLLECTER

Collecter les produits et matériaux en fin de vie à coût maîtrisé

RECYCLER

Recycler dans des conditions respectueuses de l'environnement

RÉEMPLOYER

Favoriser le prolongement de la durée de vie des produits et matériaux

ACCOMPAGNER

Transformer la contrainte réglementaire en un levier de croissance

GARANTIR

Garantir la traçabilité complète des produits et matériaux pris en charge

Qu'est-ce qu'un éco-organisme ?



Les fondamentaux du modèle « éco-organisme »

Non lucrativité

Neutralité commerciale

Représentativité sectorielle

Gouvernance assurée par des metteurs en marché

Présence d'un Censeur d'Etat au sein de la gouvernance

Respect du cahier des charges publié par arrêté ministériel

Financement par l'éco-contribution

L'Éco-organisme Valdelia

Agréé par le Ministère de la transition écologique



QUI ?

Valdelia assure la collecte des DEA Professionnels et propose une solution complète de collecte et de traitement du mobilier usagé auprès de tous les professionnels de tous les secteurs d'activité.

COMMENT ?

Financée par l'éco-contribution affichée sur le prix de vente de tout mobilier neuf, Valdelia propose un service à très forte valeur ajoutée garantissant la traçabilité des mobiliers en fin de vie.

QUOI ?

Valdelia incarne la réponse à la réglementation **du Grenelle 2 de l'environnement** qui impose aux fabricants et distributeurs d'assurer la prise en charge des mobiliers en fin de vie.

DEMAIN ?

Valdelia porte une promesse et un engagement : garantir la seconde vie des produits en déployant une stratégie d'action et d'innovation qui vise à faire des produits en fin de vie les ressources de demain.

OBJECTIFS AGRÉMENT 2018-2023



Poursuivre le développement
de la collecte des DEA Pro



Être le garant de la
seconde vie des produits



Mettre les metteurs en marché
au cœur du dispositif

Des acteurs mobilisés

pour stimuler une filière de collecte et traitement des DEA Pro vertueuse



**Les fabricants
& distributeurs**

de mobiliers pro



Les acteurs

de l'économie
circulaire



Les utilisateurs

de mobiliers pro
(détenteurs)



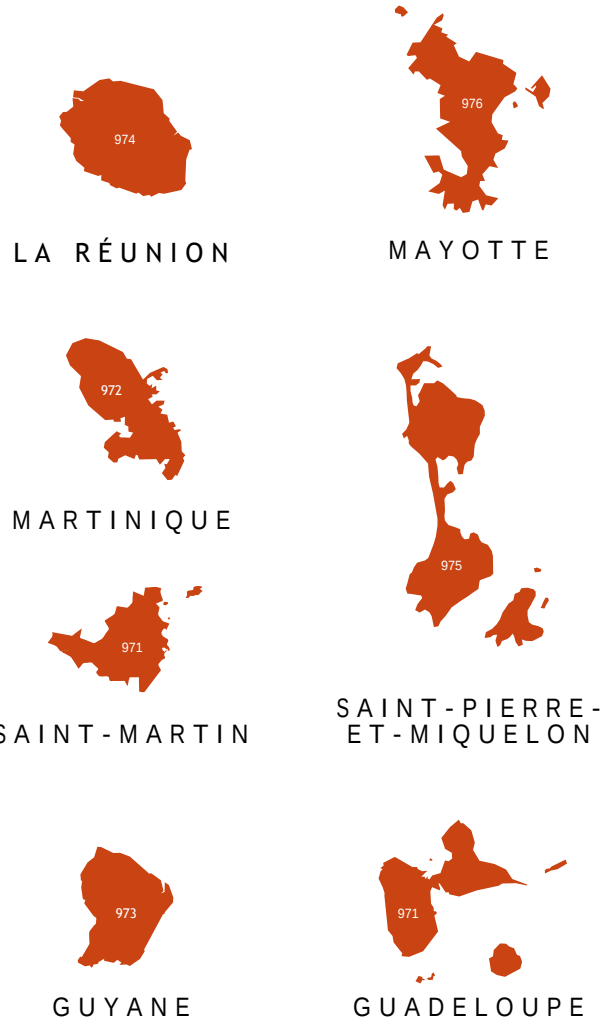
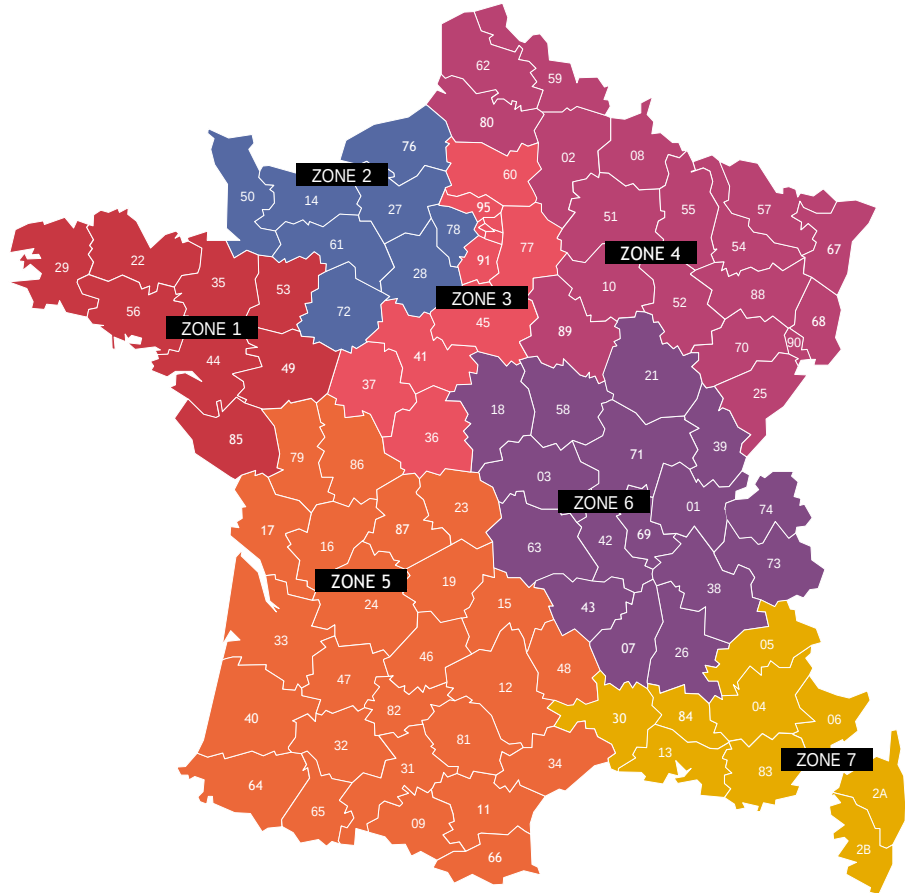
**Les pouvoirs
publics**

et les institutionnels

Acteurs qui se démarquent au quotidien à travers des **actions concrètes**,
aux **impacts positifs** et **durables pour l'environnement**, dans leurs projets,
leurs associations ou encore leurs entreprises.

Les atouts d'un fort ancrage territorial

Une expertise étendue à l'ensemble de la France



UNE CONNAISSANCE FINE DES
ACTEURS DE VOTRE TERRITOIRE



Un interlocuteur unique
dédié aux acteurs de l'ESS



Un interlocuteur unique
pour chaque zone géographique



Un interlocuteur unique
pour les DROM-COM

LES REPONSES VALDELIA



DES RÉPONSES ADAPTÉES À TOUTES LES SITUATIONS

Transfert, déménagement, renouvellement ou déstockage de mobiliers...



Les avantages du service Valdelia



UN ACCOMPAGNEMENT DÉDIÉ

Nos conseillers régionaux apportent des solutions de valorisation des mobiliers usagés auprès de tous les professionnels.



UN SOLIDE RÉSEAU

Valdelia s'appuie sur un solide réseau de partenaires pour garantir la seconde vie des mobiliers des professionnels.



UNE TRAÇABILITÉ GARANTIE

De la collecte au recyclage, Valdelia garantit une traçabilité totale des mobiliers collectés, ainsi qu'un traitement conforme à la réglementation.



UNE DÉMARCHE VERTUEUSE

Valoriser le mobilier permet aux entreprises d'inscrire leur action dans une démarche d'économie circulaire et d'afficher leur engagement.

De la collecte au recyclage,
le réflexe Valdelia pour tous
les mobiliers usagés

Un service financé par l'éco-contribution

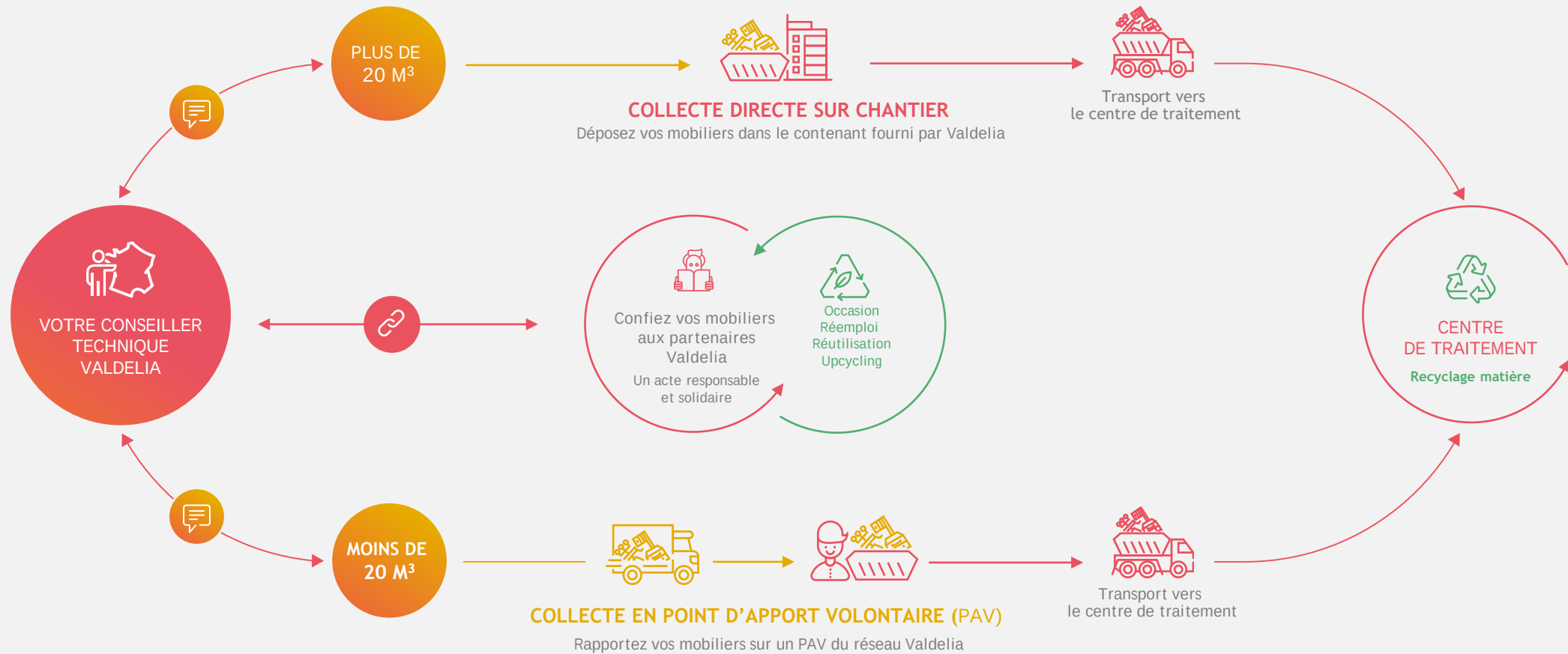


L'éco-contribution permet non seulement de proposer un service à forte valeur ajoutée, mais permet aussi aux professionnels de faire partie des pionniers de la seconde vie des produits et des aménagements durables.

Un besoin ? Valdelia a la solution

Une offre complète et des solutions clés en main

- Actions réalisées par le détenteur de mobiliers
- Actions réalisées par Valdelia



Tous les **mobiliers** de tous les **espaces** des établissements privés ou publics de santé, du tourisme, du tertiaire, ou encore de la grande distribution sont concernés

Le service Valdelia en pratique

Comment ça marche ?



SIMPLICITÉ



Estimation du volume de mobiliers à évacuer et demande de collecte en quelques clics sur www.valdelia.org



EFFICACITÉ



Valdelia organise la collecte et coordonne éventuellement le don aux structures de l'Economie Sociale et Solidaire*



AGILITÉ



72 heures : délai maximum pour l'organisation de la collecte de votre ancien mobilier si le volume est supérieur à 20 m³



TRAÇABILITÉ



Remise d'attestations assurant une **transparence totale** sur le cheminement et le traitement des mobiliers confiés

Les mobiliers concernés par la filière des DEA Pro

Tous les mobiliers de tous les secteurs d'activité sont concernés



TERTIAIRE

TOURISME

RETAIL

SANTÉ

COLLECTIVITÉ

SECONDE VIE DES PRODUITS



L'UPCYCLING

*Des produits uniques qui redonnent vie aux
mobilier et matériaux inutilisés*

SOMMAIRE

- 1 > L'upcycling appliqué aux mobiliers
- 2 > Avantages et exigences de l'upcycling
- 3 > L'art et la matière pour réinventer en beauté
- 4 > Valdelia Conseil

Qu'est-ce qu'un mobilier upcyclé ?



- Mobilier fabriqué à partir de matériaux de réutilisation : chutes de production, éléments d'un mobilier démantelé, invendus...
- Conçu en collaboration avec un designer pour transformer matériaux et vieux mobiliers en créations originales, créatives et fonctionnelles.

Où sont-ils couramment utilisés ?



- **Le mobilier upcyclé s'intègre** parfaitement dans tous les espaces : espaces de repos, espaces d'accueil, espaces collectifs...
- Les usages et formes sont multiples : tables de réunion, mange-debout, bureaux, mobilier de rangement, fauteuils, canapés...

Des pièces uniques

à forte valeur ajoutée esthétique et/ou fonctionnelle



Un mobilier sur-mesure

Adapté à la demande du client



Des créations en petites séries

Dépendantes des matériaux à disposition



Un prix parfois élevé

Lié à la fabrication de pièces uniques par des artisans locaux

Exemples de réalisations

Mobiliers de bureaux



La Collecterie
Sièges de réunion



Api Up
Bureau de co-working



Atelier Extramuros
Table Gamme Chaos



Atelier Extramuros
Gamme Barricades

Exemples de réalisations

Mobiliers pour les espaces de convivialité



*Pimp Your Waste
Fauteuils Marcelle
et Table basse
Arlette*



*Atelier Extramuros
Tables Gamme Trapèze*



*Square Solution
Agencement d'un amphithéâtre*

Exemples de réalisations

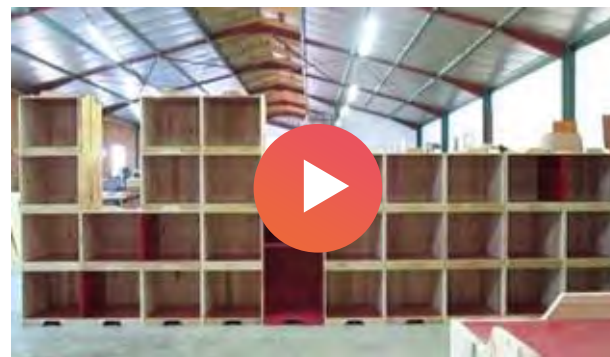
Mobiliers de rangement



Atelier Extramuros
Rangement Gamme Trapèze



Atelier Emmaüs
Meuble Henri



Api'up
Étagère



Atelier Extramuros
Console Gamme Trapèze



Initiatives Solidaire
Console

Exemples de réalisations

Assises



Atelier d'éco solidaire
Banquette



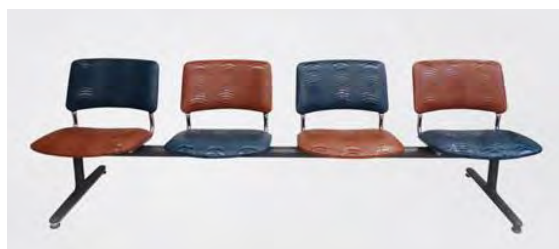
Atelier d'éco solidaire
Chaise de bureau



La collecterie
Fauteuil



Atelier d'éco solidaire
Fauteuil



Atelier d'éco solidaire
Banquette d'accueil



Atelier Extramuros
Banc atelier

VALDELIA CONSEIL



ACCOMPAGNEMENT DES ADHÉRENTS / METTEURS EN MARCHÉ

Notre accompagnement en 3 axes



Conseils et expertise pour développer vos projets favorisant la seconde vie des produits

#1



Vous faire bénéficier de notre expertise



Une expertise en gestion de projets expérimentaux et une connaissance des métiers liés au mobilier de seconde vie

#2



Vous aider à définir le besoin du client



Un accompagnement pour comprendre et exprimer le besoin de votre client souhaitant s'équiper en mobilier de seconde vie

#3



Vous aider à identifier des solutions et des fournisseurs



Une collaboration avec différents acteurs du mobilier de seconde vie pour proposer une offre sur mesure au détenteur

L'accompagnement des adhérents Valdelia



#1



Vous faire bénéficier de notre expertise



- Notre expertise en gestion de projets et notre connaissance des différentes filières du mobilier de seconde vie
- Des services et outils mis à votre disposition pour vous aider à construire votre offre produit (nemo-pro, fiches fournisseurs,...)
- La mise en relation avec notre réseau national de partenaires autour de la seconde vie des produits

#2



Vous aider à définir le besoin du client



- Une méthodologie éprouvée pour définir clairement les attentes de votre client
- Des échanges concernant les différentes solutions de seconde vie qui existent
- La rédaction du cahier des charges pour détailler et cadrer la demande du client

#3



Vous aider à identifier des solutions et des fournisseurs



- Diffusion de la demande du client auprès de notre réseau de fournisseurs
- Sélection des partenaires : conseil et accompagnement à la gestion d'un projet d'aménagement en mobilier de seconde vie
- Mise à disposition de la place de marché nemo-pro pour l'achat de mobiliers d'occasion/upcyclés

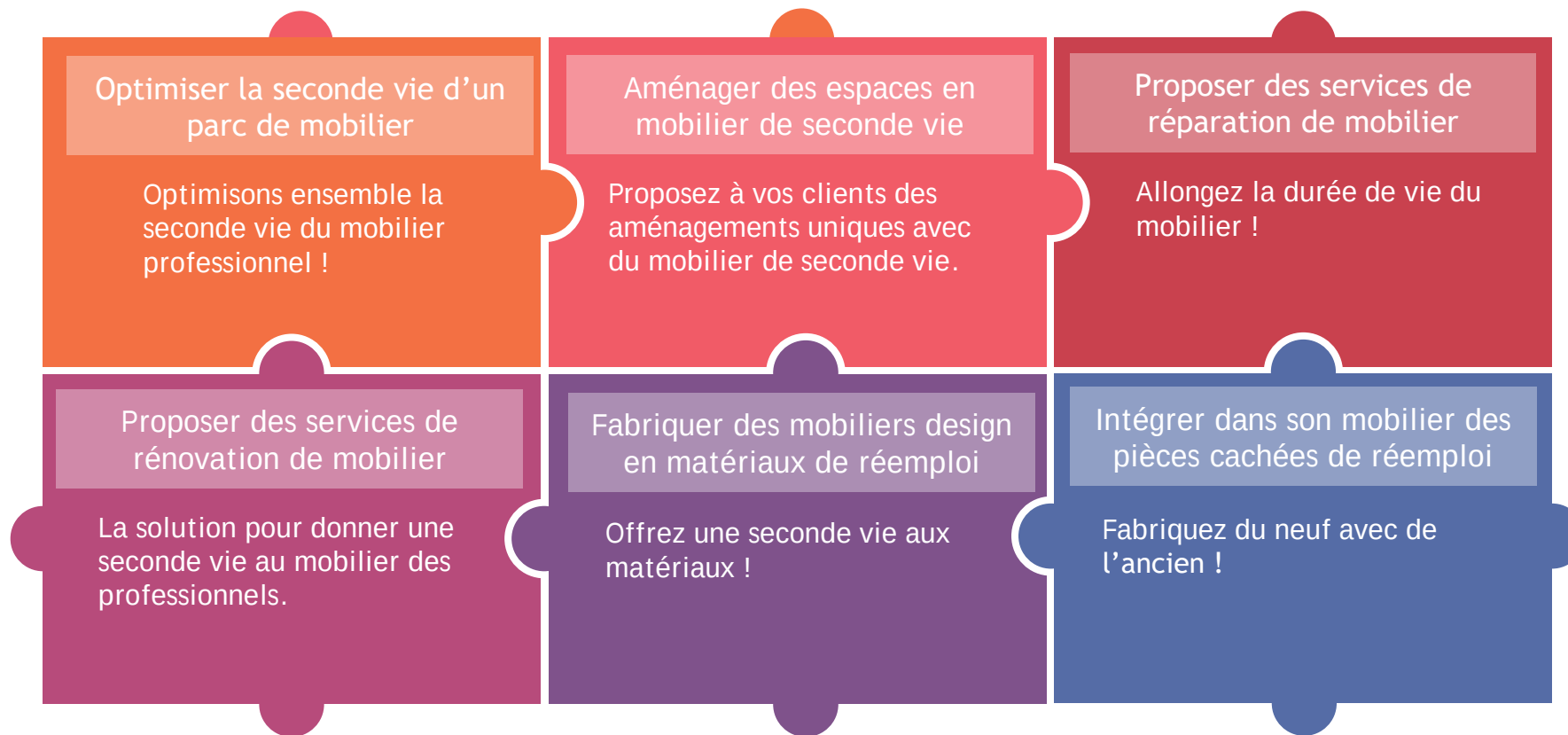
OFFRE DE SERVICES
DÉDIÉS AUX ADHÉRENTS



VOS PRODUITS MÉRITENT
UNE SECONDE VIE

Nous accompagnons votre démarche d'innovation

Des services sur-mesure pour développer vos offres autour de la seconde vie.



Optimiser la seconde vie d'un parc de mobilier



En tant que fabricants et distributeurs de mobilier, vous êtes amenés à accompagner vos clients dans la gestion de leur parc existant lorsque vous leur fournissez du mobilier neuf.

Il existe différentes options pour la seconde vie des mobiliers : revente sur le marché de l'occasion, don à des associations, recyclage. Les processus et les réseaux d'acteurs sont riches et peuvent paraître complexes !

Valdelia vous propose des temps et des supports **d'information** pour fournir avec vous le meilleur service à vos clients détenteurs de mobilier professionnel.

Vos bénéfices

Avec l'accompagnement de Valdelia :

- Vos équipes sont formées à la seconde vie.
- Vous restez l'interlocuteur privilégié de vos clients.
- Vous proposez des services pour allonger la durée de vie des produits et démontrer à vos clients votre engagement dans la filière Valdelia.

Aménager des espaces en mobilier de seconde vie



Accompagnement pour des aménagements d'espaces responsables

Pour répondre à des enjeux de RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises), mais également pour profiter de designs d'espace dans l'air du temps, de plus en plus d'entreprises souhaitent s'équiper en mobilier de seconde vie.

Valdelia accompagne ses adhérents, distributeurs et fabricants de mobilier professionnel, pour leur permettre de répondre à cette demande de leurs clients professionnels.

Vos bénéfices

Avec l'accompagnement de Valdelia :

- Vous êtes en mesure de répondre aux demandes de vos clients en leur proposant des offres d'aménagement durables.
- Vous développez des offres différenciantes pour des aménagements uniques



Aménagement en occasion Loire Eco Distribution



Aménagement en upcycling - La Cité des Start-Ups - Toulouse



Proposer des services de réparation de mobilier



Nettoyage d'assises, réglage de vérins, remplacement de roulettes de sièges ou de serrures d'armoires et autres menues réparations : Valdelia accompagne ses adhérents, distributeurs et fabricants de mobilier professionnel, pour leur permettre de répondre à ce type de demandes émanant de leurs clients.

Avec la nouvelle loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire, les producteurs se doivent de favoriser l'allongement de la durée de vie des produits mis sur le marché.

Valdelia vous accompagne dans la mise en œuvre de ces services au travers d'actions de transmission, de mises en relation et de l'activation de son réseau d'experts.

Vos bénéfices

Avec l'accompagnement de Valdelia :

- Vous proposez à vos clients un service complémentaire différenciant
- Vous vous positionnez comme le partenaire privilégié
- Vous proposez une réponse innovante aux obligations réglementaires liées à la loi économie circulaire.

Proposer des services de rénovation de mobilier



Découper des bureaux d'angle pour les transformer en bureaux droits, plaquer une nouvelle surface sur un bureau pour en changer la couleur, remplacer la housse d'un siège de bureau : Valdelia accompagne ses adhérents, distributeurs et fabricants de mobilier professionnel, pour leur permettre de répondre à cette demande de leurs clients.

Avec la nouvelle loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire, les producteurs se doivent de favoriser l'allongement de la durée de vie des produits mis sur le marché.

Valdelia possède une **connaissance poussée des structures** proposant des services de rénovation, sélectionnées à la suite d'un appel à projets.

Vos
bénéfices

Avec l'accompagnement de Valdelia :

- Vous apportez à une réponse de seconde vie à vos clients qui souhaitent conserver leur mobilier existant tout en l'adaptant à de nouveaux besoins.
- Vous vous positionnez en tant que partenaire privilégié.
- Vous proposez une réponse innovante aux obligations réglementaires liées à la loi économie circulaire.



Fabriquer des mobiliers design en matériaux de réemploi



Réemployer des matériaux issus d'anciens mobiliers pour fabriquer de nouveaux produits, c'est l'idée de l'**upcycling**, ou **surcyclage**. Cette démarche donne naissance à des produits uniques, qui apportent de la valeur ajoutée esthétique, mais aussi sociale et environnementale dans les aménagements des espaces professionnels.

Vous aussi, vous souhaitez vous engager dans une démarche d'upcycling ? En s'appuyant sur **les retours d'expérience de ses partenaires**, Valdelia vous accompagne dans votre projet d'upcycling et vous met en relation avec les acteurs pertinents.



Meuble Henri - L'Atelier Emmaüs



Valdelia

Gamme Barricades - L'Atelier Extramuros

Vos bénéfices

Avec l'accompagnement de Valdelia :

- Vous développez des produits innovants et différenciants, à forte valeur ajoutée esthétique, sociale et environnementale
- Vous gagnez en visibilité parmi les acteurs établis de l'upcycling en France

Intégrer dans le mobilier des pièces cachées de réemploi



La structure d'un mobilier est souvent composée d'éléments qui doivent être solides, mais dont l'aspect, voire l'usure superficielle, importent peu (structures de canapés, d'armoires...).

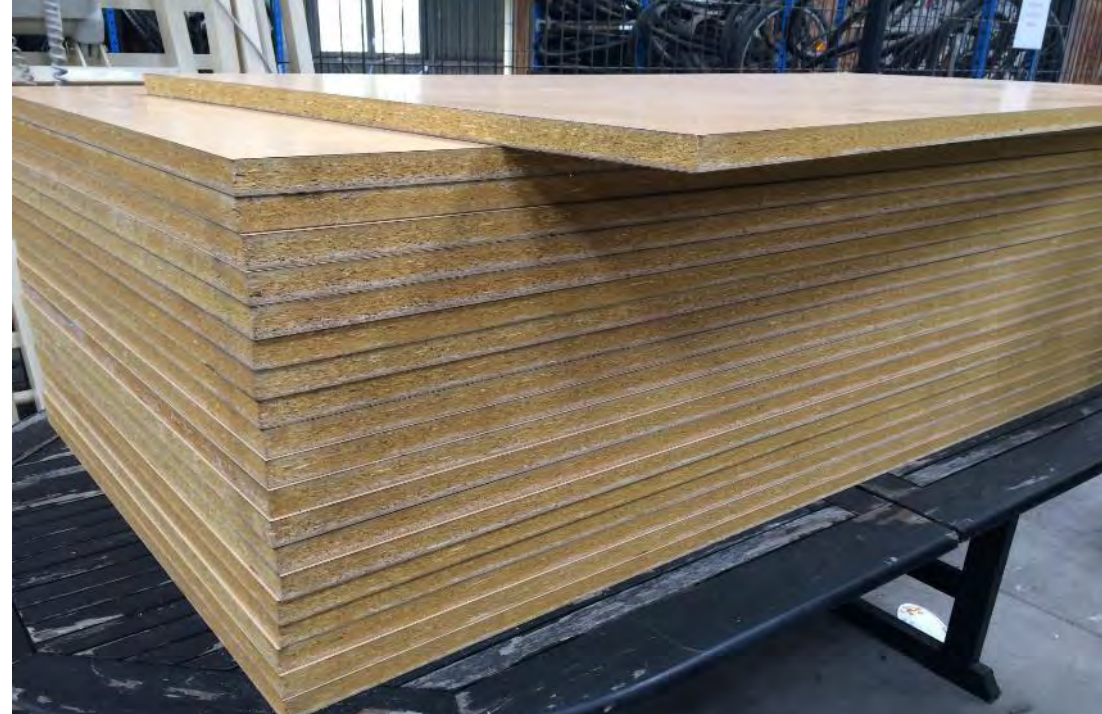
Ces « pièces cachées » peuvent dans de nombreux cas être fabriquées à partir de matériaux de réemploi. Ainsi, le panneau de particules d'un plateau de bureau peut devenir l'armature d'un siège rembourré.

Valdelia vous accompagne **de l'idée à la réalisation d'un projet d'intégration** de pièces cachées dans des mobiliers de vos gammes existantes, pour à terme parvenir ensemble à industrialiser ces productions.

Vos
bénéfices

Avec l'accompagnement de Valdelia :

- Vous expérimentez de nouveaux process de fabrication et proposez un projet plein de sens à vos équipes
- Vous réduisez la consommation de matière première de vos processus de fabrication grâce à l'utilisation de matériaux de réemploi



Le contexte réglementaire

Agrément des éco-organismes de la filière



TEXTES

DÉCRET RELATIF À LA
FILIÈRE DES PMCB

ARRÊTÉ CAHIER DES CHARGES
AGRÉMENT ÉCO-ORGANISME

ARRÊTÉ PORTANT AGRÉMENT DES
ÉCO-ORGANISMES DE LA FILIÈRE

A SAVOIR

- Les contours de la REP sont fixés.
- Les conditions de reprise gratuite des déchets sont connues.
- La mise en œuvre du maillage régional est définie.

- Constitution du dossier de demande d'agrément.
- Lancement de la procédure d'agrément des éco-organismes candidat.

- Agrément des éco-organismes opérant la filière.
- Déploiement progressif du dispositif REP PMCB à partir du 1^{er} janvier 2023.

Le cadre réglementaire

Mise en place progressive de la filière REP des déchets du Bâtiment



- Reprise gratuite des déchets de PMCB triés séparément en 7 flux
- Mise en place du maillage national des points de reprise

- Reprise gratuite de la collecte conjointe
- Reprise gratuite sur les chantiers des 7 flux triés

- Collecte des déchets résiduels (autres déchets que les 7 flux)

Le cadre réglementaire

Focus sur le réemploi et de la réutilisation



- **CRÉATION DE ZONE RÉEMPLOI ET RÉUTILISATION**

Les points de reprise du maillage dispose d'une zone dédiée à la collecte et au stockage des PMCB en vue du réemploi/réutilisation.

- **ELABORATION D'UN PLAN D'ACTION**

Dans les 6 mois à compter de l'agrément, proposition d'un plan d'actions visant à développer le réemploi et la réutilisation des PMCB.

- **RÉALISATION D'UNE ÉTUDE ET ÉVOLUTION DES OBJECTIFS**

Avant le 1^{er} juillet 2024, évaluation de la quantité de PMCB réemployés par famille de matériaux. Elaboration d'une proposition d'évolution de l'objectif réglementaire.

- **DÉCONSTRUCTION SÉLECTIVE**

Dans les 3 ans à compter de l'agrément, réalisation d'une étude visant à proposer un plan d'actions permettant d'encourager la déconstruction sélective des bâtiments pour favoriser le réemploi.



2%
En 2024

4%
En 2027

>5%
En 2028

Feuille de route de Valdelia

Mise en place progressive de la filière REP des déchets du Bâtiment



1

METTRE EN PLACE PROGRESSIVEMENT LES DIFFÉRENTS DISPOSITIFS DE COLLECTE SUR TOUT LE TERRITOIRE NATIONAL

2

METTRE EN PLACE UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DES TONNAGES DE PMCB EN QUANTITÉ ET EN QUALITÉ

3

STRUCTURER UN POLITIQUE DE RECYCLAGE ET DE VALORISATION DES PMCB EN FIN DE VIE

RAPPEL DU CALENDRIER VALDELIA



2023

Déploiement de la filière/premiers points de reprise du maillage/ appels d'offres collecte et traitement



FIN
2023

Plan d'industrialisation pour le recyclage des matériaux



2024
2027

Finalisation du maillage, structuration des dispositifs du réemploi, développement des tonnages

Un élargissement naturel de nos activités

Garantir la collecte, le réemploi, la réutilisation, le recyclage de tous les produits et matériaux



LES SPÉCIFICITÉS D'UN ÉCO-ORGANISME UNIQUE



Un éco-organisme opérationnel dédié aux professionnels

- Offre de services large pour ses adhérents et les détenteurs
- Un savoir-faire éprouvé de collecte en chantier et en points fixes

DES ATOUTS DIFFÉRENCIANTS À VOTRE SERVICE



Une expertise et des compétences acquises au fil des années

- Savoir-faire technico-opérationnel
- Capacité à aller au-delà du « core-business »
- Leadership sur l'économie circulaire

UNE AMBITION : OPÉRER SUR DE NOUVELLES FILIÈRES

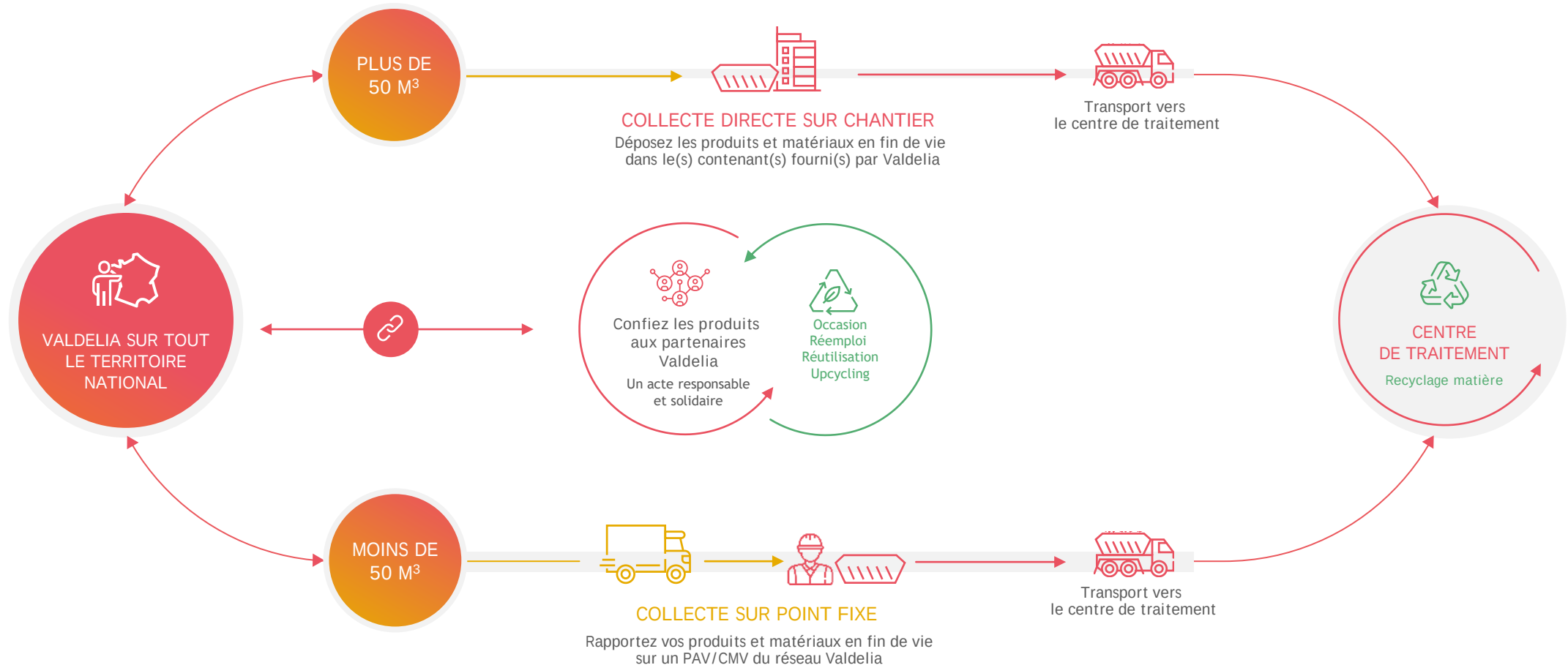


Une diversification évidente et naturelle

- Offrir un service unique dédié aux professionnelles
- Optimiser la productivité et améliorer les performances
- Développer les activités et rationaliser les coûts

Une collecte adaptée à toutes les situations

Quel que soit le volume de déchets à évacuer, Valdelia a la solution



La collecte **directe sur chantier**

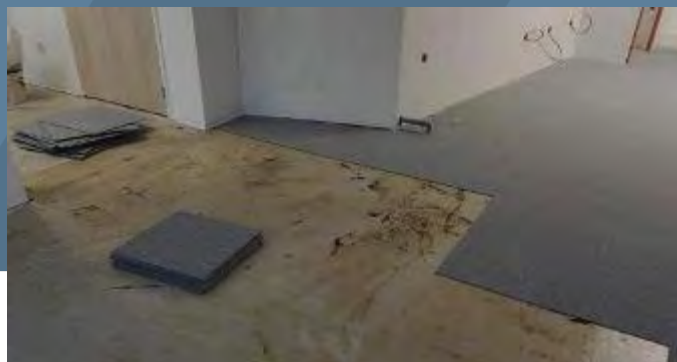
Capter les gros volumes : une expertise éprouvée quel que soit le type de chantier



LE CHANTIER DE CONSTRUCTION NEUVE



Récupération des chutes de pose
des produits et matériaux



LE CHANTIER DE RÉNOVATION / RÉHABILITATION



Si collecte séparée impossible,
récupération des flux déchets en mélange
(collecte conjointe) permettant un
tri/valorisation ultérieure



LE CHANTIER DE DÉMOLITION



Collecte séparée en 7 flux :
papier/carton, métal, plastique, verre,
bois, fractions minérales et plâtre (et
de textiles à partir du 1^{er} janvier 2025)

La collecte sur **point d'apport volontaire**

Capter les petits volumes grâce à un maillage de points de collecte de proximité



LE RÉSEAU DES DISTRIBUTEURS



Permet aux distributeurs de
proposer une reprise sur site

Permet de massifier les volumes

Permet d'obtenir un meilleur tri



LA DÉCHÈTERIE PROFESSIONNELLE



Permet de compléter le réseau de
distribution

Relation contractuelle de
droit privé / public



LE CENTRE DE MASSIFICATION VOLONTAIRE



Contenants à disposition de l'artisan
Sous condition de volume et de place

Garantir la seconde vie des produits et matériaux

Les options de valorisation



OCCASION

Valoriser

les produits et matériaux de seconde main sur le marché de l'occasion : rachat par les professionnels



RÉEMPLOI/
RÉUTILISATION

Permettre

aux produits d'être réparés et à nouveau utilisés en s'appuyant sur les structures de l'ESS



UPCYCLING

Créer

et fabriquer des produits à partir de produits et matériaux usagés grâce à l'artisanat local et solidaire



RECYCLAGE
MATIÈRES

Transformer

les produits et matériaux au rebut en une matière renouvelée destinée à la fabrication de nouveaux produits



CSR

Préparer

les produits et matériaux usagés en vue d'une consommation en Combustible Solide de Récupération

CONTACTER VALDELIA

Pour nous rencontrer



Valdelia

93 rue du Lac
31570 Labège



Valdelia

0 800 000 620 Service & appel gratuits

Pour nous suivre



NOS SITES WEB

LA FILIÈRE : www.valdelia.org

LES PROJETS : www.expert.valdelia.org

LA COLLECTE : www.leo.valdelia.org

LE BÂTIMENT : www.batiment.valdelia.org

in



Speedmeeting : rencontre territoriale sur les filières REP

Mardi 8 novembre 2022 – Marseille

Civilité	Nom	Prénom	Organisme	Fonction
Madame	AZARIO	Florence	Cotelub	Chargée de mission biodéchets
Madame	BARUS	Claire	CC du Sisteronais Buëch	responsable Déchetteries
Madame	BECQUET	Estelle	CA Durance-Luberon-Verdon	adjoint administratif
Monsieur	BELTRAN	David	CA Nîmes Métropole	Coordonnateur déchèteries
Madame	BENYAMINA	Sarah	Veolia	chargée de développement
Monsieur	BERTEAU	Olivier	CA Durance-Luberon-Verdon	Responsable de secteur
Madame	CHAVET	Céline	CCVBA	Chargée de mission PLP
Monsieur	CHIRON	Stéphane	SMIDDEV	CONSEILLE DU TRI
Madame	CICHONSKI	Caroline	Cotelub	chargée de mission prévention des déchets
Monsieur	COUSIN	Jean-François	Veolia	chargé de développement
Madame	COUSSOT	Caroline	Région PACA Sud - Direction des lycées	Prévention et gestion des déchets lycées
Monsieur	de CAZENOVE	Arthur	Région PACA Sud	Responsable Unité Etudes et Projets
Monsieur	DUCOULOMBIER	Maxime	Synchronicity	
Monsieur	DUFFORT	Rémi	SMICTOM Serre Poncon	responsable déchèteries
Madame	DULONG	Aurélia	CC Pays des Sorgues Monts de Vaucluse	responsable valorisation et économie circulaire
Madame	DUSSUD	Sarah	veolia	chargée de développement
Madame	FAVROU	Maryse	CA Riviera Française	Responsable Service élimination et valorisation des déchets
Monsieur	FORESTIER	Frank	CA Riviera Française	Technicien
Madame	GILLY	Olivia	SIRTOM DE LA REGION D'APT	Coordinatrice Pole Déchetteries
Madame	HOINVILLE	Johanna	CA Grand Avignon	Chargée de mission
Madame	JEAN	Isabelle	SIRTOM de la région d'Apt	Directrice

Speedmeeting : rencontre territoriale sur les filières REP

Mardi 8 novembre 2022 – Marseille

Monsieur	JOYEUX	Alexandre	CA Durance-Luberon-Verdon	Responsable logistique travaux et suivi touristique
Madame	JULLION BESNARD	Emmanuelle	Métropole Aix Marseille Provence	Chargée de projet et contractualisation
Monsieur	LEFAY	Sébastien	CC Rhône Vistre Vidourle	Responsable service Environnement
Madame	LEONARD	Laurie	CC Vallée des Baux - Alpilles	RESPONSABLE SERVICE DECHETS
Monsieur	LEYMARIE	Sébastien	Sud Rhone Environnement	Coordinateur déchèterie
Madame	MABROUK	Khadija	Métropole Aix Marseille Provence	assistante de gestion administrative et financière
Madame	NAPOLÉONE	Odile	CC Buëch-Dévoluy	Directrice générale adjointe chef du pôle Environnement déchets et bâtiment
Monsieur	OCHIER	Vincent	Métropole Aix Marseille Provence	Chef de service Prévention & Economie circulaire
Monsieur	PERRAUDIN	Michel	CC Beaucaire Terre d'Argence	responsable service environnement
Monsieur	PIGAGLIO	Laurent	CC Provence Verdon	Chef d'équipe service déchetterie
Madame	PLANCHON	Sandrine	Métropole Aix Marseille Provence	CHARGE DE MISSION
Monsieur	RODRIGUEZ	Emmanuel	SICTOMU	Responsable Déchèteries
Monsieur	ROGNONI	Jean-Michel	Métropole Aix Marseille Provence	Chargé de mission
Monsieur	SARRAZIN	Lionel	CC Buëch-Dévoluy	Responsable déchèterie et travaux
Monsieur	SAVAL	Lionel	CC Rhône Vistre Vidourle	Responsable des déchetteries
Madame	SAVOY	Anna	CA Nîmes Métropole	Cheffe de pôle
Monsieur	SCHMITT	Mathias	Sud Rhone Environnement	Coordinateur
Madame	SIMON	Clara	SYDEVOM	Chargée de prévention des déchets
Monsieur	BELO	Alexandre	CA Grand Avignon	
Madame	ZECCHINI	Fanny	Pays des Paillons	Responsable d'exploitation